

CONSEIL MUNICIPAL DE FERNEY-VOLTAIRE

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE ORDINAIRE

Mardi 8 avril 2025 à 19 h 30

Salle du Conseil municipal

Sous la présidence de Daniel RAPHOZ,

Maire de Ferney-Voltaire.

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 2 avril 2025, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sise Hôtel de Ville à Ferney-Voltaire (01210), sous la présidence de Daniel RAPHOZ, Maire, la convocation a été affichée le 2 avril 2025.

Présents : MMES et MM. Daniel RAPHOZ, Khadija UNAL, Chun-Jy LY, Christian ALLIOD, Étienne t'KINT de ROODENBEKE, Matthieu CLAVEL, Laurence MERIAUX, Balaky-Yem-Phoramy BABALEY, Chantal HARS (absente points n°3, 16, 17 et 18), Stéphane GRATTAROLY, Rémi VINE-SPINELLI, Catherine MITIS, Corinne SABARA DEMARQUAY, Jean-François PATRIARCA, Nicolas KRAUSZ (absent points n°1, et du 4 au 15), Jean-Loup KASTLER (absent points du n°4 au 15), Christian LANDREAU, Dorian LACOMBE et Pierre-Marie PHILIPPS.

<u>Pouvoirs :</u> M. Ahmed BEN MBAREK	à	Mme Khadija UNAL
Mme Laurence CAMPAGNE	à	M. Christian ALLIOD
Mme Valérie MOUNY	à	M. Daniel RAPHOZ
Mme Nadia CARR-SARDI	à	M. Chun-Jy LY
Mme Marie FLORES	à	M. Stéphane GRATTAROLY
Mme Mylène MAILLOT	à	M. Pierre-Marie PHILIPPS
Mme Aurélie LÉGER	à	M. Étienne t'KINT de ROODENBEKE
M. Jean-Louis GUIDERDONI	à	M. Balaky-Yem-Phoramy BABALEY
Mme Chantal HARS	à	Mme Laurence MERIAUX (pour les points 3, 16, 17 et 18)

Absents : M. Jean-Druon CHARVE
Mme Françoise JEAN-ALEXIS
M. Nicolas KRAUSZ (pour les points n°1 et du 4 au 15)
M. Jean-Loup KASTLER (pour les points du n°4 au 15)

Secrétaire de séance : M. Stéphane GRATTAROLY



ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Présentation des activités de la SPL – Rapport du mandataire 2023 par Vincent SCATTOLIN, Président général de la SPL et Gilles BOUVARD, directeur de la SPL.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11/03/2025.
4. Création d'un nouveau groupe « Une énergie nouvelle pour Ferney » au sein du Conseil municipal.
5. Désignation du membre du nouveau groupe à la commission Urbanisme et environnement suite à la création du nouveau groupe.
6. Désignation du membre du nouveau groupe à la commission Travaux, mobilité et accessibilité suite à la création du nouveau groupe.
7. Désignation du membre du nouveau groupe à la commission Solidarités et santé suite à la création du nouveau groupe.
8. Désignation du membre du nouveau groupe à la commission Finances et comptes publics suite à la création du nouveau groupe.
9. Désignation du membre du nouveau groupe à la commission Sécurité et économie locale suite à la création du nouveau groupe.
10. Désignation du membre du nouveau groupe à la commission Communication et système d'information suite à la création du nouveau groupe.
11. Désignation du membre du nouveau groupe à la commission Culture, vie associative et événementielle, sport et citoyenneté suite à la création du nouveau groupe.
12. Désignation du membre du nouveau groupe à la commission Scolaire et jeunesse suite à la création du nouveau groupe.
13. Désignation d'un nouveau membre au Comité Social Territorial (CST) suite à une démission d'office.
14. Désignation d'un nouveau membre de la majorité à la commission Solidarités et santé suite à la création du nouveau groupe.
15. Désignation d'un nouveau membre de la majorité à la commission Urbanisme et environnement suite à la création du nouveau groupe.
16. Convention cadre 2025-2027 avec l'association Thalie.
17. Attribution d'une subvention à l'Amicale du personnel communal de Ferney-Voltaire au titre de l'année 2025 et passation d'une convention d'objectifs et de moyens triennale.



18. Vote des taux d'imposition 2025.

19. Modifications de la liste des logements avec astreintes.

20. Attribution du marché de travaux pour l'extension de l'école Calas.

21. Attribution du marché de travaux d'aménagement des abords du centre sportif.

22. Souscription aux polices d'abonnement au service public de smart GRID thermique (réseau de chauffage urbain) de la SEMOP Pays de Gex Énergies, pour les groupes scolaires Florian et Calas, le centre nautique, et la maison Saint-Pierre.

23. Convention relative à l'utilisation des certificats d'économie d'énergie dans le cadre des travaux communaux de raccordement au réseau de chaleur urbain, entre la Commune de Ferney-Voltaire et la société DALKIA.

24. Modification du règlement intérieur du service enfance.

25. Modifications des tarifs du service enfance.

26. Questions diverses :

- **Décisions du Maire prises au mois de mars 2025 en application de l'article L. 2122-22 du CGCT (délégations du Conseil municipal)**



COMPTE RENDU DES DÉBATS ET DÉLIBÉRATIONS

Christian LANDREAU reste dans la salle et ne prend pas part aux votes de tous les points. Son vote est donc considéré comme abstention, à l'exception des points 3, 16, 17 et 22 pour lesquels Christian LANDREAU est considéré comme absent, celui-ci ayant quitté la salle lors des votes.

Le Maire ouvre la séance. Il présente les pouvoirs qui lui ont été communiqués. Françoise JEAN-ALEXIS est considérée comme absente, et ce, dans l'attente de son courrier de démission. Il est important de respecter la réglementation.

Jean-Loup KASTLER indique que Françoise JEAN-ALEXIS a envoyé un e-mail au Maire.

Le Maire explique qu'en termes de réglementation, l'e-mail ne suffit pas. Il attend le courrier de démission signé de la part de Françoise JEAN-ALEXIS.

Jean-Loup KASTLER constate que le Maire se montre particulièrement pointilleux par rapport à ce sujet, mais qu'il l'est moins par rapport à d'autres.

Le Maire précise qu'il connaît ses saints et qu'il les honore.

Il donne la parole à Christian LANDREAU.

Christian LANDREAU précise que les pouvoirs donnés sont illégaux. Il prend le cas d'une collègue, qu'il ne citera pas. Elle n'est jamais venue en Conseil municipal, mais elle donne en permanence pouvoir au Maire, ce que Christian LANDREAU ne trouve pas normal. Ce fonctionnement fausse les débats. Il fait partie des rares conseillers ayant participé à l'ensemble des séances du Conseil municipal, mais les autres ne peuvent pas en dire autant. Les procédures arbitraires et arrogantes de ce genre lui déplaisent, et ce, depuis longtemps. Il demande au Maire de prendre en considération le Code général des collectivités territoriales et de ne pas agir n'importe comment. Le statut de Maire et de premier magistrat de la Ville ne donne pas à Daniel RAPHOZ le droit d'agir de la sorte.

Le Maire remercie Christian LANDREAU pour sa énième remarque. Le contrôle de légalité est déjà intervenu et la Mairie respecte parfaitement la réglementation.

1. Désignation d'un secrétaire de séance.

Le Maire passe à la désignation du secrétaire de séance.

Stéphane GRATTAROLY se porte candidat.

Le Maire explique à Christian LANDREAU que le Conseil municipal passe au vote.

Christian LANDREAU souligne la présence de deux personnes extérieures au Conseil municipal, alors que le Maire donne des pouvoirs et désigne un secrétaire de séance, ce qu'il trouve irrégulier. Il espère que le Maire de Divonne-les-Bains aura l'amabilité de dire au Maire de Ferney-Voltaire qu'à certains moments, il n'est pas possible d'agir n'importe comment.

Comme la dernière fois, le Maire explique qu'après la désignation du secrétaire, la séance sera suspendue pour que le président de la SPL et Gilles BOUVARD puissent s'exprimer. Cette pratique est appliquée dans toutes les communes de France, même si Christian LANDREAU ne la partage pas



forcément. Le Maire invite Christian LANDREAU à garder son calme et il insiste sur l'importance de prendre le temps de discuter et d'écouter le point de vue de chacun.

Jean-Loup KASTLER indique que Nicolas KRAUSZ aura quelques minutes de retard en raison des bouchons dans la Commune. Jean-Loup KASTLER demande à l'Assemblée de bien vouloir l'excuser.

Le Maire en prend note.

Christian LANDREAU reste dans la salle et ne prend pas part au vote. Son vote est donc considéré comme abstention.

Stéphane GRATTAROLY est désigné pour remplir la fonction de secrétaire de séance par 24 voix pour et deux abstentions (Jean-Loup KASTLER et Christian LANDREAU).

Le Maire suspend la séance pour donner la parole au président de la SPL et à son directeur.

Suspension de séance.

2. Présentation des activités de la SPL – Rapport du mandataire 2023 par Vincent SCATTOLIN, Président général de la SPL et Gilles BOUVARD, directeur de la SPL.

Le Maire donne la parole au président de la SPL. Les conseillers municipaux auront ensuite l'occasion d'intervenir pour poser leurs questions, et il donnera également la parole à l'association Poterie Riposte. Au vu de la densité de l'ordre du jour, les prises de parole doivent rester mesurées, mais il tient à respecter la démocratie.

Vincent SCATTOLIN précise que Gilles BOUVARD et lui-même sont présents pour présenter le rapport du mandataire 2023 et quelques points d'actualité par rapport à ce qu'il s'est passé en 2024 et depuis le début d'année. Il imagine qu'ils pourront revenir présenter au sein de cette même Assemblée le rapport du mandataire 2024 en fin d'année, ou au début de l'année prochaine.

La SPL Territoire d'Innovation est une société de droit privé à capitaux publics qui sont principalement répartis entre trois blocs d'entités :

- 60 % des parts sont détenues par le Pays de Gex Agglomération ;
- 35 % des parts sont détenues par sept communes, à savoir les communes de Ferney-Voltaire, de Gex, de Saint-Genis-Pouilly, de Prévessin-Moëns, d'Ornex, de Divonne-les-Bains et de Chevry ;
- 5 % des parts sont détenues par le Conseil départemental de l'Ain.

La SPL Territoire d'Innovation a principale mission de mettre en œuvre le projet de la ZAC Ferney Genève Innovation, validé par l'Agglomération du Pays de Gex via le traité de ZAC et le traité de concession en 2013 – 2014.

Arrivée de Nicolas KRAUSZ à 19 h 41.

Vincent SCATTOLIN présente les objectifs : acheter, équiper et viabiliser les terrains, mais également revendre des terrains pour la mise en œuvre d'un projet qui prévoit à terme la construction de 400 000 m² de surfaces de plancher dont la répartition est la suivante :



- 200 000 m² de surfaces dédiées à du logement et à de l'hébergement ;
- 200 000 m² de surfaces dédiées à de l'activité économique, tertiaire et/ou culturelle, et à des équipements publics.

Il présente les comptes de résultat de 2023 de la SPL Territoire d'Innovation. L'année 2023 a connu un résultat net positif à hauteur de 54 000 euros, contrairement aux années 2022 et 2020 où le résultat était négatif. Ce résultat positif est notamment dû aux rémunérations de commercialisation et aux rémunérations en lien avec les mandats que la SPL Territoire d'Innovation a obtenus, principalement de la part de Pays de Gex Agglomération. Un élément important n'apparaît pas dans le document : la fin de l'année 2023 et le début de l'année 2024 ont vu une entrée en procédure de conciliation de la SPL Territoire d'Innovation avec les banques, au regard de l'arrivée à terme des prêts octroyés par les banques sur la première phase de l'opération et la non-réitération des ventes en lien avec les lots qui ont été commercialisés. Ils ont conduit à avoir une mesure de discussion avec les banques qui s'est poursuivie tout au long de l'année 2024 et qui devrait se clore dans le courant de l'année 2025, au regard de la renégociation de la dette de la SPL, et de l'avancée du projet.

Dans le bilan des actifs, il rapporte un stock en 2023 d'un montant de 81 millions d'euros, qui correspond principalement aux terrains qui ont fait l'objet d'acquisition et aux travaux qui ont été engagés par la SPL. La société a eu comme travail de faire l'acquisition de terrains, notamment par le biais de l'expropriation entre 2014-2015 et l'année 2023. Aujourd'hui, ils sont quasiment sortis de l'ensemble des contentieux juridiques liés à la propriété des terrains. Plus de 100 recours avaient été lancés contre la déclaration d'utilité publique, ce qui a permis d'engager la procédure d'expropriation des propriétaires de terrains concernés par l'opération. Au 31 décembre 2023, la trésorerie était à 6,348 millions d'euros.

Les passifs portent sur les prêts et les emprunts contractés par la SPL pour l'acquisition de l'ensemble des terrains et la réalisation des premiers travaux de viabilisation de voirie. Il parle notamment des réalisations de viabilisation menées dans le secteur de la poterie et dans le secteur de Paimbœuf.

Quant à l'évolution du chiffre d'affaires, il était de 881 000 euros en 2023 et 117 000 euros sont liés à la conduite de l'opération, correspondant principalement à ce qui est versé par l'Agglomération du Pays de Gex pour la conduite du projet. Il évoque le chiffre d'affaires concernant les différentes concessions et opérations confiées par mandat notamment. Il présente le détail du chiffre d'affaires :

- 267 000 euros pour la rémunération de coordination ;
- 11 000 euros pour la rémunération du dossier de réalisation ;
- 302 000 euros pour la rémunération concernant les acquisitions foncières et la rémunération de commercialisation ;
- 183 000 euros concernant les rémunérations diverses, représentant les mandats confiés à la SPL par l'Agglomération.

L'activité de la SPL est majoritairement occupée et son équilibre financier est majoritairement fourni par la ZAC Ferney-Genève Innovation, même si pour les années 2023 et 2024, il existait un accompagnement avec la Commune de Chevry dans le cadre de leur projet de cœur de ville.



D'autres faits sont venus marquer l'année 2023, notamment un travail concernant les démonstrateurs de la ville durable. Le Pays de Gex Agglomération, la ZAC et la SPL Territoire d'Innovation ont répondu à un appel à manifestation d'intérêt porté par l'État, appelé démonstrateurs de la ville durable, qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie bas carbone de l'opération de la ZAC. En 2023, a pu avoir lieu la signature de la convention qui alliait le Pays de Gex Agglomération, l'État et la Banque des territoires pour accompagner les incubations des différentes technologies au niveau du territoire de la ZAC Ferney-Genève Innovation, avec dans le cadre de ce démonstrateur une capacité d'avoir à peu près 10 millions d'euros d'accompagnement financier de l'État au moment de la signature en 2023 par rapport à des projets d'innovation, notamment d'innovation énergétique pour la ZAC Ferney-Genève Innovation. Les autres dates qui apparaissent sont des dates durant lesquelles se sont tenus des ateliers liés à l'AMI « démonstrateurs de la ville durable ». En 2023, la première pierre des projets Yaki & Sugi a été posée. Le premier bâtiment a d'ailleurs été livré et est aujourd'hui occupé. Ces bâtiments sont ceux situés dans le secteur de la poterie. En deux ans, des éléments concrets ont pu être mis en place dans le périmètre de la ZAC. L'opération a été désignée « territoire bas carbone 2023 » au Monitor Innovation Day.

L'année 2023 a été aussi marquée par le retrait d'Altarea Cogedim, notamment le retrait du permis de centre commercial et de centre culturel prévu au niveau du secteur de la poterie. En 2023, AURA-EE est venue organiser une visite de terrain concernant l'opération, notamment pour voir techniquement le fonctionnement des centres de géothermie qui sont déjà présents. Cela a constitué la première brique de la mise en place du réseau d'énergie qui récupère l'énergie fatale du CERN. Le déploiement se fait aujourd'hui par la SEMOP Pays de Gex Énergies au niveau de la ZAC, mais également dans la Ville de Ferney-Voltaire. Ont été signés l'acte de vente du lot B24 de Linkcity et les actes de vente des lots B21 et B22 de Bouygues Immobilier qui sont en cours de construction et qui devraient être livrés d'ici la fin de cette année.

Il rappelle les éléments de la stratégie bas carbone de l'opération. Elle tourne autour de trois axes, à commencer par le fait de fournir une énergie renouvelable. Cela correspond à ce qui a été mené et à ce qui est en train d'être mené grâce au réseau d'énergie déployé concernant l'opération et dans un périmètre plus large. Ce réseau d'énergie qui récupère l'énergie fatale du CERN devrait avoir une extension du côté genevois, avec un raccordement au réseau GeniLac qui permettrait d'avoir un réseau fournissant à la fois du chaud et du froid à une échelle transfrontalière. Cela devrait être acté dans le courant de l'année 2025. Le deuxième axe de la stratégie bas carbone de l'opération consiste à pouvoir offrir des alternatives à la mobilité individuelle thermique, et il passe par plusieurs actions. La première est d'avoir acté l'arrivée du tramway du cœur de Genève jusqu'à Ferney-Voltaire, avec trois arrêts au niveau du territoire et un plan de financement qui est aujourd'hui arrêté, et des financements suisses qui sont confirmés de la part de la Confédération. Il se réjouit d'avoir la confirmation du démarrage des travaux qui devrait avoir lieu dans le courant du mois de septembre, sauf en cas de recours du côté suisse. La stratégie bas carbone passe également, en termes de mobilité, par une stratégie concernant le stationnement, mais aussi par des offres de mobilité partagées qui seront présentes en nombre, notamment dans le lot B11, appelé le lot hotspot. Il existera en effet 30 véhicules Citiz à destination des habitants du quartier, mais également à destination de l'ensemble des Ferneysiens. Cela constituera le nombre de véhicules le plus important à l'échelle du Pays de Gex, mis à la disposition de la population.

Le dernier point concerne la construction en matériaux biosourcés. La SPL est très engagée dans le développement de la filière bois et le développement de l'utilisation de matériaux biosourcés pour la construction. L'objectif est d'être un débouché local pour la production du bois en termes de



matériaux de construction, et du bois local, avec notamment des scieries qui sont installées dans l'Ain, et qui utilisent en partie du bois du Jura, ou, s'il en manque, du bois des Alpes. La SPL porte cette stratégie depuis plusieurs années et elle continue à la porter, malgré les éventuelles difficultés rencontrées avec les promoteurs aujourd'hui dans la négociation de la vente de terrains.

Les autorisations environnementales représentent un autre élément d'actualité, qui ne concerne ni 2023 ni 2024. Une enquête publique concernant l'étude d'impact du tramway de la phase 2 devrait se tenir à partir du 25 avril prochain, avec un rapport d'enquête publique attendu en juin 2025. La SPL travaille aujourd'hui pour avoir des autorisations environnementales qui sont nécessaires pour le troisième trimestre 2025, et qui permettront aussi de finaliser le dossier Loi sur l'eau. Il rappelle le sujet concernant l'archéologie préventive, évoqué dans la presse. Des discussions sont en cours avec la DRAC. Un marché devrait être relancé pour les fouilles au second semestre 2025, ce qui permettrait de les démarrer physiquement lors du premier semestre 2025.

Concernant le travail sur les douanes, pour le passage du tramway, il est nécessaire de reconstruire les douanes françaises et suisses. Un travail a été engagé il y a sept ou huit ans, avec l'ensemble des douanes françaises et suisses, et la Ville de Ferney-Voltaire, pour déterminer un programme qui permettrait de reloger les douanes suisses et françaises, les faire transiter en douanes et recréer des locaux adaptés pour l'exercice de l'activité des douaniers. Cela vise également l'augmentation des contrôles qui pourraient être réalisés dans les années qui viennent au niveau du site de la douane de Ferney-Voltaire. Un programme de consultation a été établi et un concours a été lancé pour choisir un architecte et un groupement qui seraient en mesure de réaliser ce projet, visant à déplacer les bâtiments des douanes, à recréer des aubettes et à créer des locaux adaptés au travail des douaniers et des transitaires. Si le calendrier était respecté, un jury devrait pouvoir choisir le lauréat dans le courant du mois de juillet. Le permis sera ensuite déposé assez rapidement, de sorte que les travaux de la douane puissent être menés au premier semestre de l'année 2026, en même temps que les travaux du tramway de Ferney-Voltaire.

Concernant le projet par rapport à la poterie, le projet d'Altarea a été arrêté sur décision d'Altarea Cogedim. Une consultation a été relancée pour développer un projet de moindre importance. Pour mémoire, le projet d'Altarea Cogedim était de 65 000 m². La consultation qui a été lancée porte sur 38 000 m². Le projet est quasiment divisé par deux, avec une ambition commerciale, une ambition culturelle et une ambition concernant l'hébergement. Le jury a sélectionné l'un des deux candidats qui ont concouru à l'appel à manifestation d'intérêt en juillet dernier pour la remise de pièces complémentaires. Le choix a eu lieu en septembre. Aujourd'hui, une discussion est menée avec le groupement Mercialis - Sogeprom - GA, et un protocole de développement tiendra jusqu'à la fin du mois de mai. Un travail est également mené quant à une programmation et à l'affinage de la programmation pour les lots 01 et 02, qui remplaceront les lots Altarea. Deux éléments importants sont à retenir concernant ce projet. Il s'agit d'une dédensification du projet. Ce projet culturel doit être réalisé en lien avec la Ville de Ferney-Voltaire, concernant les équipements culturels à venir. L'Agglomération du Pays de Gex et la SPL ont souhaité confier le travail de concertation à la Ville de Ferney-Voltaire, de sorte que les échanges puissent se faire avec les interlocuteurs que la Ville souhaitera associer au projet.

Le Maire donne la parole à Jean-Loup KASTLER.

Jean-Loup KASTLER souligne que la méthode consistant à présenter avec deux ans de retard les exercices de la SPL pose un certain problème d'un point de vue démocratique. Les questions posées



en 2023 n'ont pas trouvé de réponses en 2023 et celles qui se posent en 2025 n'en trouveront pas non plus. Il trouve que Vincent SCATTOLIN se montre un peu triomphaliste dans sa présentation, mais aussi assez assertif par rapport à un certain nombre de questions relatives au financement. Tous savent que la situation a été et est toujours compliquée pour la SPL, et que les bilans financiers successifs n'ont pu être garantis à l'équilibre. Il rappelle les sacrifices financiers consentis par l'Agglomération qui a versé des millions. La SPL a sorti le tramway du programme d'équipement public, en le confiant à l'Agglomération, ce qui a coûté à cette dernière un engagement de garantie de 41 millions d'euros sur les 49 prévus pour la SPL. Il est bien marqué « à condition d'un versement des fonds européens ».

Pour le bilan de la SPL, il constate des permis de construire en avalanche qui déclenchent la construction de nombreux logements. Il s'agit de logements sans infrastructure, alors que la chronologie de départ était d'avoir des infrastructures avant les logements pour éviter le mal développement urbain. Dans le cadre du mandat de l'actuel Maire de Ferney-Voltaire, il existe + 70 % d'atteintes violentes à l'intégrité physique des personnes. Cette situation n'est liée ni à la gendarmerie, ni à la police municipale. Elle n'est que la conséquence d'un mal développement urbain avec des infrastructures qui ne suivent pas, et cette situation se poursuivra. Vincent SCATTOLIN ne subit pas les conséquences de son action au niveau du territoire de Ferney-Voltaire. Cette action génère énormément de problèmes, ce qui suscite des mécontentements.

Parmi les problèmes, Jean-Loup KASTLER cite le blocage d'un certain nombre de routes ou de chemins à travers la zone de Paimbœuf. Les Ferneysiens aiment habituellement emprunter ces chemins qui contribuent à créer des espaces récréatifs au sein de la Commune. La SPL les a fermés sans rien annoncer quant à leur réouverture. Il ajoute que l'absence de signalement quant à la chronologie des travaux pose problème aux Ferneysiens au quotidien. Il évoque également la problématique du respect de la trame verte de la Commune en bordure des chantiers, notamment par rapport à la bonne santé des arbres qui se trouvent à proximité du parking marqué par des éléments complexes. Cela fait subir un certain nombre d'inconvénients, pas que visuels, aux personnes qui habitent à proximité, sans parler de la friche commerciale qu'elles ont à subir. Ceux qui en pâtissent sont les habitants de Ferney-Voltaire, mais également les commerçants de la zone qui payent des loyers sans modération. Jean-Loup KASTLER demande pourquoi les loyers qui sont infligés à ces commerçants sont de 14 euros le mètre carré, et demande s'il s'agit d'une réelle obligation légale de faire payer des loyers au prix du marché. Concernant les questions plus larges, il aimerait avoir les tableaux financiers de 2024.

Il trouve que la SPL s'arrange à bon compte de la démocratie participative, en n'accordant qu'une demi-heure de son temps, suivie de quelques questions au public. La SPL doit surtout répondre aux Ferneysiens. Il s'étonne du temps de discussion avec le public : uniquement une demi-heure tous les ans, d'autant plus que le public ne peut pas poser autant de questions qu'il le souhaite. Il ne trouve pas pratique de mettre autant de points à l'ordre du jour, alors que l'Assemblée reçoit la SPL. Il aurait été plus intéressant de bien laisser au public le temps de s'exprimer et de poser des questions sans limitation, sachant que de nombreuses associations manifestent leur mécontentement et que plusieurs riverains se montrent particulièrement interrogatifs par rapport à ce qui se passe.

Il s'enquiert de l'équilibre obtenu pour l'année 2023, en demandant quelle est la part des subventions publiques dans la réalisation de cet équilibre et comment les intérêts de la dette sont intégrés au bilan comptable. Il demande :



- si les intérêts de la dette sont véritablement intégrés de manière sérieuse ;
- si les affaires qui ont amené la SPL devant la Chambre de commerce pour une question de conciliation sont définitivement réglées ;
- si le pool bancaire fait confiance à la SPL ou s'il ne lui fait toujours pas confiance ;
- comment la SPL compte sortir d'une situation dans laquelle elle est contrainte par un accord État – SPL – Agglomération concernant les prix du foncier.

Dans le document annexé à l'accord SPL – État – Agglomération, le prix du foncier est à 825 euros du mètre carré, avec 840 euros du mètre carré pour coque commerciale Retail Park Loisir. Cela montre que la SPL ne peut véritablement négocier les prix. Il ne faut surtout pas faire de miroir aux alouettes en direction de certains commerçants. La SPL doit également répondre à la question du tramway, parce qu'il n'est pas pertinent de créer une sorte de bulle spéculative d'un point de vue immobilier en construisant plusieurs logements, alors que la Genève internationale est en crise suite à l'élection de l'actuel président américain, et que plusieurs emplois disparaissent. Il demande quand arriveront les fonds européens en définitive.

Le Maire relève une avalanche de questions de la part de Jean-Loup KASTLER.

Il donne la parole à Vincent SCATTOLIN.

Vincent SCATTOLIN pense qu'il s'agit du deuxième débat au sein du Conseil municipal concernant les chiffres de 2023. Il intervient, parce qu'il n'a pas pu être présent lors de la séance du mois de novembre ou du mois de décembre. Cette année, sept ou huit réunions publiques ont été organisées, avec des riverains qui sont présents ce soir. Cinq à six réunions se sont tenues en présence du Maire de Ferney-Voltaire avec les commerçants de la poterie. Les équipes de la SPL se rendent disponibles autant que faire se peut et autant qu'elles reçoivent de demandes, avec l'ensemble des personnes qui rencontrent des problèmes, ou qui, au contraire, veulent porter un projet dans le cadre de l'opération. Il estime que des personnes dans le public peuvent être témoins aujourd'hui d'un contact direct avec Gilles BOUVARD notamment, et d'autres opérateurs de la SPL.

Il rappelle la mise en place d'une maison des projets qui est ouverte une ou deux fois le mercredi par semaine, ce qui donne la possibilité de présenter des projets et de répondre à l'ensemble des questions. Les propos de Jean-Loup KASTLER, qui se trouve dans son rôle d'opposant, ne sont pas forcément vrais, malgré les nombreux constats qu'il établit. Jean-Loup KASTLER accuse la SPL de ne pas faire son travail et il assène quelques vérités qui ne sont que des erreurs.

Jean-Loup KASTLER indique que Vincent SCATTOLIN n'est pas en politique au sein de cette Assemblée et qu'il représente la SPL. Vincent SCATTOLIN doit répondre aux questions de Jean-Loup KASTLER.

Vincent SCATTOLIN rappelle que Jean-Loup KASTLER s'est adressé à lui en tant que Maire de Divonne-les-Bains. Il lui répond en utilisant ses deux casquettes. Jean-Loup KASTLER a établi des constats concernant les rapports 2023 et 2024, mais Vincent SCATTOLIN n'a pas bien compris les questions de Jean-Loup KASTLER. Vincent SCATTOLIN répondra point par point aux autres questions.

Par rapport à l'aspect financier du tram, l'Agglomération du Pays de Gex a fait une avance de trésorerie de 15 millions d'euros pour répondre aux besoins de l'opération qu'elle porte. La SPL, dans le cadre de la conciliation bancaire, intègre les 15 millions d'euros de l'Agglomération du Pays de Gex.



Il faudra faire le remboursement d'ici à la fin de l'opération. Cela permet également à la SPL de répondre aux décalages de commercialisation des terrains, parce que le problème réside dans le décalage des ventes de terrain notamment. Un permis d'Altarea Cogedim a en effet fait l'objet d'un recours, et 65 millions d'euros devaient être versés par Altarea Cogedim à l'opération. Un désengagement d'Altarea Cogedim a ensuite eu lieu et le recours fait que ce qui était prévu comme remboursement n'a pas pu intervenir.

Vincent SCATTOLIN rapporte des décalages dans l'obtention des permis de construire pour toute une série de raisons. Il assume pleinement la situation actuelle rencontrée avec les banques, avec la nécessité pour la SPL de travailler avec les banques pour retrouver un plan de financement de l'opération qui soit acceptable par tous. Les discussions à date permettront, avant l'été, de représenter au Conseil communautaire un plan de financement de l'opération, et les banques font confiance à la SPL. Les conditions de prêt pour les banques sont en cours de finalisation.

Jean-Loup KASTLER estime que la conciliation n'est pas finalisée.

Vincent SCATTOLIN explique qu'elle est formellement en cours et devra prendre fin dans un mois. Il ne voit pas d'inconvénient à organiser une rencontre pour montrer que tout ce qui est évoqué correspond à ce qui sera mis en place.

Jean-Loup KASTLER indique que dans le contrat avec l'État, il est marqué que la SPL bénéficie de 18 millions d'euros de subventions non récupérables. Il ne s'agit donc pas d'un prêt.

Vincent SCATTOLIN précise qu'il parle de l'avance de trésorerie de l'Agglomération du Pays de Gex, tandis que Jean-Loup KASTLER parle des subventions de l'État. Ces sujets sont complètement différents. L'Agglomération du Pays de Gex a pris l'argent dans ses fonds et non à l'État.

Le tramway a été sorti en raison de la question financière. L'autre raison est que pour obtenir les fonds européens, il fallait que l'Agglomération du Pays de Gex porte le projet de tramway. Aujourd'hui, le dossier du tramway est «sur de bons rails». Environ 40 millions d'euros d'investissement sont prévus pour la partie française, tout comme pour la partie suisse. 35 % de financement sont octroyés par la Confédération helvétique. 5 millions d'euros doivent venir de l'État français. 8 millions d'euros ont été demandés à Interreg. Le dossier technique est en cours d'examen auprès d'Interreg. Une réponse devra arriver avant la fin du mois de mai. Il sera ravi de revenir au Conseil municipal pour expliquer à Jean-Loup KASTLER qu'il commet des erreurs de fond dans son traitement du dossier du tramway et dans son approche financière. Il pense que viendront s'ajouter à ces financements déjà acquis d'autres financements qui devraient permettre la réduction de la part d'intervention de l'Agglomération du Pays de Gex dans le financement du tramway. Le tramway s'inscrit pleinement dans la stratégie bas carbone de l'opération qui est une opération portée par la SPL Territoire d'Innovation. Il s'agit d'une opération voulue par Pays de Gex Agglomération.

Il a été dit que les infrastructures n'arrivent pas. Il rappelle que la SPL Territoire d'Innovation a donné un million d'euros pour la réalisation de la médiathèque de Ferney-Voltaire, avant même qu'il y ait un seul habitant dans l'opération. Dans le programme des équipements publics, presque 20 millions d'euros sont prévus pour financer les équipements publics nécessaires à l'arrivée de nouveaux habitants. Aujourd'hui, un travail est engagé avec la Ville de Ferney-Voltaire. Une demande de la Ville de Ferney-Voltaire, portée par son Maire, consiste à augmenter la participation de l'opération concernant les équipements publics. Le deuxième point concerne un travail pour lancer les



opérations, notamment pour un nouveau groupe scolaire. Les choses sont en train de se mettre en place de ce côté-là.

Les lots B21 et B24 portent sur une résidence senior et sur des résidences étudiantes. Les lots B12, quant à eux, concernent des foyers de jeunes actifs. Les premières opérations qui sont en train de se construire ne possèdent majoritairement pas de logements et ne devraient pas avoir d'impact ou de pression trop forte sur les équipements de la Ville. L'idée n'est pas de délivrer 800 logements du jour au lendemain. Encore aujourd'hui, des permis sont en cours d'instruction, avec des lots marqués par des nécessités de commercialisation. Au niveau de l'allée de la Tire, il y a maintenant un an, une convention a été transmise à la Ville de Ferney-Voltaire. Des allers-retours devraient se finaliser dans les semaines qui viennent, de sorte à pouvoir rouvrir l'allée de la Tire à la circulation piétonne. En ce qui concerne les commerçants, des questions ont été soulevées par rapport aux loyers. Il confirme que la SPL est propriétaire. Il ne s'agit pas d'une obligation, mais à un moment, il n'est pas juste de reprocher à la SPL de ne pas avoir un bilan économique de l'opération qui tient la route.

Jean-Loup KASTLER estime que le cinéma est celui qui assurera l'équilibre de l'opération.

Vincent SCATTOLIN invite Jean-Loup KASTLER à demander à l'opérateur s'il n'y a pas eu une décote de loyer pendant la période Covid et même au-delà, et si aujourd'hui, la SPL a recouvré l'ensemble des loyers dus par le cinéma.

Les comptes sont certifiés et les informations partagées sont fondées.

Jean-Loup KASTLER demande ce qu'il en est des arbres.

Vincent SCATTOLIN rapporte la construction du lot B11, avec des arbres qui sont préservés ou qui ont été préservés dans le cadre du lot B11, notamment le rideau végétal qui protège le lot B11 de la copropriété du Cèdre. Aujourd'hui, une partie a été abattue, et une autre est préservée. Celle-ci continue à exister au niveau de ce périmètre. Gilles BOUVARD ne dispose pas du nombre de plantations supplémentaires qui seront réalisées dans le cadre de l'opération. Dans le cadre des aménagements des espaces publics, un certain nombre de plantations non préexistantes sur le terrain actuel sont prévues.

Le Maire donne la parole à Dorian LACOMBE.

Dorian LACOMBE s'enquiert du montage financier concernant la construction des douanes. Il évoque plusieurs cas de figure : en même temps que le tramway au premier semestre 2026, de manière conjointe avec les autorités suisses, participation de l'État français ou de la Commune...

Vincent SCATTOLIN répond que le projet des douanes représente globalement 10 millions d'euros. Sur ces 10 millions d'euros, la SPL a obtenu 5 millions d'euros de la part de l'État dans le cadre du programme « Territoires engagés pour logement », qui lui a valu la visite de l'un des ex-ministres du Logement, il y a maintenant quelques mois, probablement en février. Il rapporte aujourd'hui une vente d'espaces et un rachat avec les douanes pour à peu près 1,5 million d'euros, qui reviendront ainsi dans l'opération. Il s'agira ensuite d'un financement en partie de l'opération pour aller à la fin du bilan en ce qui concerne l'opération des douanes. Tout l'aménagement de l'espace public est lié au tramway, ce qui signifie que cela s'inscrit dans le cadre du financement du tramway. Il indique d'ailleurs que cela se fait sans participation de la Ville.

Le Maire donne la parole à Pierre-Marie PHILIPPS.



Pierre-Marie PHILIPPS indique que suite au renoncement d'Altarea, avec l'obligation faite à la SPL de trouver un autre opérateur pour les lots 1, 2, 3, a été convenue une collaboration plus poussée entre la Commune, la SPL et les associations quant au devenir du quartier. Il demande plus de détails par rapport à la concertation menée jusqu'alors.

Vincent SCATTOLIN répond qu'au mois de septembre dernier, un choix concernant l'opérateur a été arrêté, à savoir Sogeprom, Mercialys et GA. Une programmation pour la partie commerce-hébergement, de 0,1, a été arrêtée. Pour la partie « équipements culturels », la SPL a laissé la main à la Ville pour pouvoir échanger avec l'opérateur qui a été choisi. Le choix a été pris de manière tripartite entre l'Agglomération, la SPL et la Ville. Pour ce qui est de la concertation, la SPL n'a pas souhaité être à la manœuvre quant aux éléments de concertation. À la demande du Maire de Ferney-Voltaire, la SPL a laissé la Ville discuter et organiser la concertation avec les parties prenantes que la Mairie souhaite consulter dans le cadre de l'élaboration de ce projet.

Le Maire précise que pour l'instant, il n'existe pas d'éléments dans la préparation de la concertation. Un choix a été pris, mais les concertations vont arriver.

Il donne la parole à Christian LANDREAU.

Christian LANDREAU souligne avoir du mal à se faire à l'idée que le président-directeur général reçoit des fonds, à sa demande, de la Communauté d'Agglomération dont il est le vice-président, et que cela sort de la poche des contribuables.

Il aborde l'aide que la Communauté d'Agglomération va apporter. La Commune sera susceptible de rembourser la Communauté d'Agglomération plus tard. Il est toutefois important de garder de la lucidité. Tous partagent le même intérêt, celui du développement du territoire. Il se demande comment il sera possible de rembourser, avec les intérêts, un montant de l'ordre de 15 millions d'euros, alors que l'activité économique tend à se réduire et rentre dans une incertitude par rapport à un contexte international. Il trouve la situation surprenante, mais rien n'empêche de rêver, sachant que les Ferneysiens subissent toutes ces contraintes de travaux. Il demande au Maire de Ferney-Voltaire comment il se fait qu'il ait signé des travaux dans toutes les rues de Ferney-Voltaire, au point de perturber la circulation. Ce détail de clairvoyance manque à Ferney-Voltaire, et il ne souhaite pas que la Ville soit prise dans la noirceur d'une ZAC. Plus personne ne sait ce qu'il en est fait, et des tentatives sont menées pour la réduire. En réduisant la surface commerciale, personne ne sait s'il sera possible de tenir le coup. Il demande de la lucidité.

Le deuxième point concerne le tramway. Il note que la Confédération est en train de décider de l'apport pour la construction de ce tramway. Elle semble se retirer complètement de ce projet, qui devra arriver en 2025. Le tramway arrivera en fin d'année sur les sites suisses, au Grand-Saconnex. Le Maire se vantait d'avoir le tramway en 2024 pendant sa campagne électorale, alors que l'année 2025 est déjà entamée et que le tramway n'est pas encore réalisé. Tout cela nourrit la conversation, mais ne fait avancer ni Ferney-Voltaire ni le projet qui est en train d'être piloté.

Le Maire précise s'être rendu récemment avec un conseiller départemental au canton de Genève. L'État de Genève a annoncé le programme et les financements. Sauf en cas de recours, les travaux pourraient commencer en septembre. Tout est financé par le canton et la Confédération, jusqu'à la douane et à la frontière. Du côté suisse, il faut rappeler que cela démarre de la place des Nations, monte jusqu'à la place Carantec, prend la route de Ferney-Voltaire, avec un pont sur l'autoroute pour



arriver au P47. Tout est financé. Les documents sont en ligne, et il est disposé à communiquer le site du canton de Genève et de la Confédération, comprenant les fonds, à Christian LANDREAU.

Aujourd'hui, du côté suisse, il existe les financements et ils ont racheté beaucoup au niveau du Grand-Saconnex. Du côté français, un rachat a été réalisé, mais pas au même niveau que celui du côté suisse, puisqu'ils n'ont pas les moyens suisses. Le sujet est bien réel et, pour l'instant, cela a été affiché formellement par Pierre Maudet et par le canton. Les 35% de financement de la Confédération sont actés et conventionnés. Les propos de Christian LANDREAU sont faux.

Vincent SCATTOLIN indique qu'en mai, il reste à voir ce qu'il en est du recours pour le côté suisse, qui devra fixer la date de démarrage des travaux. Tout s'enchaîne, selon lui, au niveau du tramway, de manière assez logique. Les travaux ne pouvaient pas démarrer tant que le tunnel des Nations n'était pas ouvert. Le tunnel des Nations a pris quand même un peu de retard. Il a même été inauguré après 2024, voire en 2025. En cas de démarrage des travaux en septembre, cela représente un délai d'un an, le temps nécessaire pour monter l'ensemble des financements. Il considère que le calendrier est tenu. La phase de travaux se passera ensuite des deux côtés de la frontière. Aujourd'hui, plusieurs autour de la table ont participé aux réunions concernant le tramway. Il n'existe pas d'inquiétude quant aux questions de financement. Les questions de financement du côté français et du côté suisse sont fixées. Par rapport aux travaux, les seules questions de recours se posent pour la partie suisse, d'où la raison pour laquelle un point d'étape est prévu au mois de mai, comme les fonds Interreg, pour s'assurer ou pas du démarrage des travaux en septembre.

Contrairement aux propos prononcés, aucune réduction de la surface du projet n'est prévue. Le projet porte toujours sur 65 hectares, soit à peu près 15% de la surface de la Ville de Ferney-Voltaire, ou il porte sur des lots qui ont été définis avec un plan masse présenté, représenté et vu à plusieurs reprises. Aujourd'hui, un travail est réalisé concernant le lot avec une dédensification, c'est-à-dire mettre moins de mètres carrés à l'intérieur du lot, qui est notamment celui de la poterie. Pour le reste des lots, l'intérêt est de rester sur les mêmes épures que celles prévues depuis le départ. Il n'est pas prévu de diminuer les 400 000 m² de surfaces de plancher prévus pour l'ensemble du projet d'ici la fin de la réalisation.

Dans les consultations, les prix sont bloqués. Depuis le lancement de l'opération, le choix a été fait de ne pas jouer, pour ce qui est de la partie de logement, sur une inflation financière dans le cadre de la vente de terrain, pour essayer de garantir un prix de logement qui reste abordable dans un secteur sous tension, sachant que dans la construction des logements, un certain nombre de contraintes environnementales se posent. Construire en bois coûte plus cher que construire en béton. Le choix politique est porté par l'Agglomération du Pays de Gex dans le but d'avoir une opération qui puisse être exemplaire pour ce sujet. Depuis le début de l'opération, les prix sont bloqués, d'où la raison pour laquelle ils se retrouvent dans la convention « Territoires engagés pour le logement ». Vient ensuite le remboursement de l'avance de trésorerie réalisée par l'Agglomération du Pays de Gex. Les détails du remboursement seront présentés à l'Agglomération avant l'été, comme évoqué lors de la présentation des accords qui sont en train d'être trouvés concernant la conciliation bancaire.

Le Maire donne la parole à Nicolas KRAUSZ.

Concernant le tramway, Nicolas KRAUSZ soulève la question de l'hypothèse du manque de crédits européens. Il demande ce qui se passerait si ces financements faisaient défaut. Se pose aussi la question de l'arrivée du tramway. Qui dit arrivée du terminus, dit parking. Il demande ce qui est prévu par rapport au parking : installation d'un deuxième parking en silo, financement et budget.



Concernant la question de gouvernance, Pierre-Marie PHILIPPS a gentiment posé une question, montrant qu'il n'est pas totalement dans l'opposition encore. La dernière fois, une sorte de nouvelle approche en termes de gouvernance avait été annoncée avec le président de l'Agglomération, qui avait un peu sonné la fin de la récréation, et essayé de mettre la Communauté d'Agglomération, la Ville, la SPL et la société civile. Il se trouve quand même qu'il n'existe aucune consultation pour la partie commerciale de la poterie. Personne ne sait ce qu'il va se passer. De temps en temps, le Maire évoque la possibilité d'acheter des boulons à Ferney-Voltaire ou de l'outillage. Aucune discussion n'est en tout cas menée. Certaines associations avaient des projets très concrets, y compris pour la phase intermédiaire. Cette espèce de No Man's Land se trouve à l'entrée de Ferney-Voltaire, qui défigure totalement la Ville et qui fait honte. Ceux qui viennent à Ferney-Voltaire et qui n'y vivent pas se disent : « Une citerne est encore là et a été exhumée de l'ancienne station-service ». Cela dure depuis longtemps et il n'est pas possible de continuer ainsi. Des projets ont été prévus pour occuper ces espaces de manière temporaire, en attendant que des actions plus sensées soient mises en place derrière des portes closes. Le Maire annonce soudainement des consultations, sachant que l'idée de consulter la population sur un cahier des charges avait été évoquée, ce qui n'a jamais eu lieu.

Vincent SCATTOLIN précise qu'il avait déjà été dit dans l'enceinte du Conseil communautaire que le financement du tramway serait porté par l'Agglomération de la manière la moins importante possible. C'est pourquoi la demande d'Interreg a été formulée. L'une des conditions pour l'obtention d'une subvention d'Interreg est que 20% du montant du projet doit être porté par la maîtrise d'ouvrages et, en l'espèce, par l'Agglomération du Pays de Gex. Le reste serait porté par l'Agglomération du Pays de Gex si les 8 millions d'euros demandés dans le cadre du financement Interreg étaient obtenus. S'il manque le financement Interreg, il s'agira d'un financement Agglomération. Il constate que les 41 millions d'euros ne représentent pas le montant de ce que la Confédération verse. Elle verse 35% des 40 millions d'euros, et il ne voit pas comment la Confédération peut verser cette somme.

Concernant le parking, le Maire rapporte, au niveau de l'Agglomération, un plan P+R. Les P+R seront financés dans ce cadre par l'Agglomération. Cela ne concerne pas que Ferney-Voltaire, mais l'ensemble du Pays de Gex. Ferney-Voltaire est fléché dans le cadre d'un deuxième P+R. Un endroit à côté du terminus sera ciblé. Aujourd'hui, cela représente à peu près 400 places de mémoire et, pour le lot B11, il existe généralement au moins trois niveaux. Dans le Pays de Gex, telle est la situation et l'intérêt d'avoir reculé la date des travaux est de pouvoir construire ce P+R et de ne pas utiliser un parking en plein air. Il s'agit donc d'une possibilité pour l'Agglomération de construire ce P+R, de façon parallèle avec l'arrivée du tramway, sachant que le tramway n'est pas que pour les Ferneysiens. Il est aussi pour le territoire.

Nicolas KRAUSZ ne comprend pas cette histoire d'avoir un tramway qui est annoncé comme financé et validé, à quelques détails près, alors qu'il n'existe aucun plan, aucune modélisation d'un parking pour le terminus, et aucun financement.

Vincent SCATTOLIN indique que les propos de Nicolas KRAUSZ sont faux. Dans le plan de masse de l'opération, à l'arrivée du tramway, une forme est dessinée et correspond à un parking. Il ne convient pas de faire croire aux personnes que la SPL n'a pas pensé qu'il y aurait un P+R à la fin et à l'arrivée du tramway de Ferney-Voltaire. Des questions quant à son financement se posent encore, mais il est faux de dire que cela n'est pas pensé sur le plan foncier. 400 places de parking correspondent à la taille du parking B11 Hotspot. Le B11 représente à peu près 10 millions d'euros, montrant qu'un P+R, s'il fait 400 places (il peut faire moins ou il peut faire plus), tourne aux alentours de 10 millions



d'euros. Il pense qu'il existera des phases provisoires dans le parking, parce qu'aujourd'hui, le tramway arrivera avant que le secteur de Très-la-Grange soit totalement réalisé et construit. Se présenteront donc des disponibilités foncières de terrain qui permettront d'aménager un P+R provisoire et aérien, pour commencer à avoir une offre de stationnement pour les habitants de ce secteur du Pays de Gex, qui viendront prendre le tramway au terminus vers le carrefour du Bisou.

Le Maire indique que le même modèle est relevé à Porte de France, à Saint-Genis-Pouilly, avec 700 places. Le nombre de places est moins important à Ferney-Voltaire. Il est disposé à présenter l'OAP, sauf que cela n'est pas encore dessiné.

Il donne la parole à Christian LANDREAU.

Christian LANDREAU évoque un problème d'environnement. Il trouve appréciable de construire ces parkings relais et ces parcs pour voitures. Toute la nuisance va toutefois passer à Ferney-Voltaire, parce que le parking se trouve en bordure. Il trouve étonnant de n'être point lucide par rapport à cette circulation. Tout ce sujet aura un impact sur Ferney-Voltaire. En plus, les rues se réduisent et il n'existe pratiquement pas de parkings en ville, en dehors de ceux qui seront construits. Outre la réflexion menée en termes d'Agglomération, il est également important de réfléchir aux concitoyens de Ferney-Voltaire qui subiront toute la nuisance.

Le Maire précise que le P+R commence à Gex. Une discussion est menée pour Cessy, Segny et Ornex. Pour Ornex, un travail est en cours par rapport à des terrains, mais cela concerne l'ensemble du Pays de Gex. Il est hors question que Ferney-Voltaire devienne un P+R, parce qu'aujourd'hui, la politique genevoise est de réduire la place de la voiture dans la Ville. À un moment donné, il va falloir aussi réfléchir. Aujourd'hui, il rapporte plus de 40 000 voitures jour à Ferney-Voltaire. La volonté de Genève, au niveau des petites douanes, est de réduire l'arrivée des voitures, parce que ceux qui vont à Genève actuellement voient que tout est complètement engorgé. Cela risque de s'apparenter au système de Bardonnex, ce qui est insupportable pour tous. Le travail de l'Agglomération est justement d'amener les transports collectifs le plus haut possible. Pour autant, à Ferney-Voltaire, il est nécessaire, avec un tramway, d'avoir un parking relais raisonnable.

L'étude de mobilité et l'étude de stationnement montrent que la Ville a suffisamment de stationnements. L'idée est aussi d'éviter les voitures ventouses dont le passage en zone bleue, sachant que plus de zones blanches seront constatées à Ferney-Voltaire. La plupart des copropriétés se barricadent actuellement parce qu'elles sont envahies, comme l'ensemble des surfaces commerciales, par des voitures ventouses. Des travaux sont réalisés à Ferney-Voltaire, mais à un moment donné, il faut passer par la phase de travaux. Même si la situation est difficile pour plusieurs personnes, l'intérêt est de réduire la consommation de carbone. Il a bien conscience que la réalisation des travaux pèjore l'activité. Il espère qu'ils seront financés en septembre ou octobre, tant mieux pour la Ville et tant mieux pour les Ferneyens. Le nombre d'habitants du Pays de Gex n'est pas en diminution, même si la volonté, en général, est de l'augmenter.

La Commune d'Ornex a dépassé les 5 000 habitants. La Commune de Prévessin-Moëns va passer à 9 000 habitants, sans que de nouvelles routes ou de nouveaux stationnements soient construits dans ces communes. Ferney-Voltaire ne pourra effectivement pas tout résoudre. Il est crucial de réguler tout ce sujet. Au bout d'un moment, Genève montrera de la fermeté par rapport aux voitures. Tous seront obligés, comme dans beaucoup de villes, de garer leurs voitures à l'extérieur. L'idée n'est pas que Ferney-Voltaire se transforme en grand parking. Il existe une vie à Ferney-Voltaire, et tant mieux. Il ne convient pas de dire qu'aucune réflexion n'est menée au niveau de l'Agglomération. Pour



l'instant, un plan P+R a été voté et est financé, autour de dizaines de millions d'euros. Au niveau d'une Agglomération qui est plutôt en bonne santé, cela est envisageable.

Il donne la parole à Rémi VINE-SPINELLI.

Rémi VINE-SPINELLI remercie le Maire d'avoir évoqué l'étude de mobilité. Ferney-Voltaire ne manque pas de places de parking. Pour avoir toutes les voitures ventouses du Pays de Gex, il faudrait ajouter des places de parking. Il ne comprend donc pas la logique de Christian LANDREAU à cet égard.

Concernant le point de la SPL, certains détails sont toujours un peu agaçants. Il avait déjà mentionné le problème de la communication quant à l'énergie fatale. Il ne s'agit pas du tout d'énergie renouvelable. À un moment donné, il faut être un peu dans le réel dans la communication et montrer de l'honnêteté par rapport aux éléments. Jean-Loup KASTLER a posé une question concernant les intérêts de la dette, et Rémi VINE-SPINELLI demande où elle se trouve dans les tableaux comptables. Le montant devrait être entre 5 et 8 millions d'euros et il serait nécessaire d'avoir l'information.

Dans la tablette, il précise ne pas avoir les diapositives partagées, ce qui rend difficile la compréhension de la présentation. Il souligne à ce titre la pertinence de la présence de la SPL pour la présentation de son travail. Les élus sont, dans une certaine mesure, pris au dépourvu, parce qu'ils n'ont pas pu préparer le travail et qu'ils ne sont pas capables de le lire. Il souhaiterait que les fois suivantes, ils aient ce partage d'informations pour pouvoir travailler correctement.

Concernant le projet de l'école, un premier projet représentait l'un des montants en dessous de 10 millions d'euros pour une école de 16 ou de 18 classes. Il demande si le montant de l'école a été revu à la hausse. Lors d'une réunion publique, Vincent SCATTOLIN a eu la transparence, en réponse à la question d'un citoyen, de dire qu'il n'aurait pas effectué un projet pareil à Divonne-les-Bains pour des raisons d'urbanisme. Rémi VINE-SPINELLI demande si Vincent SCATTOLIN aurait réalisé à Divonne-les-Bains le projet de l'école proposé. Il faudrait réaliser une école dans la SPL que tous les maires du Pays de Gex seraient à même de mener dans leur propre commune.

Il se réjouit d'avoir un Conseil municipal avec plusieurs concitoyens de Ferney-Voltaire qui sont très actifs, ou en tout cas qui manifestent un intérêt pour ces questions de la Commune. Au sein du Conseil, les élus ont l'impression de ne pas disposer suffisamment d'informations et les partages se font rares. Il y a un an et demi, le projet du nouveau centre commercial a été partagé, mais ils n'ont pas du tout été consultés, d'où cet écart considérable. Il constate que les concitoyens s'emparent de ces questions. Il partage avec le Conseil une citation d'Étienne de La Boétie qui représente les ressentis de Rémi VINE-SPINELLI : « Pour que les hommes, tant qu'ils sont des hommes, se laissent assujettir, il faut de deux choses l'une : ou qu'ils y soient contraints, ou qu'ils soient trompés »

Jean-Loup KASTLER estime que Vincent SCATTOLIN a menti lors du point 46 du Conseil communautaire du 26 mars, en précisant : « garantie de 41 millions par Pays de Gex Agglomération, je tiens à la disposition de toutes les personnes qui sont là la délibération en question ». Il n'est pas évident de discuter avec des personnes qui mentent.

Vincent SCATTOLIN précise que le Conseil communautaire s'est engagé à budgétiser la totalité du montant du projet à hauteur de 49,2 millions d'euros TTC et à approuver le plan de financement provisoire, incluant les contributions actées par la Confédération helvétique à hauteur de 16,1 millions d'euros, et l'État français à hauteur de 4,67 millions d'euros. Ces contributions n'étant pas contractualisées, il est demandé au Pays de Gex Agglomération de s'engager à garantir en



autofinancement les montants de ces deux cofinancements, soit 20,77 millions d'euros. Il s'agit bien du fonds Interreg qui n'a pas été acté. Il faut surtout retenir que l'Agglomération financera le tramway.

En réponse à Rémi VINE-SPINELLI, concernant l'intérêt de la dette, il pense que les chiffres seront plus élevés que ceux évoqués. Il sera possible de finaliser les intérêts de la dette pour l'ensemble de l'opération, une fois les discussions avec l'ensemble des organismes bancaires terminées. Il existe justement un enjeu concernant le montant de la dette, vu la renégociation des prêts. Aujourd'hui, dans le cadre de la négociation, les prêts se retrouvent avec un taux d'intérêt plus élevé que quand ils avaient été négociés en 2014-2015.

Par rapport à l'école, il rapporte deux sujets : la mise en place ou non d'un groupe scolaire de 20 classes, et la question du financement. La demande du Maire de Ferney-Voltaire, qui fait l'objet de discussions avec le Président d'Agglomération et eux-mêmes, est d'essayer de faire augmenter la participation du projet au financement des équipements publics. Ces discussions ne sont pas abouties aujourd'hui. Les bases portent encore sur celles qui ont été actées au sein du Conseil municipal en 2015 par rapport aux montants de financement. Un travail est en tout cas engagé. Depuis maintenant quatre ans, sont organisés des comités de pilotage tripartite entre la SPL, la Ville et l'Agglomération. Environ 30 à 40 ont eu lieu, ce qui a permis de faire évoluer le projet, les rapports et les discussions qui ne concernent pas forcément des éléments qui se voient pour le citoyen. Ils concernent également des éléments d'organisation de projet, des éléments de règles pour certains aspects d'urbanisme, et une meilleure collaboration quant à la question des permis de construire.

Concernant les équipements publics, le Maire précise qu'il est clair que ce qui a été pensé en 2014-2015 n'est plus valable en 2025. Le prix d'une classe en 2015 n'est plus celui de 2025. Il a déjà écrit au Président dans ce sens et il le reprecise encore. La Chambre régionale des comptes l'a également indiqué. Cette réactualisation est nécessaire pour pouvoir avoir des équipements publics pouvant servir ce nouveau quartier. La construction rapide de ces équipements est également importante pour lui. Il est vrai que la construction comprend de nombreux hébergements et peu de logements, mais dans ce qui va arriver par la suite, il existera du logement. Il évoque en outre la difficulté à accueillir un nombre d'enfants dans les équipements actuels, malgré une certaine marge. Il faudra passer assez rapidement à la construction de ce groupe scolaire nécessaire à ce nouveau quartier. Avec le terrain disponible, qu'il s'agisse de 17, de 18 ou de 20 classes, il faudra que les 400 élèves, maternelles et élémentaires, puissent bouger et vivre par rapport au sport, aux cantines, etc. La demande du Maire a été précise, il l'a écrite et il y tient. Il a bien conscience des difficultés de la SPL, mais il ne revient pas à la Ville de les compenser. Dans plusieurs projets, comme les taxes d'aménagement majorées à 17 %, ou les PUP, une somme est donnée pour ces équipements et un calcul peut être établi par rapport à ce qui se construit et ce qui pourrait revenir à la Ville. Les montants qui pourraient être donnés seraient certainement surprenants. Il demande en tout cas que ces équipements arrivent au plus vite.

Le Maire donne la parole au public.

Anne DURAND constate que dans les exposés de Vincent SCATTOLIN les années précédentes, il a fait état des nombreux recours auxquels la SPL a dû faire face, notamment le recours qui a gêné Altarea Cogedim. Elle demande aujourd'hui pourquoi ne pas collaborer de façon beaucoup plus positive et franche, en échangeant des points de vue différents, mais constructifs, avec une association et des habitants qui sont intéressés au plus haut point par ce qui se fait dans la ZAC, et en particulier au



niveau du terrain de la poterie. Les tableaux de bas carbone peuvent susciter des doutes. Les Ferneysiens relèvent tout le contraire, avec le nombre de champs éventrés, la bétonisation à Paimbœuf, la place des Lumières, qui est immense et imperméable, et le nombre de villes qui essaient de désimperméabiliser les terrains à Ferney-Voltaire.

Concernant la poterie, elle demande pourquoi la SPL s'expose à un nouveau recours concernant les projets parce que la SPL n'aura pas suffisamment informé, collaboré et travaillé avec une association qui a prouvé, pendant cinq ans, le sérieux de son travail et de ses propositions. La SPL ne s'est jamais exprimée concernant les propositions. Des doutes se présentent quant à l'avenir. Le Maire dit toujours : « plus tard, avec d'autres », sans jamais savoir qui sont les autres. Il s'agit probablement des commerçants de la poterie, mais compte tenu des sociétés choisies, professionnelles et cotées en bourse, devant des comptes à leurs actionnaires, avec une logique de rentabilité, des doutes peuvent se présenter quant à la complicité qui existe avec ces sociétés. La proposition, dans six ou neuf mois, de participer à une ou à deux soirées avec la seule possibilité de choisir l'emplacement des oignons de tulipe pourrait aboutir à quelque chose de malheureux pour tous. Les citoyens ne trouvent pas amusant de s'inscrire dans cette logique combative et onéreuse. Les avocats ne seront pas payés par la société, mais par les citoyens eux-mêmes.

Vincent SCATTOLIN explique que pour Altarea Cogedim, des recours ont eu lieu, ce qui a abouti. L'échec d'Altarea Cogedim, qui lui a permis de se retirer, satisfait les citoyens. Aujourd'hui, le lancement de la commercialisation au niveau du secteur de la poterie a lieu en concertation avec la Ville de Ferney-Voltaire. La SPL a laissé la main à la Ville concernant la concertation. Un opérateur, qui est un interlocuteur privilégié avec lequel une concertation pourra se mettre en place, est choisi. Cela est piloté par la Ville, avec les parties prenantes qu'elle décidera de mettre autour de la table avec l'opérateur qui est aujourd'hui désigné par la SPL. Cette stratégie a été décidée entre la Ville, l'Agglomération et la SPL, pour le secteur de la poterie, en matière de choix et de concertation.

Le Maire précise avoir fait un courrier à la SPL et à l'Agglomération. Aujourd'hui, il n'est pas certain que Mercialis se poursuivra. Ce débat est toujours mené avec les opérateurs. Pour l'instant, deux rencontres ont été organisées avec eux. Pour l'instant, le projet n'est pas encore abouti et rien n'est décidé pour l'instant. L'opérateur formulera des propositions, et il reste à voir la suite après. L'idée portée est aussi de discuter avec l'opérateur et de rentrer avec l'ensemble des partenaires. Pour l'instant, il n'a pas les éléments. Discuter avec quelqu'un sur du papier blanc n'a pas d'intérêt. La phrase est encore celle de l'avant-concertation. La demande formulée portait sur la réduction de la surface ou de la densité, ce qui a été validé. Il a également souhaité que les lots soient divisés. Le Maire a pensé à la culture, au cinéma et à l'accueil. Tout a été présenté et tout a été clair. Le courrier établi a été présenté à l'ensemble des élus.

Jean-Loup KASTLER considère que ces propos ne sont que mensonges.

Comme d'habitude, le Maire en déduit que Jean-Loup KASTLER considère que tout est mensonge. Le Maire tient en tout cas à mettre en place le processus évoqué, mais pour l'instant, il n'a pas d'éléments, à part la définition du périmètre des lots.

Vincent SCATTOLIN explique que le choix ne concerne pas un projet, mais plutôt un opérateur capable de continuer à travailler sur un projet programmatique et architectural, dans un processus de concertation avec la Ville, et qu'elle mènera avec les parties prenantes. La SPL ne pilotera pas la concertation, mais elle a simplement trouvé un opérateur avec qui travailler. Elle n'a pas reproduit le même schéma que celui pour Altarea Cogedim, où un concours d'architectes a été lancé. Après le



choix du lauréat pour le projet d'architectes, il était plus compliqué de modifier le projet qui, ensuite, a fait l'objet d'un dépôt de permis de construire.

Certains aspects n'ont pas fonctionné et la SPL en a tiré des enseignements. C'est pourquoi elle a souhaité travailler collectivement sur une autre forme par rapport aux lots de la poterie, en actant une dédensification, avec moins de recettes pour la SPL. Un travail est mené ensuite avec un partenaire privé, un opérateur, sur lequel pourrait être conduite une concertation ou un phasage, avec la question du type de commerce, du type d'hébergement et du type de culture. L'Agglomération, la SPL et la Ville ont choisi de se dire que la phase de concertation n'est pas pilotée par la SPL, mais par la Ville. La SPL fait en sorte que les accords qu'elle a avec Mercialys – Sogeprom soient inscrits. Il se peut qu'à la phase de la durée, il n'existe plus d'accords, parce que le projet n'aura pas suffisamment avancé, et que la concertation n'arrivera plus à permettre d'avoir l'équilibre économique pour lequel avait postulé l'opérateur. Il faut, à un moment, que cela soit aussi établi dans le temps. En réponse aux propos tenus quant à la mauvaise qualité de l'entrée de ville ou à l'état déplorable de l'entrée de ville, plus vite le projet sera arrêté dans sa forme architecturale et programmatique, y compris pour la partie culturelle, plus vite un permis pourra être déposé et délivré, plus vite la phase de construction pourra démarrer. Tel est l'enjeu pour cette entrée du territoire qui n'est pas à l'image de ce qu'elle devrait être.

Hadjira REBBADJ-LEGROS rappelle que Vincent SCATTOLIN a précisé, en début de séance, avoir visité dernièrement le parking. Elle demande ce qu'il pense de la proximité du parking avec les locataires du Cèdre bleu aujourd'hui. Les enfants et les personnes âgées respireront les particules fines des voitures qui se gareront dans ce parking, d'autant plus avec la dangerosité de ce qui se trouve dans le parking, comprenant notamment huit pompes à chaleur, une centrale de distribution de chaleur, une chaudière et une cuve de stockage de gaz.

Elle aborde les arbres centenaires, les chênes qui longent toute la résidence entre le parking et le Cèdre bleu. Au début du projet, Gilles BOUVARD s'est engagé à ce que ces arbres soient protégés. Le problème rencontré actuellement réside dans le fait que ces arbres n'ont pas été élagués depuis des années et que de grosses branches menacent de tomber sur les locataires du Cèdre bleu. Le Maire, dans son intervention au niveau du Conseil municipal, a parlé de la dangerosité de ces arbres. Elle précise que le sujet de l'arbre qui est tombé remonte à 20 ans en arrière. La foudre l'a coupé en deux, et la moitié de cet arbre a atterri sur la terrasse de Hadjira REBBADJ-LEGROS. Ces arbres ont besoin d'être entretenus et élagués. Autrement, ils deviennent dangereux pour les locataires du Cèdre bleu parce que les branches viennent sur eux. Dans ce couloir, le vent souffle très fort.

Elle demande qui va se garer concrètement dans le parking dans le futur : ceux de la ZAC, ceux qui vont travailler à Ferney-Voltaire et se garer dans le parking, ou ceux qui vont prendre le tramway pour aller travailler à Genève et laisser leur voiture la journée à Ferney-Voltaire.

Vincent SCATTOLIN répond que lors de la visite, il a acté le fait que le projet était conforme à l'ambition et au permis déposé :

- un parking avec une évacuation naturelle ;
- un parking dans lequel une partie du réseau de chaleur a été installée de sorte qu'il puisse se connecter au reste de la Ville ;
- un parking dans lequel il existera un hub de mobilité ;



- un parking dans lequel Pangloss sera accueilli.

Il est vrai que cette construction est à 20 m des habitations du Cèdre bleu et que ce projet diffère de l'ancien environnement où il n'y avait rien. Il connaît la position de Hadjira REBBADJ-LEGROS, mais il ne peut lui fournir une autre réponse. Lors de la visite, dans la copropriété dans laquelle Hadjira REBBADJ-LEGROS vit, des travaux de rénovation étaient en train d'être réalisés. Il ne s'agit pas d'un projet comportant une dimension, une architecture et une programmation différentes de celles imaginées au départ. Cela avait fait l'objet d'un concours et d'un permis de construire purgé de recours. Il connaît la position de Hadjira REBBADJ-LEGROS, puisque celle-ci l'agressé de la même manière à toutes les réunions organisées.

Concernant les arbres, Gilles BOUVARD indique que des efforts sont mobilisés pour essayer de les élaguer. Des accidents sont déjà survenus, pas sur cette copropriété, mais sur celle qui est juste à côté, d'où la décision d'intervenir à plusieurs reprises. Quand les arbres sont malades, il faut les couper. Les coupes font toujours mal au cœur parce que ces arbres sont des chênes centenaires.

Concernant la centrale de production, lorsque des pompes à chaleur sont mises en place, elles n'émettent pas de gaz à effet de serre. Elles fonctionnent à l'électricité. 65 % de la chaleur sera fournie à Ferney-Voltaire, représentant une énergie décarbonée. La partie qui concerne la centrale gaz ne fonctionne que par intermittence lorsque le CERN s'arrête, mais elle vient en relais de l'énergie principale. Cette énergie n'est pas considérée comme une énergie renouvelable, mais comme une énergie renouvelable et de récupération (EnR&R). Il s'agit de la récupération qui provient de l'accélérateur de particules du CERN. Cette énergie est réutilisée au profit de l'ensemble de la Ville de Ferney-Voltaire. Ce réseau est décarboné à 65 %.

En réponse à Hadjira REBBADJ-LEGROS, Gilles BOUVARD indique que le parking est très largement équipé de bornes électriques et doit accueillir des véhicules électriques, avec 90 places de stationnement électrique. Le parc Citiz qui sera mis à disposition sera majoritairement électrique, s'inscrivant dans cette transition énergétique. Il précise d'ailleurs que la nuisance sonore émise par l'aéroport est plus impactante.

En réponse à une remarque du public, le Maire constate que le sujet évoqué concerne plus le quartier du Marais que la SPL. Pour l'instant, les problématiques de délinquance résultent de plusieurs facteurs qui sont des facteurs généraux pour l'ensemble du Pays de Gex. Il se peut qu'ils soient amplifiés du fait de la densité.

Quant à la tenue de ce quartier et à la mobilité, les problèmes de poubelle sont généraux à Ferney-Voltaire et un travail est fortement mené dans ce sens. Pour la zone du Levant, pour l'instant, il n'existe plus de permis de construire. Un travail est engagé avec différents opérateurs. L'idée générale portée est que tous les rez-de-chaussée doivent être des commerces. Il est très important de maintenir le commerce là-bas et même de l'amplifier. Dans le Vendor pour la partie commerciale, plus de 600 m² de surface commerciale vont arriver, mais devra s'y ajouter la partie actuelle de l'immeuble Brun. Le travail à mener est important. Pour l'instant, aucun permis de construire n'est valide dans ce secteur. Il existe des projets, mais un problème de relogement est constaté. Il faut rappeler que l'immeuble n'est pas en bon état, de même que pour le parking du Levant, avec un immeuble qui doit être vidé. L'immeuble devait être démoli. Cela concerne une réunion de quartier du Levant où il sera bien entendu possible de parler avec l'ensemble de la population dans le secteur.



Une personne du public souligne avoir écrit à plusieurs reprises à Gilles BOUVARD, mais indique qu'il n'a pas reçu de réponse depuis des années. Cette semaine, il a écrit à Vincent SCATTOLIN, mais il n'a même pas eu une réponse de courtoisie, sauf par la secrétaire. Il a d'ailleurs écrit aussi au Maire, qui n'a aussi pas répondu, en dépit des relances par téléphone auprès de la secrétaire. La démolition des garages de la Pommeraie va l'expulser à l'extérieur, parce que le fond des garages constitue le mur de la ruelle. Il ne cache pas sa déception et la démolition sera une catastrophe pour son terrain.

Le Maire précise avoir l'habitude de répondre à tous les courriers qu'il reçoit. Il a récemment reçu les résidents de la Pommeraie, et ils ont travaillé sur le projet. Il adopte la démarche de se rapprocher des habitants et il leur répond. Il manifeste également son inquiétude quant aux conséquences de l'arrivée de cette voirie au niveau de la rue de Genève, en se demandant comment entrer et comment sortir. Une question du stationnement se pose également, mais tous ces sujets ont été vus, y compris avec la Pommeraie. Dans le quartier en question, il est intervenu sur plusieurs projets du côté de l'horlogerie. Suite à une sollicitation, il est venu sur place avec l'architecte des bâtiments de France pour vérifier un certain nombre d'éléments. Il vient sur place quand c'est nécessaire et il vérifierait le courrier évoqué. Il se fera un plaisir de recevoir la personne ayant évoqué le sujet.

Gilles BOUVARD présente ses excuses pour la réponse tardive, mais rappelle qu'une décision de justice a été rendue, puisqu'ils sont partis en appel. La décision de justice sera bien évidemment respectée et une rencontre sera organisée pour voir s'il faudra maintenir le bout de mur. Une indemnité a en tout cas été versée. L'engagement a été pris de refaire la clôture en limite de propriété. La question posée est de savoir si le mur peut être maintenu et s'il est plus économique que de réaliser une clôture. Cette question sera étudiée avec attention. Ce parking est pour les habitants du quartier, que ce soit les résidents ou les travailleurs du quartier. Il rapporte un principe de parking de mutualisation, avec le fait d'accueillir le stationnement des résidents le soir, et celui des travailleurs la journée. Il évoque également la possibilité d'avoir un foisonnement du stationnement, c'est-à-dire une utilisation optimale d'une partie du stationnement, de sorte que ce parking puisse être le plus utile pour l'ensemble des personnes sur le quartier.

L'utilisation d'un P+R pourra peut-être être envisagée de façon provisoire, le temps de la montée en charge du quartier, puisque le quartier ne sera construit qu'à partir de 2030 et ne pourra accueillir la totalité des habitants et travailleurs qu'en 2030. L'idée est de pouvoir utiliser cette infrastructure pour commencer à mettre des habitudes dans l'utilisation du P+R, en attendant celui qui sera fait de manière définitive.

En réponse à Hadjira REBBADJ-LEGROS, il indique qu'il ne s'agit pas d'un parking public, et qu'il est offert à l'ensemble des habitants. La règle établie avec la Ville de Ferney-Voltaire est la suivante : une place de stationnement avec 70 % du stationnement sous les îlots et 30 % du stationnement déporté. Il s'agit d'un complément du stationnement offert à l'ensemble des habitants et des travailleurs réglementaires lors des obtentions des permis de construire.

En attendant les beaux jours avec l'arrivée de la réalisation totale de tout ce qui a été esquissé et de tout ce qui est connu, une personne du public indique qu'au quotidien, des centaines de Ferneyiens et de Gessiens traversent le bas de la ville. Des promesses ont été faites pour fin mars afin d'aménager la place avec des feux tricolores. Des améliorations notables ont été relevées et ne sont manifestement pas finies. Il demande où en est ce sujet. L'APiCy continue à rêver de la possibilité d'une trémie. Il demande quel aménagement incrémental supplémentaire, notamment la régulation des feux, est prévu pour aménager cette place pour le confort de tous.



Vincent SCATTOLIN répond que les premiers aménagements ont été réalisés physiquement dans le courant du mois de mars. Quant à la question des feux, cela devrait être réalisé dans le courant du mois de mai, de manière à finaliser ce qui avait été conclu avec APiCy.

Marie-José BOFILL indique que la longueur de la réunion montre l'importance d'organiser plus fréquemment des réunions ouvertes. Elle indique que la presse parle de Mercialys, de Sogeprom et de GA. Les tableaux sont difficilement lisibles et elle demande de les avoir. Une fin des discussions est prévue vers le mois de mai et elle demande où elles en sont réellement aujourd'hui.

Pour Altarea, la promesse de vente était estimée à 65 millions d'euros, et pour l'équilibre financier, d'une manière ou d'une autre, il faudra bien trouver ces 65 millions d'euros. Elle craint du risque d'achoppement, compte tenu aussi de la situation géopolitique. Si la réponse ne peut être donnée dans l'immédiat, la SPL peut la donner plus tard et ouvrir réellement la discussion avec les associations, notamment l'association Poterie Riposte.

Vincent SCATTOLIN réitère que la concertation n'est pas pilotée par la SPL Territoire d'Innovation pour le secteur de la poterie. Aujourd'hui, une convention établie avec eux va jusqu'en mai, pour qu'ils confirment leur intérêt et leur capacité à porter un projet à cet endroit. Il précise que la SPL n'a pas choisi de projet, d'architecte et d'architecture, mais un groupe capable économiquement et techniquement de porter un projet avec trois axes au niveau du secteur de la poterie : un axe commercial, un axe culturel et un axe d'hébergement.

Jusqu'au mois de mai, Mercialys, Sogeprom et GA doivent confirmer leur capacité à continuer à accompagner ou à être présents au niveau du secteur de la poterie pour entamer une seconde phase, celle de la concertation qui sera pilotée par la Ville de Ferney-Voltaire. Deux possibilités se présentent : soit cela s'arrête, soit cela continue. Depuis le début de l'opération, il convient de préciser que le contexte international a énormément changé, avec la pandémie, l'inflation, la mutation et la crise de la promotion immobilière. Le protocole avec Mercialys dure jusqu'au mois de mai parce qu'ils doivent confirmer qu'ils sont en mesure de continuer l'accompagnement pour ce projet. La phase de concertation démarre par la suite.

Le Maire indique que si la Collectivité reprend la concertation, il sera tout à fait possible d'inviter la SPL dans la concertation. Le Président de l'Agglomération devrait venir au mois de juin en séance. En cas d'entrée dans cette phase de concertation, la SPL sera bien entendu présente pour informer et communiquer. L'organisation de cette concertation revient à la Ville de Ferney-Voltaire avec l'ensemble des partenaires ferneysiens.

Il donne la parole à Jean-Loup KASTLER.

Jean-Loup KASTLER rappelle que Vincent SCATTOLIN a signé en 2024 une convention avec l'État. La convention a pour objet de fixer les conditions financières dans lesquelles le porteur de projet procède à la réalisation du projet ZAC Ferney-Genève Innovation, ainsi que les modalités selon lesquelles l'État apporte son concours financier à la réalisation de ce projet au titre du programme « Territoires engagés pour le logement ». La convention en question a, en annexe, un tableau qui précise au niveau des recettes, dans une ligne B205, l'engagement à construire 35 000 m² de coques commerciales, de parcs et loisirs pour 840 euros du mètre carré. Les prix sont fixés par la convention. Si Vincent SCATTOLIN prétend y déroger, il se désengage d'un contrat qui le lie à l'État.



Il intervient également par rapport à la position selon laquelle le pilotage n'est pas réalisé par la SPL. Il existe une jurisprudence intéressante concernant le droit des SPL à déléguer les fonctions qui sont celles de son objet à des sociétés sous-traitantes. Le fait d'abandonner le contrôle analogue sur des missions qui sont celles de l'objet du statut de la SPL constitue une clause de rupture de concession.

Il donne la parole à Nicolas KRAUSZ.

Nicolas KRAUSZ rappelle que le Maire a adressé un courrier par rapport à la position au niveau du secteur de la poterie de la Mairie de Ferney-Voltaire transmis à la SPL en mars 2024. Ce courrier se termine par : « Les élus souhaitent également avoir une clause ». Cela montre que les élus sont concernés, alors que le courrier ne leur a été communiqué qu'un an après, lors de la séance de février 2025. Les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent ou qui y croient.

Le Maire rappelle que Nicolas KRAUSZ a eu cette lettre en commission urbanisme. Il l'invite à faire attention aux propos qu'il tient. Le sujet sera certainement abordé ultérieurement.

Il donne la parole à Pierre-Marie PHILIPPS.

Pierre-Marie PHILIPPS demande si à fin mai, en cas de contractualisation ou de poursuite de collaboration avec Mercialys, il sera possible de choisir le périmètre ou cela fera encore l'objet de discussions complémentaires.

Vincent SCATTOLIN répond que l'objectif est de s'en tenir à ce que le jury avait décidé. Une consultation a été portée pour trois lots : Oo1, Oo2 et Oo3. Dans le cadre du jury, le choix portait plutôt sur les lots Oo1 et Oo2, avec l'exclusion de la partie au Oo3 qui, physiquement, est située au bâtiment du cinéma actuel. Des questions de passage, de programmation, de transfert, etc., se posent. L'atterrissage de mai, avec le délai conduisant jusqu'en mai avec Mercialys et Sogeprom, doit permettre de confirmer Oo1 et Oo2, ou d'avoir Oo1, Oo2 et Oo3. Aujourd'hui, le travail est porté sur Oo2 et Oo1, les deux lots les plus proches de la place des Lumières et de l'avenue du Jura.

Le Maire donne la parole à Rémi VINE-SPINELLI.

Rémi VINE-SPINELLI ne rejoint pas la position selon laquelle l'énergie de récupération serait l'énergie renouvelable. Tel n'est pas le cas. À un moment donné, il faudrait trouver des sources à peu près crédibles. Il a bien consulté World Energy Outlook, l'ADEME et l'IRENA. Il insiste en ce sens sur l'importance de consulter tous les rapports, et les éléments sont bien expliqués. Il est important de bien faire les choses. Les mots ont un sens et il se bat justement pour ce principe.

Il se rejoint de certaines discussions menées ce jour, parce qu'en commission urbanisme, les discussions portent typiquement sur les garages de la Pommeraie. En tant que participant à la commission, il est toujours un peu effondré de voir les trois entrées sur 20 m dans la rue de Genève parce qu'ils n'ont pas été capables, avec une interaction à peu près adéquate avec les différentes résidences et la SPL, de s'entendre et d'avoir un carrefour plus serein et plus apaisé. Les situations sont telles qu'elles sont aujourd'hui, parce que les interactions sont très confrontationnelles. Tout cela va entraîner des problèmes dans des endroits accidentogènes, et des problèmes d'interaction dans les mobilités, notamment dans la Ville.

Le Maire remercie le public pour ses questions tout à fait pertinentes. Il indique qu'ils se reverront à l'occasion de la concertation.



Il remercie Vincent SCATTOLIN et Gilles BOUVARD pour leurs interventions.

Réouverture de séance

Chantal HARS quitte le Conseil à 21 h 40 et donne procuration à Laurence MERIAUX.

Le Maire rouvre la séance. Chantal HARS a dû s'absenter d'urgence et elle a donné pouvoir à Laurence MERIAUX.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11/03/2025.

Le Maire demande si les élus ont des remarques à formuler concernant le procès-verbal.

Jean-Loup KASTLER souhaite formuler des remarques concernant l'ordre du jour.

Le Maire précise que les élus ont reçu un ordre du jour.

Jean-Loup KASTLER indique que de manière générale, il ne voit pas d'inconvénient à être présent au CCAS par exemple pour faire en sorte que celui-ci ait le quorum pour voter. Il en va de même pour la présente séance. Il ne voit pas d'inconvénient à être présent à la réunion pour faire en sorte que les débats puissent avoir lieu. Il précise cependant qu'avec 26 points à l'ordre du jour, certains sont hiérarchiquement plus importants que la création d'un nouveau groupe dans un Conseil municipal. Il souhaiterait passer aux débats des points plus importants avant de passer à la création du groupe.

Le Maire indique que la création d'un nouveau groupe a de l'importance.

Jean-Loup KASTLER indique que pour l'opposition, les divisions de la majorité n'ont pas d'importance.

Le Maire indique que ce point de vue appartient à Jean-Loup KASTLER. La Mairie a établi un ordre du jour que les élus ont reçu.

Il donne la parole à Christian LANDREAU.

Christian LANDREAU note que seul le Maire a la prérogative du contrôle de l'ordre du jour. Telle est la loi et il faut la respecter. Il souhaite simplement remercier la personne qui rédige le procès-verbal, puisque les demandes de Christian LANDREAU sont bien consignées dans le procès-verbal par rapport aux différents cas liés à la prise en compte de ses votes au terme de chaque question :

- lorsqu'il sort de la salle ;
- lorsqu'il ne sort pas de la salle ;
- lorsqu'il s'abstient ;
- lorsqu'il ne vote pas.

Il demande, pour la clarté de la chose votée ou de la chose jugée, de préciser le nom de ceux qui sont pour, de ceux qui sont contre et de ceux qui s'abstiennent, au lieu d'indiquer « 8 », « 2 », « 0 »... Les élus ne sont pas des chiffres. En termes de juridiction, il est important de préciser le nom des personnes qui ont voté, le nom de celles qui n'ont pas voté et le nom de celles qui se sont abstenues.



Le Maire prend note d'une remarque à la page 35. Encore une fois, Jean-Marie PHILIPPS a été mis à la place de Pierre-Marie PHILIPPS. Le Maire présente ses excuses auprès de la famille de Pierre-Marie PHILIPPS.

Pierre-Marie PHILIPPS revient sur l'ordre du jour que Khadija UNAL a proposé de bouleverser afin de pouvoir traiter les points importants avant ceux qui sont moins importants. Il rejoint le fait de changer l'ordre des points. Ce changement ne doit pas poser problème si tout le monde en est d'accord. Un vote groupé peut aussi avoir lieu concernant l'appartenance de Pierre-Marie PHILIPPS dans les commissions.

Le Maire indique que face aux remarques et à la complicité de Jean-Loup KASTLER avec les services du Département et de Madame la Préfète, le Maire fait très attention à ce qu'il fait. Telle est la raison pour laquelle il adopte cette procédure de façon à éviter des problèmes.

Khadija UNAL précise être pour le bouleversement de l'ordre du jour. Elle rappelle qu'une jurisprudence est déjà intervenue par le passé et que des votes concernant les ordres du jour ont déjà eu lieu. Vu les débats de la première partie de la séance, elle estime qu'un certain nombre de conseillers seraient d'accord pour le bouleversement de l'ordre du jour et le traitement d'un certain nombre de dossiers avant de passer à la création d'un groupe supplémentaire au sein de ce Conseil municipal.

Le Maire réitère que la Mairie a établi un ordre du jour qui a été envoyé aux élus. Les élus ont la possibilité de le bouleverser, et il est possible de le faire si tout le monde en est d'accord. Il convient toutefois de faire attention à l'approbation du PV, et de la traiter avant tout.

Christian LANDREAU précise que vu les interventions extérieures, il aurait été de bon ton de décaler certains éléments. Il lui est dit : « Christian LANDREAU, ta gueule, tu ne sais rien, ferme-la ».

Le Maire indique que les votes devraient vite se passer, puisque seul un candidat se présente à chaque fois. Il rappelle que la première adjointe au Maire a formulé une proposition, et Pierre-Marie PHILIPPS a précisé qu'il est pour le bouleversement. Il faudra avant tout procéder à l'approbation du procès-verbal.

Il donne la parole à Rémi VINE-SPINELLI.

Rémi VINE-SPINELLI formule une remarque concernant le procès-verbal. La page 12 fait référence à l'intervention qu'il a eue avec la Gendarmerie. Il souhaiterait que le paragraphe soit réécrit et plus explicite, parce qu'il n'arrive pas à le comprendre et que le paragraphe ne reflète pas fidèlement les propos qui ont été tenus. Il rappelle avoir souligné deux points :

1. concernant les mobilités, il souhaitait avoir les données qui n'ont toujours pas été transmises. Il attend toujours leur transmission depuis quand même trois mois ;
2. il souhaitait avoir, au sein d'une commission, un point informatique par rapport aux systèmes d'exploitation.

Dans le paragraphe, tout est mélangé. La réponse donnée est la suivante : « Si ce retour se révèle utile, Sébastien JOSSERAND précise qu'il fera intervenir des spécialistes ». Elle ne permet pas de savoir si le retour évoqué fait référence à l'informatique ou aux mobilités.



Le Maire pense que Sébastien JOSSERAND a dit que dans son système de récolte d'informations, il ne dispose pas de toutes ces analyses.

Rémi VINE-SPINELLI pense que Sébastien JOSSERAND a dit que :

- il regarderait pour les questions des accidents ;
- si quelqu'un devait intervenir lors d'une commission, ce ne serait pas lui, parce qu'il n'avait pas les compétences concernant l'informatique.

Les propos ne sont pas retranscrits comme tels dans le PV.

Dorian LACOMBE précise qu'il s'abstiendra, parce qu'il n'était pas présent lors du Conseil municipal de mars. Il l'a suivi partiellement, et il note que le Maire a précisé que tous les éléments seront transmis aux élus. Ils sont toujours ravis de recevoir les statistiques que la Gendarmerie pourrait fournir. Il est toutefois ouvert à toute suggestion de bouleversement de l'ordre du jour.

Le Maire demande si les élus sont tous d'accord pour que le paragraphe évoqué par Rémi VINE-SPINELLI soit réécrit de façon plus lisible. La remarque de Jean-Marie PHILLIPS à la place de Pierre-Marie PHILIPPS doit être intégrée.

En l'absence d'autres remarques, il propose de passer au vote.

Christian LANDREAU est considéré comme absent, celui-ci ayant quitté la salle lors du vote.

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du mardi 11 mars 2025 est adopté par 22 voix pour et quatre abstentions (Nicolas KRAUSZ, Jean-Loup KASTLER, Catherine MITIS et Dorian LACOMBE).

À la demande de certains élus, le Maire propose de traiter les points suivants à la fin : le 4, le 5, le 6, le 7, le 8, le 9, le 10, le 11, le 12, le 13, le 14 et le 15. Il soumet le changement de l'ordre du jour au vote.

Christian LANDREAU est considéré comme absent, celui-ci ayant quitté la salle lors du vote.

Après un vote à main levée, le Conseil municipal décide à l'unanimité de changer l'ordre du jour et de passer directement au point n°16.

Le Maire précise qu'aucun vote contre n'a été émis. Le vote est donc favorable à l'unanimité.

Christian LANDREAU estime que l'unanimité n'est pas obtenue, puisqu'il a quitté la salle.

Le Maire explique que Christian LANDREAU est considéré comme absent lorsqu'il quitte la salle.

16. Convention cadre 2025-2027 avec l'association Thalie.

Le Maire précise qu'en collaboration avec l'association Thalie, cette convention triennale de 2025 à 2027 a pu être renouvelée. Ils se sont mis d'accord par rapport à un certain nombre d'éléments : la durée, le travail associatif entre la Ville et l'association, et le fait de mener des actions ensemble en termes de programmation, de présentation et de financement. L'association Thalie, qui est venue la semaine dernière à plusieurs reprises, a validé l'ensemble des articles. Ils ont été établis chapitre par chapitre, et ce, pour aboutir à un accord unanime concernant ce qui va être présenté entre Thalie et la culture à Ferney-Voltaire. Il est demandé au Conseil municipal d'adopter le renouvellement de la



convention triennale, d'autoriser l'octroi d'une subvention de 32 000 euros au titre de l'exercice 2025, et d'autoriser le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document s'y rapportant.

Il donne la parole à Pierre-Marie PHILIPPS.

Pierre-Marie PHILIPPS rappelle que plusieurs échanges ont eu lieu avec l'association. La baisse de subvention est de 6 000 euros par rapport aux années précédentes. Il est précisé que les 32 000 euros concernent l'exercice 2025. Il demande s'il est possible de modifier la somme chaque année. Il ne comprend pas pourquoi indiquer « exercice 2025 », alors que la convention est triennale.

Le Maire explique que le problème réside dans le fait que la convention a mis du temps à se réaliser, ce qu'il regrette. Telle est la raison du retard par rapport aux autres subventions. Un travail a été repris avec l'association Thalie. Le Maire précise qu'ils attendent aussi cette subvention pour pouvoir fonctionner. Si, comme dans d'autres associations, il existe des subventions dites exceptionnelles, comme ce qui a été réalisé avec Thalie, elles peuvent se rajouter dans le cadre d'un vote particulier. L'association Thalie n'a pas formulé cette demande cette année, mais pourra la formuler l'année prochaine. Il faut rappeler que l'association, dans ce cadre, avec ces 32 000 euros, va produire trois pièces. Un certain nombre de rencontres ont été organisées. Le Maire a participé aux négociations avec Khadija UNAL pour finaliser un accord, et l'ensemble de l'association a, avec son conseil, été présent pour la validation. Chaque paragraphe a été discuté mot par mot.

Pierre-Marie PHILIPPS rappelle que 6 000 euros de moins représentent deux spectacles. En général, pour l'association Thalie, un spectacle coûte entre 2 000 et 3 000 euros. Il demande si l'association va en organiser moins ou comment elle compte s'adapter.

Le Maire présente ses remerciements à la présidente de l'association, Marie-Paule VERNIZEAU. Ils ont bien travaillé ensemble et cela correspond à leurs besoins actuels. Le Maire précise avoir bien expliqué les difficultés rencontrées dans le fonctionnement, et l'association les a comprises. Il convient de rappeler que la Mairie met à disposition un lieu avec l'électricité, l'eau, etc., avec les charges associées. En prenant en compte l'ensemble, il indique que les 32 000 euros sont largement dépassés, ce qui est valable pour toutes les associations. La vigilance est de mise.

Dans le cadre de la saison culturelle à Ferney-Voltaire, il a été possible d'aboutir avec eux à une présentation commune. L'idée est passée et le travail a été réalisé dans ce sens avec eux. Il existe une production, par exemple, pour la Fête à Voltaire, qui est une lecture d'une petite pièce concernant Voltaire. Il n'est pas envisageable de l'organiser maintenant, mais ils l'organiseront plus tard. Il existe également une convention qu'il a souhaité triennale, parce que cela dépasse le mandat, ce qui permet de garantir au futur de pouvoir avoir une garantie de fonctionnement. Chaque mandat est toutefois libre de mettre en place ce qu'il a envie de mettre en place.

Il donne la parole à Jean-Loup KASTLER.

Jean-Loup KASTLER précise qu'au-delà du contenu de la convention qui concerne un acteur majeur de la vie culturelle ferneysienne, il aurait souhaité la présence d'un représentant de la compagnie pour faire librement part de son retour et de son avis. Il trouve dommage de ne pas avoir de représentants présents. De manière générale, les conventions ne passent pas assez devant le Conseil municipal, et quand elles y passent, il souhaite que l'Assemblée y consacre plus de temps.

Le Maire répond y avoir passé beaucoup de temps en lien avec l'association. Cela a nécessité un réel travail. Ils ont pu travailler et remettre à plat un certain nombre d'éléments, chapitre par chapitre.



Les élus sont également acteurs de la Ville de Ferney-Voltaire, et ont tout le loisir de poser des questions à la présidente de l'association. Il faudra beaucoup de temps pour pouvoir recevoir toutes les associations à Ferney-Voltaire. Cette association est effectivement une association majeure au niveau culturel à Ferney-Voltaire, d'où cette convention. Thalie est l'une des associations qui reçoivent, au niveau culturel, la somme la plus importante, et la Mairie est vraiment en lien avec elle.

Il donne la parole à Pierre-Marie PHILIPPS.

Pierre-Marie PHILIPPS rappelle que l'association se trouve à Ferney-Voltaire depuis 25 ans. Tous les trois ans, une convention est établie avec elle. Il s'enquiert de la raison des achoppements dans le renouvellement de cette convention.

Khadija UNAL répond que plusieurs discussions ont eu lieu. Elles ont commencé il y a presque un an, et ont connu un retard à un moment, en raison de la charge de travail des services culturels. Pour arriver à la finalisation de cette convention, la méthode a été la bonne, puisque l'association a été reçue à plusieurs reprises par le service culturel, en présence du Maire et de son directeur de cabinet. Cette démarche a permis d'avancer avec l'association, la culture et le Maire. Khadija UNAL relève une bonne compréhension de la situation par Thalie. La présidente de l'association a été satisfaite de la rencontre organisée avec le Maire et son cabinet.

En l'absence d'autres remarques, le Maire propose de passer au vote.

Christian LANDREAU est considéré comme absent, celui-ci ayant quitté la salle lors du vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte par 24 voix pour et deux abstentions (Pierre-Marie PHILIPPS et Mylène MAILLOT (par procuration)) le renouvellement de la convention triennale pour les années civiles 2025 - 2027. Il autorise par 24 voix pour et deux abstentions (Pierre-Marie PHILIPPS et Mylène MAILLOT (par procuration)) le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tous documents s'y rapportant.

17. Attribution d'une subvention à l'Amicale du personnel communal de Ferney-Voltaire au titre de l'année 2025 et passation d'une convention d'objectifs et de moyens triennale.

Le Maire passe la parole à Khadija UNAL.

Khadija UNAL précise que la Ville de Ferney-Voltaire a confié à l'Amicale du personnel communal la gestion des prestations sociales dont bénéficient les agents communaux. Ce choix est un choix de la Ville. Cette association joue un rôle important. Elle organise un certain nombre d'événements, mais aussi des activités culturelles et sportives. Elle agit dans le champ social. Le montant de la subvention demandée pour l'année 2025 est de 70 000 euros. L'attribution de cette subvention, comme pour toute subvention dont le montant est supérieur à 23 000 euros, est subordonnée à la signature d'une convention. Cette convention triennale est donc proposée pour vote au Conseil municipal. Si les élus ont des questions à poser concernant le personnel, Étienne t'KINT de ROODENBEKE pourra y répondre. Pour des questions concernant le champ social, Christian ALLIOD pourra y répondre.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter le renouvellement de la convention ;



- d'accorder une subvention de fonctionnement de 70 000 euros à l'Amicale du personnel communal de Ferney-Voltaire au titre de l'année 2025 ;
- d'autoriser la réévaluation de ce montant chaque année après examen du rapport d'activité des actions en cours et à venir, du budget prévisionnel et du nombre d'adhérents inscrits au 31 décembre de l'année N-1, sachant que le nombre d'adhérents se trouve dans la délibération ;
- d'autoriser le Maire ou l'un de ses adjoints délégués à signer tout document s'y rapportant.

Le Maire donne la parole à Jean-Loup KASTLER.

Jean-Loup KASTLER souhaite insister sur l'article 8. Avant le 31 janvier de l'année N, l'association devra transmettre à la Commune le bilan arrêté au 31 décembre de l'exercice précédent, ainsi que le rapport d'activité permettant d'apprécier les actions mises en œuvre, le nombre de bénéficiaires et l'atteinte des objectifs fixés. Le compte rendu financier et le rapport d'activité devront être déposés en même temps que la demande de subvention effectuée via le document normé. Il ne trouve pas cette démarche suffisante, puisque le rapport d'activité devrait être soumis et transmis à l'ensemble des conseillers municipaux. Ce processus devrait être marqué dans la convention.

Le Maire précise que d'après la loi 1901, les associations ont des droits et des obligations. Dans le cas présent, cette convention donne des obligations pour toucher cette subvention. Dans le cas contraire, elles ne pourront pas la toucher. Le Maire évoque 146 adhérents et le nombre est maintenant passé à 147 au premier janvier de l'année. Il demande si Jean-Loup KASTLER souhaite plus de rigueur dans le contrôle ou s'il souhaite un rapport d'activité.

Jean-Loup KASTLER souhaite que le rapport d'activité soit à destination de la Municipalité, à savoir le Conseil municipal. Le destinataire ne devrait donc pas être uniquement le Maire et Jean-Loup KASTLER souhaite que cette démarche soit précisée dans l'article.

Le Maire précise que par rapport à la loi 1901, il existe une certaine autonomie. Il pense que les éléments sont accessibles.

Il donne la parole à Étienne t'KINT de ROODENBEKE.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE explique que ces dossiers sont accessibles aux conseillers municipaux. Pour toutes les commissions qui débattent des demandes de subvention, les élus ont accès aux dossiers, et les consultent en cas de doutes. Il n'existe aucun nouvel enjeu concernant ce sujet. En 2020, il rappelle les reproches émis par Jean-Loup KASTLER concernant le contrôle trop important des associations. Maintenant, Jean-Loup KASTLER se projette dans un nouveau rôle où il apprécie le fait d'avoir le contrôle des associations.

Jean-Loup KASTLER indique qu'il s'agit simplement d'une prérogative de l'ensemble du Conseil municipal. Le rapport d'activité concerne tout le Conseil municipal, et il serait préférable qu'il puisse être présenté en séance. Cette association n'est en effet pas exactement comme les autres, puisqu'elle concerne le personnel. Jean-Loup KASTLER n'est même pas certain que le rapport puisse exister sans transmission au Conseil municipal. Il estime que cette démarche n'est pas légale.

Le Maire donna la parole à Dorian LACOMBE.



Dorian LACOMBE constate que cette association compte 147 membres, avec l'équivalent de 500 euros par membre. Il estime que la somme devrait être de 73 500 euros et non de 70 000 euros.

Le Maire explique qu'une forfaitisation a été réalisée, au vu du budget de la Commune. Il faut rappeler le nombre d'agents dans la Ville qui est de 200. Ces 500 euros comprennent les bons de Noël, les bons de vacances, et d'autres activités. Un certain nombre d'efforts sont fournis au niveau de la Ville. La mutuelle sera également ajoutée. Il faut passer par l'association pour offrir un certain nombre de prestations pour la Ville. Un bilan d'activité est donc demandé.

Cette association est une association loi de 1901. La même approche est adoptée pour le sport, et des bilans d'activité sont également demandés, etc. Il souhaite surtout avoir un bilan financier des associations pour éviter que les associations thésaurisent et aient des budgets qu'elles ne consomment pas. Aucune raison ne justifie le fait de donner des subventions, alors que l'association a largement les moyens de vivre. Ce sujet a beaucoup été abordé. La veille financière est très importante, tout comme l'activité. Il rejoint Jean-Loup KASTLER quant à la question de savoir ce qu'ils font réellement. Le Maire précise avoir le sentiment que dans ces associations, en particulier celle-là, il s'agit surtout d'un guichet où les agents touchent un certain nombre de prestations. Il a sollicité le président pour des activités. Ils participent au 14 juillet, aux poteries, etc. Ils réalisent un travail d'animation, mais il faudra aller plus loin dans l'animation du personnel, mais tel est rôle de l'association. En tant que Maire, il ne peut pas imposer aux associations des choses, mais ne peut que les aiguiller.

Dorian LACOMBE demande combien de personnes est composé le bureau de l'association, parce qu'une journée de temps plein de travail par mois est tout de même octroyée.

Le Maire répond que le bureau est composé au moins de six membres. Il peut fournir la composition.

Dorian LACOMBE précise que l'association travaille pour organiser divers événements, comme les chèques vacances. En cinq ans de mandat, il n'a jamais assisté à une cérémonie de remise de médailles de travail.

Le Maire répond avoir remis régulièrement des médailles, notamment pour les vœux du personnel.

Il donne la parole à Jean-Loup KASTLER.

Jean-Loup KASTLER constate qu'il est demandé, dans la délibération, d'autoriser la réévaluation de ce montant, après examen du rapport d'activité des actions en cours. Il demande si la Mairie peut communiquer le rapport d'activité de l'année précédente, dès le lendemain de la réunion, aux membres du Conseil municipal. Il souhaiterait avoir ce rapport.

Le Maire indique que tout passe par le DGS.

Jean-Loup KASTLER précise que le renouvellement aura lieu, moyennant la transmission préalable du rapport d'activité. Il se demande comment il peut savoir que le rapport d'activité a été remis.

Le Maire explique qu'en cas de non-transmission du rapport d'activité, l'association ne toucherait rien.

Jean-Loup KASTLER demande s'il pourra avoir le rapport dès le lendemain de la réunion.



Le Maire répond que le rapport, s'il est consultable, sera transmis. Tout est consultable de toute façon, mais le document appartient à l'association. Il vérifiera si la transmission est légale.

Il donne la parole à Pierre-Marie PHILIPPS.

Pierre-Marie PHILIPPS formule une remarque concernant l'article 8. Par rapport à la date du 31 janvier, il estime que le délai est assez court pour fournir autant de documents. Il se demande pourquoi ne pas avoir mis au 28 février, par exemple. Il ne trouve pas envisageable de finaliser les comptes et le rapport d'activité en un mois.

Le Maire reconnaît que la date est très symbolique. Il en va de même pour le sport. Une date au 15 janvier est fixée, mais même au 15 janvier, les rapports ne sont pas souvent obtenus.

Il propose de passer au vote.

Christian LANDREAU est considéré comme absent, celui-ci ayant quitté la salle lors du vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accorde par 25 voix pour et une abstention (Jean-Loup KASTLER) une subvention de 70 000 euros à l'Amicale du personnel communal de Ferney-Voltaire au titre de l'année 2025. Il autorise par 25 voix pour et une abstention (Jean-Loup KASTLER) la réévaluation de ce montant chaque année après examen du rapport d'activité des actions en cours et à venir, du budget prévisionnel et du nombre d'adhérents inscrits au 31 décembre de l'année N-1. Il autorise également par 25 voix pour et une abstention (Jean-Loup KASTLER) le Maire ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tous documents s'y rapportant.

18. Vote des taux d'imposition 2025.

Le Maire donne la parole à Étienne t'KINT de ROODENBEKE.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE indique que dans la continuité des débats tenus en commission de finances, et dans cette Assemblée, le Conseil municipal est appelé à voter les taux d'imposition 2025. À la suite des nombreux débats, le Maire, représentant l'exécutif communal, propose de maintenir les taux communaux au même niveau que les années précédentes. Sans vouloir rouvrir un débat long et sanglant dessus, il est demandé à chacun d'être raisonnable dans les promesses électorales qui seront émises ces prochains mois, puisque les niveaux de financement de la Commune ne permettront pas de faire des promesses ne pouvant être tenues.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les taux suivants pour l'année 2025 :

- une taxe foncière sur le foncier bâti à 28,43 %;
- une taxe foncière sur le foncier non bâti à 54,58 %;
- une taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale à 13,12 %.

Les procédés d'augmentation des taux pour les résidences secondaires restent inchangés.

Le Maire donne la parole à Pierre-Marie PHILIPPS.

Pierre-Marie PHILIPPS demande si le fait de taxer les résidences secondaires rapporte 625 000 euros.



Étienne t’KINT de ROODENBEKE répond qu’une discussion a eu lieu avec les services fiscaux l’année dernière. Il ne sait plus si la somme de 625 000 euros correspond à la première valeur ou à la dernière valeur. Il vérifiera ce point.

Le Maire donne la parole à Christian LANDREAU.

Christian LANDREAU souhaite apporter une explication concernant ce taux majoré de 60 %. Cela voudrait dire que pour les taxes d’habitation principale, le taux serait de 73,12 %.

Étienne t’KINT de ROODENBEKE précise que le taux est de 60 % plus élevé que le taux de base. Cela ne signifie pas faire + 60 %, mais fois 1,6 par rapport aux 13,12 %. Tel est l’objet de toute la discussion avec les services fiscaux initialement. Le taux n’est pas de 73 %.

Le Maire donne la parole à Rémi VINE-SPINELLI.

Rémi VINE-SPINELLI estime qu’il existe des possibilités d’augmenter les autres taxes. Vu le débat d’orientation budgétaire qui a eu lieu, il a fallu renier sur la portion d’investissement de 1,5 million ou de 2 millions d’euros, puisque le budget que la Mairie pouvait permettre de dépenser sur l’année était serré. Il demande pourquoi ces taxes n’ont pas été augmentées.

Le Maire rappelle que l’État avait augmenté les bases à plusieurs reprises, ce qui constituait une double peine. L’impôt peut sans problème être payé lorsqu’il est juste. Il évoque l’augmentation de 7 %, et l’État augmente de 2. Il faut faire attention à plusieurs paramètres, notamment l’inflation. Le ratio est plutôt moyen. La fiscalité peut être augmentée, mais il existe aussi des limites.

Rémi VINE-SPINELLI comprend bien qu’il ne faut pas non plus matraquer les personnes. La question porte notamment sur les taxes sur le bâti. L’investissement qui sera accessible à tout le public sera tout de même réduit, ce qui pose une question d’égalité économique.

Le Maire évoque, d’un côté, la disparition de la taxe d’habitation, sauf pour certaines résidences, et, d’un autre, une résidence secondaire. Ferney-Voltaire compte 28 % de logements sociaux. Dans le Pays de Gex, Ferney-Voltaire est l’une des villes où le pourcentage de logements sociaux est le plus important. Cela signifie que presque les 72 % du reste payent, mais cela fait partie de la répartition. Il faut faire attention à ces équilibres. Certains diront que ce budget est un budget électoral, mais depuis 10 ans, la Mairie s’est toujours montrée modérée dans les augmentations qu’elle a souhaité mettre en place. Il pense que toutes les collectivités locales (communes, agglomérations, départements et régions) vont certainement beaucoup solliciter, mais il existe de la modération dans l’air. Le Département vit d’expédients. La vraie difficulté pour les collectivités n’est pas de tuer la Poule aux œufs d’or. Ferney-Voltaire n’est pas comme à Genève, avec des excédents fiscaux.

Rémi VINE-SPINELLI précise ne pas faire partie de la commission de finances. Il ignore si des discussions ont été tenues dans ce sens.

Le Maire précise que s’il avait écouté l’adjoint aux finances, une augmentation aurait lieu. Il indique qu’il faut raison garder, et qu’il sait que l’État allait mettre en place une augmentation. Le Maire ne dispose toutefois pas des données. Il faut rappeler que cette année, les budgets ont été établis à l’aveugle, parce que l’État n’a pas donné les éléments.

Rémi VINE-SPINELLI comprend le fait de ne pas augmenter ces taxes. Par rapport à la population, il évoque, d’une certaine manière, un soutien financier des propriétaires vis-à-vis des locataires. Ce



choix est un choix politique. La volure que la Mairie pourrait se permettre d'avoir par rapport à l'investissement qui bénéficie à tout le monde est réduite, en choisissant de ne pas augmenter les taxes.

Le Maire souligne l'importance de préserver l'avenir. Dans les prochains mandats, il pense que des augmentations seront nécessaires pour pouvoir faire face à la situation. La Mairie s'inscrit plutôt dans la sobriété et il faudra être encore plus sobres. Il faut faire attention à ne pas trop augmenter la côte. Il faut rappeler que ce qui sera voté s'applique cette année.

Il donne la parole à Pierre-Marie PHILIPPS.

Pierre-Marie PHILIPPS marque son désaccord par rapport aux propos de Rémi VINE-SPINELLI. Ferney-Voltaire a le taux de propriétaires occupants le plus faible du Pays de Gex. Personnellement, il souhaite un jour arriver à franchir la barre des 50 % ou 55 % comme dans les autres communes. Le fait d'avoir une adhésion à la Ville ne se fera pas en matraquant les propriétaires. S'ils sont matraqués, la Mairie aura des investisseurs et uniquement des locataires. Face à la situation où les habitants partent ou ne s'attachent pas à la Ville, il souhaite arriver à remettre en place des propriétaires occupants. Le chemin adopté pour l'instant ne va pas dans ce sens.

Le Maire donne la parole à Christian LANDREAU.

Christian LANDREAU souhaite interpeller Rémi VINE-SPINELLI qui, dans sa grande sagesse, considère qu'il faut peut-être mettre en place une augmentation. Il rappelle à Rémi VINE-SPINELLI une évidence, à savoir la période électorale actuelle. Le Maire veut montrer qu'il est très ouvert et qu'il ne change pas les taux, montrant que personne n'est pénalisé. Il est toutefois vrai que dans la logique d'économiste, la question peut se comprendre. Même si le budget est insuffisant ou malmené, au vu de la période électorale, il faut supporter cette situation, surtout pour un candidat. Pierre-Marie PHILIPPS fait remarquer la partie importante : plus riche que d'autres de la Ville. Le Maire se trouve dans une équipe politique qui n'est pas de gauche, actuellement en tout cas.

En réponse aux remarques de Pierre-Marie PHILIPPS, Rémi VINE-SPINELLI comprend le désaccord, mais indique qu'il faudrait peut-être pondérer les propos par le temps moyen que les habitants ferneysiens passent dans la Ville avant de re-migrer, etc. Les mobilités à Ferney-Voltaire sont plus importantes que celles dans d'autres villes, ce qui explique le faible taux de propriétaires occupants. Ce taux de taxes ne changerait pas cette réalité.

Le Maire donne la parole à Pierre-Marie PHILIPPS.

Pierre-Marie PHILIPPS précise qu'un propriétaire répercute de toute façon la taxe foncière sur le locataire. S'il n'existe pas d'encadrement des loyers, en cas d'augmentation de taxes foncières, le locataire est celui qui devra les payer. Cette démarche est surtout cruelle.

Le Maire donne la parole à Jean-Loup KASTLER. Il rappelle que le vote porte sur les taux d'imposition.

Jean-Loup KASTLER rappelle qu'en début d'année, en commission de finances, le point a été soulevé, et a même ensuite été amené en Conseil municipal. Il n'est pas pensable de soupçonner l'adjoint aux finances, Étienne t'KINT de ROODENBEKE, de ne pas savoir faire des calculs, étant même spécialiste dans ce domaine. Étienne t'KINT de ROODENBEKE estimait que la Commune, pour faire face aux dépenses à venir, devait augmenter ses impôts de 3,5 % dans le but d'obtenir un rendement d'à peu près 450 000 euros. Étienne t'KINT de ROODENBEKE estimait que cela permettrait de couvrir les



dépenses de fonctionnement du Conservatoire. Jean-Loup KASTLER constate qu'une augmentation du taux d'imposition est considérée comme rationnelle de la part de l'adjoint aux finances en fonction des projets politiques qui sont les leurs. Cela est annulé en 2025, puisque la période actuelle est celle d'avant l'année électorale. La Mairie s'inscrit dans une logique de report des mauvaises nouvelles après l'élection. Le vote ne devrait pas donc porter sur une stabilité des taux, mais sur un report de l'augmentation à 2026. Tel est le procédé adopté par la majorité.

Le Maire donne la parole à Étienne t'KINT de ROODENBEKE.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE se demande si Jean-Loup KASTLER s'amuse à écorchement, puis à déformer la réalité des échanges. Étienne t'KINT de ROODENBEKE a simplement précisé que pour le maintien d'un certain nombre d'éléments, il faudrait augmenter la taxe foncière. Tel est son point de vue financier. La solution pour ne pas augmenter ces taxes est celle admise par les collègues et le Maire : travailler différemment et mener d'autres actions. Étienne t'KINT de ROODENBEKE ne pense pas qu'il soit question de mettre en place une augmentation en 2026, puisque dans sa grande intelligence et sa grande compréhension des arcanes politiciennes, Jean-Loup KASTLER aurait dû noté que ce vote pouvait survenir avant les élections. Comme la majorité est extrêmement cynique, il ne lui reviendrait pas à l'idée de le refaire la veille des élections. Étienne t'KINT de ROODENBEKE imagine que pour financer les promesses de Jean-Loup KASTLER, celui-ci mettrait en place, dès la séance de mai 2026, une augmentation massive des impôts. Il est primordial de montrer de la cohérence dans la démarche adoptée : soit augmenter les impôts et mener plus d'actions que celles réalisées aujourd'hui, soit décider que la pression fiscale est à la limite de ce que la population peut supporter. Un service public va dans ce cas avec la pression fiscale.

Le Maire indique que même une augmentation de X % ne suffirait pas. Il a souhaité un peu plus de sobriété dans les fonctionnements, en réalisant des économies, parce que la Mairie va dans ce sens. Tel est le choix qu'elle a fait, même s'il avait aussi été possible de faire des augmentations.

Jean-Loup KASTLER entend les deux possibilités : soit augmenter les recettes, soit baisser les dépenses. Il entend également les propos de l'adjoint aux finances et sa conclusion, selon laquelle il faudrait diminuer les dépenses, vu la non-augmentation des recettes. Durant la réunion du CCAS en début de semaine, le financement de la Commune en direction du CCAS a baissé de 40 000 euros.

Le Maire indique qu'il ne se voit pas diminuer le financement du CCAS.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE indique que la situation devient insupportable, entre ce que Jean-Loup KASTLER ne comprend pas dans les délibérations de l'Agglomération, et ce qu'il ne comprend pas par rapport au CCAS. Tous les interlocuteurs de Jean-Loup KASTLER lui disent qu'il ne comprend rien aux chiffres, ou qu'il ment comme il respire.

Jean-Loup KASTLER indique qu'il s'agit uniquement de ses interlocuteurs de droite.

Le Maire donne la parole à Pierre-Marie PHILIPPS.

Concernant le CCAS, Pierre-Marie PHILIPPS précise qu'il est important de regarder le budget, et pas la dotation d'équilibre de la Mairie, parce que cela n'a pas de sens. La dotation municipale du CCAS dépend de ce qu'il reste dans les caisses du CCAS. Le budget du CCAS, quant à lui, ne fait que monter.

Jean-Loup KASTLER souligne l'importance de reconnaître que la dotation municipale baisse.



Pierre-Marie PHILIPPS réitère qu'elle baisse en fonction de ce qu'il reste dans les caisses du CCAS.

Concernant le CCAS, le Maire explique qu'en cas de besoin, une rectification est réalisée et que telle est la démarche adoptée.

Jean-Loup KASTLER précise qu'au début du mandat, un vote des citoyens ferneysiens est intervenu. Ils voulaient une épicerie solidaire qui n'a jamais eu lieu, parce que le prétexte était le manque de moyens. La dotation va effectivement baisser de 40 000 euros. Telle est la vérité, quoi que l'on dise.

Le Maire indique que Jean-Loup KASTLER mélange tout, comme d'habitude.

Il propose de passer au vote.

Christian LANDREAU reste dans la salle et ne prend pas part au vote. Son vote est donc considéré comme abstention.

Après l'avis favorable de la Commission Finances et Comptes Publics réunie 27 janvier 2025, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 22 voix pour, une voix contre (Étienne t'KINT de ROODENBEKE) et quatre abstentions (Rémi VINE-SPINELLI, Nicolas KRAUSZ, Jean-Loup KASTLER et Christian LANDREAU) de maintenir les taux d'imposition 2025 au niveau de 2024 et de les fixer à :

- *taxe foncière sur le foncier bâti : 28,43 % ;*
- *taxe foncière sur le foncier non bâti : 54,58 % ;*
- *taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 13,12 %.*

Il décide de maintenir par 22 voix pour, une voix contre (Étienne t'KINT de ROODENBEKE) et quatre abstentions (Rémi VINE-SPINELLI, Nicolas KRAUSZ, Jean-Loup KASTLER et Christian LANDREAU), le taux de majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale à 60 %.

19. Modifications de la liste des logements avec astreintes.

Le Maire indique que ce point concerne principalement la police municipale.

Il passe la parole à Étienne t'KINT de ROODENBEKE.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE espère que ce sujet sera moins polémique. Il s'agit d'acter les suites du vote de la dernière fois où le Conseil municipal a eu la joie de nommer un nouveau policier municipal. L'un des ASVP a réussi le concours de policier municipal. À partir de là, par égalité de traitement avec l'ensemble des autres policiers municipaux qui souhaitent bénéficier de ce genre de dispositifs, le logement change de nature. Il est proposé au Conseil municipal d'actualiser la liste des logements avec astreintes, de même que l'augmentation du prix au mètre carré, prévue dans la délibération du 9 juillet 2024. Il lui est proposé d'approuver le tableau annexé qui reprend la liste des logements, l'intitulé du poste afférent et la redevance perçue pour ces logements. Cette redevance est égale à 4 euros du mètre carré.

Le Maire donne la parole à Jean-Loup KASTLER.



Jean-Loup KASTLER pense que dans ce genre de délibérations, la sécurité juridique des agents concernés représente l'aspect le plus important à prendre en compte pour qu'ils soient protégés, quelles que soient les considérations réalisées. À partir de là, il faut remarquer que le cadre légal est le suivant : une Commune peut tout à fait entreprendre le louage de logements communaux à ses agents. Elle peut le faire sous la forme de logement de fonction, mais aussi en dehors du cadre des logements de fonction. Dans tous les cas, le louage d'un logement communal implique un intérêt général et une contrepartie. Lorsqu'il s'agit de logements de fonction qui ne sont pas accordés par nécessité absolue de service, cette contrepartie désigne l'astreinte. Il trouve légitime l'ensemble des fonctions, parce que les personnes ne sont pas celles concernées, mais les fonctions qui sont listées dans ce document. Il estime qu'il en manque pour garantir la sécurité des agents concernés par le louage de biens communaux. Dans certains cas, certains agents ont un bail de louage de biens communaux à des prix qui peuvent être considérés comme en dessous des prix du marché sans que soient mentionnées des contreparties. Cela pose problème pour leur sécurité juridique.

Dans la manière de calculer le métrage carré du logement soumis à redevances, un certain nombre d'éléments rentrent en compte, particulièrement la taille du foyer. La taille du foyer fait que si jamais un logement un peu plus grand que ce qu'estime l'État comme étant un logement légitime pour deux personnes (un trois-pièces par exemple) est octroyé, les pièces qui vont au-delà de ces trois-pièces ne doivent pas être comptabilisées dans le métrage carré. Jean-Loup KASTLER considère que les surfaces évoquées ne prennent pas en compte cette problématique, c'est-à-dire qu'elles devraient être révisées en prenant en compte cette règle légale de l'État. Cela permettrait, au passage, de prendre en considération un problème qui est tout autre et qui fait que le Maire reporte aux calendes grecques, ou du moins après son départ, un problème majeur qui se posera pour la Commune et pour les agents de la Commune. Il faudrait au moins les en prévenir.

Il indique qu'il va les en prévenir, en lisant un extrait du rapport de la Chambre régionale des comptes concernant la Commune de Saint-Genis-Pouilly :

« La Commune attribue neuf logements de fonction dont trois par nécessité absolue de service et six dans le cadre d'une convention d'occupation avec astreinte, qui donnent lieu à des délibérations régulièrement actualisées. Ils font l'objet d'arrêtés individuels. En outre, la Commune définit le montant des redevances à verser par référence au « montant moyen des loyers sociaux PLUS anciens sur la Commune, qui a été estimé à 6 euros le m² » – pour Ferney-Voltaire, il est de 8 euros le mètre carré. Or, l'article R. 2124-68 du Code général de la propriété des personnes publiques prévoit que la redevance doit être égale à 50 % de la « valeur locative réelle » du bien – il manque une colonne dans le tableau devant signaler la valeur locative réelle du bien. Le choix de l'indicateur retenu n'est donc pas conforme au texte, les loyers moyens pratiqués sur la Commune étant compris dans une fourchette de 14 à 26 €/m². »

Il est important que la Mairie prenne cet extrait en considération. Lors d'un Conseil municipal précédent, il a été précisé que les problèmes de logement de fonction concernaient d'autres communes. À partir du moment où la Mairie a connaissance de cet extrait, mais qu'elle ne le prend pas en considération dans ses délibérations, la problématique qui peut se poser est qu'à la prochaine visite de la Chambre régionale des comptes, celle-ci fera remarquer cet élément à la Mairie, voire encore plus, puisque Ferney-Voltaire est une commune plus chère du point de vue du logement, et que les chiffres de l'ANIL le certifient.



Il considère que la sécurité juridique doit primer. Il faudrait prendre en considération la taille du foyer afin de restreindre la superficie à prendre en considération, et donner un chiffre protecteur pour les agents parce qu'ils seraient conformes au cadre légal. Jean-Loup KASTLER donne simplement les éléments, mais la décision finale appartient bien évidemment à la majorité.

Le Maire remercie Jean-Loup KASTLER pour cette information. Il rappelle la libre administration des collectivités locales. Quand la Chambre régionale des comptes prend en référence l'État, il est important de faire attention aux propos tenus. Il n'a rien contre la Chambre régionale des comptes. Elle fera son travail et une visite aura lieu, contrairement à d'autres villes qui n'en ont jamais. Des remarques seront certainement formulées dans le cadre de cette visite. Aujourd'hui, le parc immobilier de la Ville est très réduit. Il précise avoir reçu de nombreuses demandes, notamment celles des maîtres-nageurs. Il évoque le cas de la police municipale. Ils n'ont pas vu une augmentation depuis des années, alors que les loyers ont été légèrement diminués. Le Maire doit les rencontrer. Il souligne la difficulté de trouver des moyens de garder, de préserver et de fidéliser le personnel. Tous ont bien conscience de la raison qui explique le nombre d'enseignants souhaitant muter de la Région : le coût et l'effort sont très importants à Ferney-Voltaire.

Il rappelle avoir été précurseur pour trouver des logements à des coûts raisonnables et modérés. La situation est ce qu'elle est aujourd'hui. Saint-Genis-Pouilly a pris le PLUS, alors qu'il a pris le PLAI, ce qui n'est pas la même chose. Les rapports ne sont pas du tout les mêmes. En réponse aux remarques de Jean-Loup KASTLER, qui seront certainement relevées, le Maire précise qu'il fait très attention à ce sujet, autrement, il s'agirait d'un avantage en nature ou d'autre chose. Il convient de préciser que la Chambre régionale des comptes écoute chaque Conseil municipal et chaque délibération. Il est important de faire attention aux propos tenus.

Il donne la parole à Étienne t'KINT de ROODENBEKE.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE indique que la sécurité juridique est extrêmement importante. Ces délibérations sont transmises depuis un certain nombre d'années au contrôle de légalité qui ne trouve rien à dire. Jean-Loup KASTLER lit les rapports de la CRC des autres communes, alors que Étienne t'KINT de ROODENBEKE lit ceux de Ferney-Voltaire. Le dernier en 2015 parlait du système d'attribution des logements. Certaines remarques sont formulées et elles ne sont pas les mêmes que celles pour Saint-Genis-Pouilly concernant le montant. Quand la CRC s'est positionnée dessus, elle n'a pas, à l'époque, mentionné autant d'éléments que ceux évoqués pour Saint-Genis-Pouilly. En juillet de l'année dernière, le prix de logements communaux a été réactualisé pour suivre les évolutions réelles du marché, du fait de la libre administration dans le cadre de la loi.

La veille de la réunion, il a signé les montants d'attribution en nature, notamment les déclarations réalisées auprès des différents organismes. Par exemple, l'un des logements donne lieu à un avantage en nature négatif. La Mairie est tellement proche de la valeur réelle locative que le loyer est légèrement élevé par rapport à la valeur réelle locative. Jean-Loup KASTLER aurait dû prendre connaissance de cette information s'il était allé au bureau de la DRH, qui dispose de ces documents anonymisés et mis à la disposition de tous les conseillers municipaux qui en font la demande.

Le Maire trouve que le débat est intéressant. Le sujet concerne l'ensemble des fonctionnaires et même des salariés du Pays de Gex. À un moment donné, il faut se poser des questions. Il compte sur la sagesse de la Chambre régionale des comptes, en abordant le Pays de Gex dans toute sa complexité. Il est important de faire attention aux propos tenus et de ne pas soulever des difficultés qui ne sont pas forcément existantes.



Il donne la parole à Jean-Loup KASTLER.

Jean-Loup KASTLER souligne la nécessité de réfléchir avant de mentionner d'anciens rapports et de s'appuyer dessus. Il est important de voir si le contexte légal a changé, si la jurisprudence a évolué et si elle a été clarifiée. Il se trouve qu'en matière de louage de logements communaux, la jurisprudence du Conseil d'État a évolué. Un arrêt en 2020 est particulièrement clair quant aux modalités d'attribution et à la nécessité d'une contrepartie. Le cadre légal a évolué. Il a simplement évoqué un certain nombre d'éléments concernant la délibération actuelle. La Chambre régionale des comptes a établi ses considérations à Saint-Genis-Pouilly. Jean-Loup KASTLER n'est pas celui qui va saisir la CRC. Il estime que la CRC viendra établir les mêmes considérations que celles pour Saint-Genis-Pouilly.

Le problème de la délibération actuelle réside dans le fait qu'elle ne mentionne pas, dans le tableau, les valeurs locatives réelles, parce que la notion de valeur locative réelle est établie selon le prix du marché. Tels sont les éléments indiqués dans la délibération de juillet 2024. Il se réjouit d'avoir mené le travail juridique pour regarder comment cela marchait. Les fiches pratiques dans ce domaine expliquent clairement que le métrage carré qui doit être soumis à redevance est celui correspondant à la taille du foyer, ce qui représente une solution qui va dans le sens de ce que la Mairie évoque en termes de modération. Cela peut parfois être moins de mètre carré que ce qui est déclaré. En termes de sécurité, il faudrait baisser le métrage carré sur lequel s'exerce cette redevance et faire en sorte que le montant soit inattaquable pour la sécurité des agents.

Le Maire précise que le sujet porte aujourd'hui sur le métrage réel.

Jean-Loup KASTLER indique que par rapport au métrage sur lequel s'appliquent les 4 euros, en les multipliant par 114, on obtient le montant à charge pour l'agent. La taille du logement est peut-être trop grande par rapport au nombre de personnes, ce qui fait qu'il faudrait réaliser le calcul, non pas sur quatre pièces, mais sur trois, c'est-à-dire sur une surface moins importante. Cela fait qu'en définitive, le loyer global devrait être moins élevé par la redevance. Il est important de prendre en compte cet élément qui est un élément juridique.

Le Maire précise qu'il comprend la façon de calculer de Jean-Loup KASTLER.

Jean-Loup KASTLER indique que celle proposée par la Mairie n'est pas la bonne.

Le Maire explique que les juges, quand ils viennent, reprennent l'ensemble. Un juge peut être pointilleux ou non par rapport à certains éléments. Pour le personnel, des remarques seront toujours formulées. La réflexion de Jean-Loup KASTLER est toutefois intéressante.

Jean-Loup KASTLER estime que la liste devrait inclure d'autres personnes. Il ne cite pas le cas auquel il pense. Il comprend la logique évoquée et il est important de garder le personnel. En cas de louage avec des prix qui ne sont pas ceux du marché, il faut une contrepartie. Si un bail classique est établi sans contrepartie, cela n'assure pas la sécurité de l'agent.

Le Maire propose de passer au vote.

Christian LANDREAU reste dans la salle et ne prend pas part au vote. Son vote est donc considéré comme abstention.

Retour de Chantal HARS à 22 h 35.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 25 voix pour et deux abstentions (Jean-Loup KASTLER et Christian LANDREAU) le tableau reprenant la liste des logements accordés à titre précaire avec astreintes. Il approuve par 25 voix pour et deux abstentions (Jean-Loup KASTLER et Christian LANDREAU) que la présente délibération prendra effet à compter du mois d'avril 2025.

20. Attribution du marché de travaux pour l'extension de l'école Calas.

Le Maire indique que le point concerne plusieurs délibérations.

Chun-Jy LY indique que la première concerne l'attribution du marché de travaux pour l'extension de l'école Jean Calas. Le présent marché a pour objets les travaux d'extension de l'école élémentaire Jean Calas. Compte tenu de l'augmentation prévisionnelle des effectifs scolaires, une extension du groupe scolaire Jean Calas s'est montrée nécessaire. La mission de maîtrise d'œuvre de ce projet a été confiée au cabinet Architecture 123, représenté par Pierre VACHETTA. Ce projet consiste en la création d'un plancher d'environ 135 m² en R+1 au-dessus du réfectoire actuel. Il a déjà donné lieu à une délibération du Conseil municipal en 2023 pour le dépôt du permis de construire. À la suite de l'avis d'appel public à la concurrence publié le 29 janvier 2025, 18 offres d'entreprises ont été reçues le 3 mars 2025.

Après analyse des offres dans le cadre des marchés passés selon une procédure adaptée et après avis favorable des membres de la commission Travaux, Sécurité et Accessibilité réunis le 31 mars 2025, il est proposé au Conseil municipal de retenir les offres les plus avantageuses économiquement :

- le lot 1, Alpes Bourgogne Constructions ;
- le lot 2 « Menuiseries extérieurs occultation » à l'entreprise Carraz Metallerie ;
- le lot 3, Ninet Frères ;
- le lot 4, Entreprise Bonglet ;
- le lot 5, Cazajou Décor ;
- le lot 6, Ponsot Elec ;
- le lot 7, SARL Établissement Foraz-Juralp Eco.

Le montant total est de 390 718 euros.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire ou l'un de ses adjoints délégués à signer toutes les pièces relatives à ce marché avec les sept sociétés retenues comme mieux-disantes.

Le Maire donne la parole à Pierre-Marie PHILIPPS.

Pierre-Marie PHILIPPS prend note de cette création de 135 m², plus la récupération des anciens mètres carrés de la crèche. Il demande combien représente la crèche.

Chun-Jy LY répond que la crèche représente 680 m².

Pierre-Marie PHILIPPS en déduit que l'école sera potentiellement augmentée de près de 900 m².



Chun-Jy LY souhaite expliquer les phasages.

Pierre-Marie PHILIPPS indique qu'il ne s'agit pas d'une question de phasage, mais d'une question de choix, celui de réaliser cette dalle à 100 000 euros de Pierre-Étienne DUTY. Ce projet est abordé depuis 20 ans. L'absence de locaux de la crèche expliquait la mise en place de cette dalle. Maintenant que le Maire a décidé de récupérer les locaux de la crèche, une surface de 680 m² est récupérée. Il demande dans ce cas si la mise en place d'une dalle est toujours nécessaire.

Chun-Jy LY le confirme.

Pierre-Marie PHILIPPS précise que l'école sera donc plus grande de 900 m².

Le Maire rapporte la récupération, dans le plancher qui sera réalisé, de deux classes supplémentaires possibles. Un centre de loisirs sera mis en place, parce qu'aujourd'hui, celui à Calas se trouve dans l'école maternelle, ce qui n'est pas forcément pratique. Avec les 680 m², il est possible de penser à des extensions avec la cour, etc. Il ne s'agit pas d'une extension de l'école, mais le centre de loisirs va arriver. Le besoin est vraiment réel dans ce secteur. Il faut rappeler que toutes les écoles ont un centre de loisirs indépendant, sauf à Calas.

Il donne la parole à Chun-Jy LY.

Chun-Jy LY précise que les 135 m² qui sont en train d'être créés au R+1 visent à améliorer le confort du centre de loisirs pour les primaires, ce qui donnera un peu plus de respiration pour le centre de loisirs pour les maternelles, qui n'ont pas le droit de monter à l'étage. Pour les 680 m² correspondant à l'ancienne Farandole que la Mairie proposera de récupérer au prochain Conseil municipal ou plus tard, l'objectif est d'améliorer le confort au moment du déjeuner, de limiter le nombre de services dans le futur et d'apporter un peu plus de volume, toujours pour le centre de loisirs.

Le Maire aborde la question de l'insonorisation. Pour ceux qui sont enseignants et qui connaissent un peu les cantines, le niveau acoustique n'est pas agréable. Il faudra retravailler sur ce sujet.

En l'absence d'autres questions, il propose de passer au vote.

Christian LANDREAU reste dans la salle et ne prend pas part au vote. Son vote est donc considéré comme abstention.

Considérant le rapport d'analyse des offres et l'avis favorable de la commission Travaux, mobilité et accessibilité qui s'est réunie le 31 mars 2025, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, attribue par 26 voix pour et une abstention (Christian LANDREAU) attribue ce marché aux sociétés suivantes :

- *lot 1 « Démolition gros œuvre charpente métallique » : au groupement conjoint ALPES BOURGOGNE CONSTRUCTIONS/WALTEFAUGLE dont le mandataire est ALPES BOURGOGNE CONSTRUCTIONS, pour un montant de 122 196,44 euros HT ;*
- *lot 2 « Menuiseries extérieures occultation » : à l'entreprise CARRAZ METALLERIE, pour un montant de 65 110,00 euros HT ;*
- *lot 3 « Menuiseries intérieures bois » : à l'entreprise NINET FRERES, pour un montant de 40 500,00 euros HT ;*



FERNEY VOLTAIRE

- lot 4 « Cloisons faux plafonds peinture faïence » : à l'entreprise ENTREPRISE BONGLET, pour un montant de 78 464,60 euros HT ;
- lot 5 « Sols souples » : à l'entreprise à l'entreprise CAZAJOU DECOR, pour un montant de 6 525,71 euros HT ;
- lot 6 « Électricité » : à l'entreprise PONSOT ELEC, pour un montant de 37 646,00 euros HT ;
- lot 7 « Plomberie chauffage ventilation » : à l'entreprise SARL ETABLISSEMENT FORAZ – JURALP ECO, pour un montant de 40 276,16 euros HT.

Ce marché prend effet à compter de la date de réception de sa notification. Le planning prévisionnel prévoit un début des travaux fin avril, début mai 2025 et une fin des travaux pour les vacances de la Toussaint 2025. Le planning pourra être adapté à la réunion de lancement du projet.

Il autorise par 26 voix pour et une abstention (Christian LANDREAU) le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer toutes les pièces relatives à ce marché et tout document s'y rapportant avec les sociétés :

Pour le lot 1 :

ALPES BOURGOGNE CONSTRUCTIONS

Parc d'activité Mâcon Loché

337 rue Mâcon Chaintré

71000 Mâcon

SIRET : 493 899 116 00021

SAS WALTEFAUGLE

24 route de Champlitte 70180 DAMPIERRE SUR SALON

SIRET : 425 750 023

Pour le lot 2 :

CARRAZ METALLERIE

160 avenue Normandie Niemen

CHATILLON EN MICHAILLE

01200 VALSERHONE

SIRET : 772 201 125 000 22.



**FERNEY
VOLTAIRE**

Pour le lot 3 :

NINET FRERES

28 route de Seyssel

01200 Billiat

SIRET : 380 815 761 00016

Pour le lot 4 :

ENTREPRISE BONGLET

14, avenue Maréchal Leclerc

01200 VALSERHONE

SIRET : 315 434 852 00317

Pour le lot 5 :

CAZAJOU DÉCOR

9 av maréchal de Lattre de Tassigny

CHATILLON EN MICHAILLE

01200 VALSERHONE

SIRET : 529 138 257 00025

Pour le lot 6 :

PONSOT ELECTRICITE

4 rue de Meyrin

01210 FERNEY-VOLTAIRE

SIRET : 834 435 661 000 14

Pour le lot 7 :

SARL ETABLISSEMENT FORAZ – ENTITE JURALP ECO

170 RUE DU TIOCAN – Z.A DE L'ALLONDON

01630 SAINT GENIS POUILLY

SIRET : 343 206 371 00019

21. Attribution du marché de travaux d'aménagement des abords du centre sportif.

Le Maire donne la parole à Chun-Jy LY.



Chun-Jy LY indique que la Ville de Ferney-Voltaire envisage d'aménager les abords du centre nautique en créant un espace multifonctionnel. Ce projet comprendra une aire de jeux pour enfants, divisée en deux zones adaptées aux tranches d'âge 3-6 ans et 6-12 ans, un terrain de beach-volley financé dans le cadre du budget participatif, des espaces végétalisés et une zone fraîcheur pour améliorer le cadre environnemental et offrir un lieu de détente dans ce quartier. Ces nouvelles installations seront regroupées à proximité du terrain de basket 3x3 récemment inauguré. Elles seront accessibles aux particuliers, aux établissements scolaires et aux associations locales. L'aménagement inclura également des cheminements d'accès piétons PMR, du mobilier urbain, du stationnement pour vélo et des casiers connectés, permettant la mise à disposition en libre accès du matériel sportif, une initiative issue du budget participatif. Ces équipements viendront compléter les infrastructures existantes, telles que le sanitaire public récemment installé et une fontaine à eau.

Un marché à procédure adaptée a été lancé pour la réalisation des aménagements le 13 février 2025, avec une date limite de remise des offres fixée au 17 mars 2025. Le marché est structuré en deux tranches distinctes : la tranche ferme et la tranche optionnelle. Une seule entreprise a déposé, dans les délais impartis, son dossier et sa proposition, à savoir l'entreprise Verdet Paysage. Il s'agit d'un groupement avec l'entreprise Famy TP. Dans le détail de l'offre de groupement de Verdet Paysage/Famy TP, la tranche ferme était à un montant de 376 000 euros TTC et la tranche optionnelle était à un montant de 70 691 euros TTC pour un strict work-out. Les travaux devraient débuter au début du mois de mai pour une finalisation prévue à l'automne 2025.

Lors de la réunion de la commission de travaux tenue le 31 mars 2025, la tranche ferme a reçu un avis favorable et la tranche optionnelle n'a pas été retenue en raison d'un dépassement des estimations budgétaires initiales. La tranche optionnelle est donc reportée pour l'année 2026. Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer le groupement solidaire Verdet Paysage/Famy TP, dont le mandataire est Verdet Paysage, pour la réalisation des prestations prévues dans la tranche ferme ;
- d'autoriser le Maire ou l'un de ses adjoints délégués à signer le marché correspondant et tout document s'y rapportant.

Le Maire donne la parole à Pierre-Marie PHILIPPS.

Pierre-Marie PHILIPPS constate que dans ce projet, deux éléments sont issus du budget participatif. La majorité a décidé de supprimer le budget participatif.

Chun-Jy LY précise que tel n'est pas le cas. Il confirme que le budget participatif a lieu cette année.

Pierre-Marie PHILIPPS demande si le budget participatif est en cours et à quelle période. Le dépôt devrait être en cours, alors qu'il ne l'est pas.

Chun-Jy LY répond qu'il faudra faire le point avec les services, mais que le budget est toujours inscrit.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE confirme que, dans les arbitrages, un montant a été conservé pour le budget participatif et que cette volonté est bien présente. Il est possible qu'un retard soit constaté. Il ignore par cœur le calendrier, mais l'exécutif a clairement la volonté affirmée de le conserver.



Pierre-Marie PHILIPPS rappelle que la Commune de Ferney-Voltaire est la première Commune de l'Ain à mettre en place cet outil. Il ne comprenait pas pourquoi un outil qui montre tout son intérêt était suspendu.

Chun-Jy LY indique qu'il aurait été dommage de l'enlever.

Jean-François PATRIARCA souligne que *passages hors micro*.

Christian LANDREAU note que les propos de Jean-François PATRIARCA sont intelligents et significatifs. La majorité a annoncé, en Conseil municipal, qu'elle allait mettre en place tout un jardin au niveau de la douane de Vireloup. En prenant les élus pour des « imbéciles », elle leur avait expliqué que la procédure est longue, car le propriétaire du terrain est suisse, avec la loi suisse et la loi française, comme si le terrain n'était pas sur le territoire français. Les arguments apportés ne sont pas toujours pertinents, mais la majorité est libre de les utiliser. Il constate toutefois qu'un aménagement est réalisé de l'autre côté de la rue et il se demande ce que devient l'aménagement, le fameux jardin que la majorité a souhaité mettre en place en termes de verdoyants.

Le Maire répond que la délibération concerne les travaux aux abords du centre sportif. Il a pris contact avec les propriétaires et la notaire. Il reste à attendre la réponse de la SAFER, qui est l'organisme agricole. Il convient de préciser également qu'une déclaration d'utilité publique ou DUP a été lancée pour le parc de Vireloup, pour la véloroute. Elle est lancée et elle s'applique. Aujourd'hui, en accord avec l'Agglomération, la Ville de Ferney-Voltaire, la famille Aigroz et le fermier qui est Monsieur Baumgartner, cela va se faire. Le Maire a tout de même réagi.

Christian LANDREAU indique qu'à quelques mois des élections, il n'est pas surprenant que le Maire ait réagi. Personne autour de la table n'est naïf.

Le Maire donne la parole à Nicolas KRAUSZ.

Nicolas KRAUSZ précise qu'un débat intéressant s'est tenu en commission. Il note que ce sujet ne passait pas au niveau du budget. Cela correspond aux propos de l'adjoint aux finances en commission et celui-ci l'a même confirmé par rapport à la question des dépenses et des recettes. La tranche optionnelle est abandonnée, d'après ce débat en commission par rapport à la présente délibération. Nicolas KRAUSZ se demande si cet aménagement est vraiment prioritaire par rapport à ce qui a été évoqué concernant Vireloup, vu l'état des finances de la Commune. Par rapport à cet argent investi, il existe certainement des besoins plus importants ailleurs. Il note les votes réalisés avec le budget participatif, même si des éléments peuvent être soulignés quant à la procédure du budget participatif et à la participation au budget participatif. Seuls des projets sportifs en ressortent. Il demande si le terrain de volley-ball est au bon endroit, compte tenu de l'exiguïté du site. Les élus n'ont pas vraiment eu le temps ni la possibilité d'amender ou de voir ce sujet en profondeur.

Aucune intervention n'est prévue pour le parking, alors qu'il aurait fallu imaginer, non pas supprimer l'entièreté du parking, étudier comment repenser cette extension du parc sportif par rapport à la présence des places, et ce, sur le long terme. Il n'est pas du tout convaincu par le projet et il aurait mérité davantage de réflexion. C'est pourquoi il s'abstiendra.

Le Maire explique que pour l'instant, ce lieu est très fréquenté et que le 3x3 fonctionne à 400 %. Plusieurs sujets importants vont arriver, comme le volley-ball et les sanitaires. Il existait notamment des zones de la piscine qui étaient des triangles où personne ne mettait les pieds. Un travail a été mené dessus et un fonctionnement par phasage est possible. Des actions ont été menées dans les



mandats précédents. Il fait part d'une demande très forte de la part de la population, en particulier des jeunes, concernant le sport. Il faut accepter la démocratie, même si cela déplaît à certains élus.

Il donne la parole à Rémi VINE-SPINELLI.

Rémi VINE-SPINELLI se réjouit du fait que des infrastructures sont proposées à la population. Il rejoint certains points soulevés par Nicolas KRAUSZ, notamment par rapport au positionnement du beach-volley juste à côté du parking, pouvant engendrer certains dangers. La difficulté réside dans la compréhension de la jointure entre ce que deviendra le parc de l'autre côté de la rue, au niveau de Vireloup, et ce qui est en train d'être réalisé avec cette espèce d'agrès qui n'a pas été prise, car elle était optionnelle. Il a du mal à comprendre comment cet outil va s'insérer dans la Ville. Il évoque cet empiètement toujours plus important sur le peu de terre pleine dans la Ville, au lieu de s'étendre sur les places de parking. Il pourrait être demandé à la population de venir un peu plus par elle-même.

Dans le cadre de la mandature, plusieurs discussions ont été réalisées concernant les OAP pour concevoir le projet. Pour ce qui est du projet abordé, les discussions ont été assez limitées. C'est pourquoi il s'abstiendra.

Le Maire indique qu'il est surpris de la remarque de Rémi VINE-SPINELLI concernant le parking. L'autre fois, durant les championnats de France, le parking était plein, comme tous les soirs. Ce parking n'est pas destiné qu'aux Ferneysiens, puisque certains viennent également de l'extérieur.

Rémi VINE-SPINELLI précise que le problème réside dans le fait que plusieurs Ferneysiens se garent dans ce parking.

Le Maire se demande donc comment faire. Tous les week-ends, il souligne les tas de cars et de bus constatés, avec la difficulté de les installer tous dans le secteur. Des demandes du lycée concernant le stationnement sont également formulées et il a discuté récemment avec le proviseur. La question s'est posée de mettre en place des barrières pour permettre la gestion du parking. Il lui est demandé de réduire ce parking, mais une réelle réflexion doit être menée.

Rémi VINE-SPINELLI précise que ces deux débats sont différents. Pour la question des bus, cela suppose remonter très haut les panneaux photovoltaïques, parce que les bus ne sont pas exactement mis au même endroit.

Le Maire indique que quant au projet supplémentaire qui va arriver, les budgets sont serrés. Il est pour cette installation qui aura certainement lieu l'année prochaine. Tant mieux, avec des agrès de qualité. Il faut regarder ce qui se fait, mais cela coûte 100 000 euros.

Rémi VINE-SPINELLI précise que concernant le sport, pour avoir visité quelques fois ce territoire, une grande partie de la population prend la voiture pour un trajet d'un ou de deux kilomètres, parce que cette démarche est relativement facile. Les personnes se diront qu'elles n'arrivent pas à se garer, les amenant à se garer 200 m plus loin, ce qui n'est pas grave. À un moment donné, il faut s'inscrire dans la réalité. Depuis Gex, certaines personnes prendront le vélo quand la véloroute sera réalisée. Il estime qu'il revient à la Ville de prendre les bonnes habitudes. Maintenant, le vote aura lieu dans le gymnase. Les Ferneysiens prennent leur voiture pour aller voter et il revient à la Mairie de faire en sorte que les Ferneysiens, en tout cas pour la majorité d'eux, se déplacent à pied pour voter. L'écart maximum est de deux kilomètres environ. Il suggère toutefois de penser à des alternatives.



Le Maire souligne qu'entre les oppositions et les idées, l'approche est tout à fait respectable. L'exécutif a en tout cas un projet qu'il a fait travailler par des professionnels. Ils ont regardé ce qu'il se passait. Par rapport au fait de mettre de l'eau, des sanitaires et le projet participatif, l'exécutif a agir dans ce sens et continuera sur cette lancée. Chacun peut avoir son avis, mais il était important de mettre en œuvre ce projet. Il est important d'avancer.

Il donne la parole à Christian LANDREAU.

Christian LANDREAU demande d'où vient cette décision de mettre en place un beach-volley. Il s'enquiert des éventuelles études et demandes réalisées.

Le Maire explique que cela a été voté dans un budget participatif.

Christian LANDREAU précise que le vote ne signifie pas que le projet a bien été expliqué. Il demande ce que sont devenus les fameux terrains de minibasket, dont l'exécutif s'est vanté lors des inaugurations ; ou bien le garage à vélo à l'arrêt de Ferney centre. Il s'interroge sur le nombre de vélos là-bas. Il faut arrêter de jeter l'argent pour soi-disant faire plaisir à untel ou à untel. Il s'interroge sur la réelle direction que la Mairie emprunte. Un budget participatif ne signifie pas qu'il faut agir n'importe comment. Il estime que le mini-terrain de basket est devenu un lieu de fumer.

Le Maire répond que le mini-terrain est utilisé par plusieurs jeunes, et qu'un club s'est créé.

Christian LANDREAU suppose qu'ils y sont tous les soirs, plusieurs fois dans la semaine, etc.

Le Maire souligne la liberté des jeunes de pouvoir jouer au basket.

Christian LANDREAU se demande qui met l'argent sur la table pour mettre en place des éléments qui ne rapportent pas, au vu du bénéfice pris.

Le Maire indique que Christian LANDREAU a été jeune à une époque.

Christian LANDREAU précise qu'il ne s'agit pas d'une question d'être jeune ou non.

Le Maire demande si Christian LANDREAU a joué au foot ou a fait du sport.

Christian LANDREAU le confirme. Il est champion d'aviron, et a fait du sport de premier niveau. Il était d'ailleurs en première division, en tant que joueur professionnel de basket, à l'époque où il avait 17 ans.

Le Maire demande si un terrain de sport est rentable.

Christian LANDREAU répond qu'il n'est pas question de rentabilité spécifique. Par rentabilité, il souhaite demander si le terrain est utilisé tout le temps.

Le Maire le confirme.

Concernant les garages vélos, il faut laisser du temps au temps. Pour les voitures, des bornes de recharge ont été mises en place, et il a fallu attendre un an pour le démarrage. Tel est le cas à Genève et partout ailleurs. Il faut du temps pour que les habitudes s'installent. Si le Maire n'avait rien mis en place, des reproches lui auraient également été adressés.

Le Maire donne la parole à Pierre-Marie PHILIPPS.



Pierre-Marie PHILIPPS indique que dans une Ville comme Ferney-Voltaire, la population est mouvante et ne s'attache pas à la Ville. Seuls 4 000 sont inscrits dans la liste électorale pour 12 700 habitants. Le budget participatif représente l'un des outils de démocratie participative qui permet d'attacher, un tant soit peu, une petite portion des habitants à la Ville. Le budget participatif a ses propres règles, et cela doit se passer sur un terrain communal et rentrer dans une enveloppe. Si cela ne contrevient pas aux règles au niveau des atteintes aux libertés individuelles et qu'aucun appel au meurtre n'est lancé, le sujet passe au vote. Au moment d'établir le règlement, l'éventualité que quelqu'un fasse une grande fresque avec n'importe quelle inscription dessus, comme « tuez-les tous ! », a été avancée. L'argent qui finance le projet est celui des citoyens. Les citoyens formulent des propositions et ils peuvent passer au vote. Ils ont de très bonnes idées.

Le Maire donne la parole à Nicolas KRAUSZ.

Nicolas KRAUSZ précise être bien conscient de l'investissement de Pierre-Marie PHILIPPS dans ce sujet, mais indique qu'il existe d'autres manières de faire en termes de budget participatif. Plusieurs communes ont procédé différemment et arrivent à aller chercher plus de personnes. Il qualifie l'approche dans laquelle la situation se trouve comme du gadget. Certaines associations ont formulé des propositions concernant la ZAC, mais cela n'était pas possible. Le budget participatif est là pour être politique. Il ne trouve pas pertinent que le Maire donne des leçons de démocratie participative.

Le Maire précise que l'exécutif a regardé ce qu'il se passait notamment à Bretagne, qui était leader à l'époque, et à Rennes. Il n'a rien inventé et s'est basé sur ces éléments. Un travail a été engagé et le sujet avance à plusieurs niveaux. Telle est réalité, qu'elle plaise ou non à certains élus.

Il donne la parole à Pierre-Marie PHILIPPS.

Pierre-Marie PHILIPPS indique qu'il passe outre la proposition citoyenne qui émanait de citoyens fort bien connus, qui consistait à transformer l'arrière du cinéma en une ZAD autogérée à 150 000 euros de budget. Il a dit à une réunion à laquelle Jean-Loup KASTLER était aussi présent que cela n'était pas possible, parce que cela contrevient à au moins deux points du règlement. Jean-Loup KASTLER l'a évidemment traité de rétrograde ou de tout ce qu'il peut être au quotidien. Le budget participatif n'est pas un objet politique. Jean-Loup KASTLER prétend être meilleur l'an prochain, mais il reste à voir comment il agira lorsque les opposants aborderont un projet présenté comme n'ayant pas de sens. Jean-Loup KASTLER saura trouver, à ce moment, les grandes explications pour dire que cela n'est pas possible et n'a pas de sens. En attendant, il existe un budget participatif, avec un règlement très clair qui fonctionne très bien. Pour l'instant, il est axé sur le sport, en raison des manques relevés. Le jour où le manque d'équipements sportifs sera pallié, des évolutions dans les propositions pourront avoir lieu. Il rejoint toutefois les propos par rapport au manque de participation. Il s'agit d'une Ville où la participation citoyenne est faible. Il ne faut pas abandonner ce genre d'outils.

Nicolas KRAUSZ se demande qui appelle à créer des ZAD à Ferney-Voltaire.

Le Maire indique que cela a été fait en 2003, et que Nicolas KRAUSZ était encore jeune.

Il propose de passer au vote.

Christian LANDREAU reste dans la salle et ne prend pas part au vote. Son vote est donc considéré comme abstention.



Considérant l'avis favorable de la commission Travaux, mobilité et accessibilité qui s'est réunie le 31 mars 2025, le Conseil municipal, après en avoir délibéré attribue par 23 voix pour et quatre abstentions (Christian LANDREAU, Rémi VINE-SPINELLI, Jean-Loup KASTLER et Nicolas KRAUSZ) ce marché au groupement solidaire VERDET PAYSAGE/FAMY TP, dont le mandataire est VERDET PAYSAGE, pour un montant de 313 951,00 euros HT, soit 376 741,20 euros TTC pour la tranche ferme. Il autorise par 23 voix pour et quatre abstentions (Christian LANDREAU, Rémi VINE-SPINELLI, Jean-Loup KASTLER et Nicolas KRAUSZ) le Maire ou l'un de ses adjoints délégués, à signer toutes les pièces relatives à ce marché et tout document s'y rapportant avec les sociétés :

SAS VERDET PAYSAGE

5 avenue de l'Europe

01100 OYONNAX

SIRET : 768 200 651 00042

SAS FAMY TP

415 rue de la Poste

Chatillon en Michaille

SIRET : 901 753 277 00010

22. Souscription aux polices d'abonnement au service public de smart GRID thermique (réseau de chauffage urbain) de la SEMOP Pays de Gex Énergies, pour les groupes scolaires Florian et Calas, le centre nautique, et la maison Saint-Pierre.

Le Maire donne la parole à Chun-Jy LY.

Chun-Jy LY rapporte que le rapport n°22 porte sur la souscription aux polices d'abonnement au service public de smart grid thermique ou réseau de chauffage urbain intelligent, de la SEMOP Pays de Gex Énergies, pour les groupes scolaires Florian et Calas, le centre nautique, et la Maison Saint-Pierre. La Commune de Ferney-Voltaire cherche à favoriser le développement dans la Ville d'énergies renouvelables et décarbonées. Elle souhaite raccorder quatre bâtiments à ce réseau de chaleur : le groupe scolaire Florian, le groupe scolaire Calas, le centre nautique et la Maison Saint-Pierre, se divisant en deux bâtiments. Pour ce faire, elle doit souscrire aux polices d'abonnement ad hoc. Les caractéristiques de ces polices d'abonnement ont été établies au regard des situations des bâtiments en question, de leurs caractéristiques constructives et thermiques et du règlement du service. Ces polices sont ainsi souscrites pour une durée minimum de 12 ans, ce qui est renouvelable par tacite reconduction par période de cinq ans, sauf résiliation avant échéance en respectant un préavis de six mois.

Pour le groupe scolaire Florian, la puissance souscrite est de 270 kW et le montant de raccordement est de 66 000 euros. Pour le groupe scolaire Calas, la puissance souscrite est de 240 kW pour un raccordement à 66 000 euros TTC. Pour le centre nautique, la puissance souscrite est de 770 kW pour 66 000 euros TTC de raccordement. Pour la Maison Saint-Pierre, la puissance souscrite est de 140 kW et le montant de droit de raccordement est de 132 000 euros TTC, car il existe deux bâtiments. L'intérêt, quant à lui, sera abordé dans les demandes de subvention.

Les travaux secondaires du raccordement et d'ajustement des installations existantes, en aval des installations primaires, ne sont pas inclus dans le montant des droits de raccordement, et restent à la



charge de l'abonné, à savoir la Commune de Ferney-Voltaire, pour une valeur estimative de 100 000 euros. Les polices d'abonnement ont été présentées à la commission de Travaux, Mobilité et Accessibilité le 31 mars 2025, à l'issue de laquelle un avis favorable a été émis pour la souscription. En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les termes des polices d'abonnement au service public du smart grid thermique (réseau de chaleur urbain), de la SEMOP Pays de Gex Énergies ;
- d'autoriser le Maire ou l'un de ses adjoints délégués à signer les polices d'abonnement ainsi que tous les documents subséquents relatifs au service public du smart grid thermique de la SEMOP Pays de Gex Énergies pour le groupe scolaire Florian, le groupe scolaire Calas, le centre nautique et la Maison Saint-Pierre.

Le Maire donne la parole à Pierre-Marie PHILIPPS.

Pierre-Marie PHILIPPS s'étonne que le coût de raccordement corresponde à 2 000 euros près aux dons des CEE. Si les CEE avaient totalisé 250 000 euros, il faudrait peut-être parier sur le fait que le coût de raccordement aurait coûté 250 000 euros.

Chun-Jy LY estime que les 66 000 euros ne sont pas vraiment au réel, vu l'ampleur du chantier.

Le Maire donne la parole à Rémi VINE-SPINELLI.

Rémi VINE-SPINELLI fait part d'un point discuté en commission. La Ville a accordé une faveur, d'une certaine manière, à Dalkia en permettant de passer par le parc de la Tire plutôt que sur le chemin Florian, etc., sachant que cela était beaucoup plus compliqué pour eux techniquement. Cela a pris du temps pour plusieurs raisons, notamment climatiques. Il estime que l'exécutif s'est montré ouvert et tolérant vis-à-vis de ce sujet. Il montre son mécontentement par rapport au fait que la Mairie doit payer les mètres supplémentaires pour aller jusqu'à la Maison Saint-Pierre, alors qu'elle a montré suffisamment de flexibilité concernant le passage dans le parc de la Tire.

Chun-Jy LY précise avoir été au Comité technique encore ce jour avec les bilans de la SEMOP. Le passage dans le parc de la Tire coûte, en supplément à la SEMOP, 650 000 euros. La présence plus importante de linéaires en est la raison. Les diamètres de tuyaux sont différents. Le choix d'avoir fait passer ce réseau de chaleur au niveau du parc de la Tire a permis de ne pas bloquer encore plus la Ville, parce qu'autrement, il aurait fallu passer sur tout le chemin Florian. Il est tout de même important de se rendre compte du fait que quatre mois de travaux auraient été nécessaires sur le chemin Florian. Il pense donc que le choix de passer par le parc de la Tire a été le bon. Cette demande a coûté extrêmement cher à la SEMOP Pays de Gex Énergies.

Rémi VINE-SPINELLI précise que s'ils étaient passés par le chemin Florian, cela aurait coûté 650 000 euros de moins. Les travaux auraient duré quatre mois de plus, mais avec un coût de 650 000 euros de moins.

Chun-Jy LY le confirme.

Pierre-Marie PHILIPPS indique que son intérêt n'est pas de défendre le Maire, mais il se demande si un Maire choisirait de trouver la Ville à un an des élections. Il est important de le faire maintenant, même si la situation n'est plaisante pour personne. Intervenant s'inquiète toutefois de la qualité des enrobés. Ce point a été évoqué en commission, mais c'est un vrai désastre. Même la peinture n'est



pas droite. La conséquence est que dans deux ou trois ans, il va falloir reprendre l'enrobé. Il s'agit d'un vrai sujet.

Chun-Jy LY indique que ces inquiétudes ont été remontées auprès de la SEMOP et de Dalkia. Tous les tests nécessaires sont réalisés, notamment les tests de vibration. Dans certains endroits, cela est très bien repris, alors que dans d'autres, cela a posé problème. Tout cela se trouve dans des prescriptions. Il indique que les prescriptions sont levées au jour le jour. Un agent, chargé de la mobilité et du suivi de projets, a un réel suivi au quotidien, avec des rapports photos de chaque détail pour les joints de bitume et les peintures.

Le Maire indique qu'il parle de la qualité des enrobés. Ce sujet doit effectivement être repris.

Il donne la parole à Jean-Loup KASTLER.

Jean-Loup KASTLER revient sur l'étonnement de Rémi VINE-SPINELLI. Il est effectivement étonnant de constater que cela va coûter 650 000 euros de plus et que le résultat ne permettra pas de raccorder la Mairie. Les travaux dureraient quatre mois, ce qui a un impact électoral à la veille des élections. L'exécutif décide de dépenser 650 000 euros de plus. Le mode de gestion est intéressant dans le sens où toutes les actions menées sont pilotées par les élections.

Concernant le raccordement de la Mairie, Chun-Jy LY rappelle que la chaudière de la Mairie a une durée de deux ans. Il est constaté qu'aujourd'hui, cela n'avait aucun intérêt.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE précise que les 650 000 euros de plus ne sont pas payés par la Mairie. Le montage financier a été abordé à plusieurs reprises.

Le Maire donne la parole à Christian LANDREAU.

Christian LANDREAU estime que l'entreprise jette l'argent par la fenêtre.

Il est surprenant de voir un collègue expliquer que le Maire ne ferait pas cela à un an des élections, mais il est important de voir ce que le Maire met en œuvre. Un tracé est notamment mis, et le Maire se glorifie, par des réunions publiques, en disant : « L'eau chaude va arriver, tout comme l'eau froide. Vous aurez tout. Regardez comment je m'occupe de vous ». Le Maire n'explique cependant pas comment cela sera raccordé aux immeubles, puisque le paiement du raccordement sera fait par les personnes des immeubles. En période électorale, l'exécutif amène bien évidemment les belles choses, en disant : « Regardez ce que je fais pour vous. Je fais les canalisations et tout. S'il faut payer, c'est le mandat d'après, mais vous m'aurez élu entre-temps ».

Le Maire donne la parole à Khadija UNAL pour répondre à Christian LANDREAU.

Khadija UNAL indique qu'elle ne souhaite pas spécialement répondre à Christian LANDREAU, sachant que les propos commencent à devenir effarants. Tous savent que des élections auront lieu en 2026 et elle précise : « Que le meilleur gagne ! ». Sous prétexte que des élections auront lieu, les propos seront toujours du même ordre à chaque séance. Il ne faut pas mener des actions et travaux pour le sport, la transition énergétique, etc., au vu des élections à venir.

Des réunions publiques ont été organisées concernant la SEMOP et elles ont suscité beaucoup d'intérêt. La preuve en est que des copropriétés ont voté pour se raccorder. Elle estime que les oppositions se servent du prétexte des élections pour manipuler un certain nombre d'informations. À partir du moment où des copropriétés ont voté, se pose la question de savoir s'il serait important



pour la Ville de Ferney-Voltaire de mettre en place le réseau SEMOP. Elle considère cette approche comme une chance, même si la source d'énergie peut être modifiée dans l'avenir.

Elle ne supporterait pas d'autres séances où les oppositions passent leur temps à conditionner la mise en place ou non d'actions par les élections. À un moment donné, il faut être responsable. Elle suppose que Christian LANDREAU pourra expliquer à ceux qui le soutiendront qu'il était contre le réseau de chaleur et les infrastructures sportives, parce qu'ils ne sont pas rentables.

Christian LANDREAU indique qu'il ne faut pas inventer des choses qui n'existent pas.

Khadija UNAL précise qu'elle n'invente rien.

Conformément à la loi, le Maire indique que deux élus membres du Comité technique ne peuvent pas participer au vote, à savoir Khadija UNAL et Chun-Jy LY. Ils ne participeront donc pas au vote pour tous les sujets en lien avec la SEMOP. Il les invite à quitter la salle. Cette démarche est appliquée ailleurs et il arrive même à l'Agglomération que des élus sortent à plusieurs.

Khadija UNAL et Chun-Jy LY quittent la salle.

Le Maire propose de passer au vote.

Christian LANDREAU, Chun-Jy LY et Khadija UNAL sont considérés comme absents, ces derniers ayant quitté la salle lors du vote.

Vu l'avis favorable de la commission Travaux, mobilité et accessibilité du 31 mars 2025, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 21 voix pour et une abstention (Rémi VINE-SPINELLI) les termes des polices d'abonnement au service public de smart grid thermique (réseau de chaleur urbain) de la SEMOP Pays de Gex Énergies relatives :

- *au groupe scolaire Florian, avec une puissance souscrite de 270 kW pour une consommation annuelle de référence de 343 MWH, et un montant droit de raccordement de 66 000 euros TTC ;*
- *au groupe scolaire Calas, avec une puissance souscrite de 240 kW pour une consommation annuelle de référence de 310 MWH, et un montant droit de raccordement de 66 000 euros TTC ;*
- *au centre nautique, avec une puissance souscrite de 770 kW pour une consommation annuelle de référence de 903 MWH, et un montant droit de raccordement de 66 000 euros TTC ;*
- *à la Maison Saint-Pierre, avec une puissance souscrite de 140 kW pour une consommation annuelle de référence de 181 MWH, et un montant droit de raccordement de 132 000 euros TTC.*

Il autorise par 21 voix pour et une abstention (Rémi VINE-SPINELLI) le Maire ou l'un de ses adjoints délégués à signer les polices d'abonnement ainsi que tous documents subséquents relatifs au service public de smart grid thermique (réseau de chaleur urbain) de la SEMOP Pays de Gex Énergies pour le groupe scolaire Florian, le groupe scolaire Calas, le centre nautique et la Maison Saint-Pierre.



Étienne t’KINT de ROODENBEKE indique que la Mairie se raccorde toujours au même nombre de bâtiments. Elle a échangé un bâtiment par un autre. Khadija UNAL pourra toujours expliquer à Christian LANDREAU comment marchent des charges de copropriété, mais Étienne t’KINT de ROODENBEKE ne croit pas que Christian LANDREAU ait compris le principe.

23. Convention relative à l'utilisation des certificats d'économie d'énergie dans le cadre des travaux communaux de raccordement au réseau de chaleur urbain, entre la Commune de Ferney-Voltaire et la société DALKIA.

Le Maire donne la parole à Chun-Jy LY.

Chun-Jy LY indique que la société Dalkia propose à la Commune de Ferney-Voltaire la signature d'une convention permettant à la société de procéder directement aux demandes des CEE, c'est-à-dire des subventions en question pour le raccordement, auprès de l'administration en charge de ces dispositifs. En contrepartie, elle versera à la Commune la somme de 352 000 euros dans le cadre de la réalisation des travaux de raccordement du groupe scolaire Florian, du groupe scolaire Calas, du centre nautique et de la Maison Saint-Pierre. Le projet de convention a été présenté en commission de travaux le 31 mars, avec un avis favorable. Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les termes de la proposition de convention relative à l'utilisation des certificats d'économie d'énergie établie par la société Dalkia et la Commune de Ferney-Voltaire dans le cadre des travaux de raccordement au réseau de chaleur urbain pour un montant de 352 000 euros ;
- d'autoriser le Maire ou l'un de ses adjoints délégués à signer ladite convention ;
- de donner mandat à la société Dalkia sise le Panorama afin d'effectuer toutes les démarches administratives liées au dépôt des dossiers de CEE.

Les dépenses d'investissement engagées par la Commune s'élèvent à 330 000 euros. Il s'agissait de la note de synthèse précédente. Les subventions qu'elle touchera sont de 352 000 euros. Pour le réseau secondaire, il rapporte 100 000 euros d'investissement pour les cinq bâtiments, parce que Saint-Pierre comprend deux bâtiments. Ils seront amortis par rapport aux coûts de l'électricité et du gaz sur six ans. Cela constitue donc une très bonne affaire pour la Commune.

Il propose au Conseil municipal de donner un avis favorable.

Le Maire donne la parole à Pierre-Marie PHILIPPS.

Pierre-Marie PHILIPPS souhaite faire une information à destination de Christian LANDREAU concernant les copropriétés. Par rapport à ce dont la Commune bénéficie avec ces CEE, les copropriétés peuvent faire de même. Les coûts de raccordement des copropriétés à ce type d'énergie sont éligibles aux CEE. Si une copropriété paye 40 000, 50 000 ou 60 000 euros, il se peut que le coût résiduel ne soit que de 30 000 ou de 40 000 euros. Les CEE s'appliquent aussi aux copropriétés.

Christian LANDREAU indique que les réponses ne répondent même pas à la question qu'il a posée. Il trouve extraordinaire de voir que l'exécutif répond toujours à côté.

Sa question portait sur les raccordements. Il a été dit qu'ils existaient et que des actions ont déjà été menées. Il n'a pas les informations précises, puisqu'il rencontre des difficultés à accéder aux dossiers. Si des raccordements sont effectivement mis en place, il demande comment il se fait que



lorsqu'il se déplace à pied dans la Ville, il ne constate aucun raccordement. Les tuyaux mis en place devraient déjà proposer des possibilités de raccordement. En cas de raccordement, il faudra encore mener des travaux de creusage, montrant que la Ville connaîtra toujours des travaux, et ce, depuis des années. Il demande si une solution a pu être trouvée, après avoir entendu le président-directeur général.

Le Maire prend l'exemple du gaz. Un tuyau parcourt la Ville, mais la Mairie n'oblige personne à se brancher dessus. Aujourd'hui, la SEMOP et Dalkia ont réalisé un travail auprès de toutes les copropriétés éligibles. Le branchement ne peut pas être réalisé n'importe comment. Le travail a été mené. La piscine représente la plus grosse consommatrice d'énergie. L'action réalisée consistait à changer la chaudière, et elle est actuellement neuve. À Saint-Pierre, il existe des chaudières qui se trouvent au bout. Le choix a été pris de réaliser une bascule, parce qu'au départ, Saint-Pierre n'était pas branché. Aujourd'hui, des possibilités se présenteront au fur et à mesure, et les copropriétaires ont bien conscience de la situation. S'ils se branchent, c'est parce qu'il existe une économie. La décision est prise au sein des copropriétés et un vote se fait. Il convient de préciser que plusieurs copropriétés se rapprochent actuellement de la SEMOP et de Dalkia pour se brancher.

Quant aux réservations sur un tuyau, la situation est complexe, avec tout un système à prendre en considération, mais le travail est mené. Aujourd'hui, grâce à cela, le coût du branchement sera réduit, et au bout de six ans, cela est à l'équilibre. Le coût du pétrole descend, mais personne ne sait ce qu'il en sera dans un an. Pour l'instant, la Mairie a la chance d'avoir un réseau de chaleur. Il faut rappeler qu'une réunion a été organisée avec les suisses. Le quartier de maintien, appelé la Citadelle, est alimenté par les SIG. Ils connaissent une vraie fragilité et ils demandent justement la jonction entre la France et la Suisse au niveau du CERN. Un travail est également mené à Ferney-Voltaire au niveau du tunnel. Pour la Suisse, une réunion a été organisée récemment sur deux zones profondes de chaleur où il y a de l'eau chaude à Ferney-Voltaire, qui se situe au niveau de l'étang de Colovrex qui remonte jusqu'au lycée. Avec des pluies en profondeur, il serait possible d'avoir de l'eau chaude de façon assez importante. Un vrai travail est mené. Le sujet du CERN porte sur de la récupération. Avec la géothermie à quelque profondeur, le Maire évoque la récupération de nappes d'eau chaude, ce qui est très intéressant. Un travail est engagé pour avoir un réseau de chaleur, un futur avec Dalkia, et même une autonomie. Le coût est toutefois important.

Il propose de passer au vote.

Chun-Jy LY et Khadija UNAL sont considérés comme absents, ces derniers ayant quitté la salle lors du vote.

Christian LANDREAU reste dans la salle et ne prend pas part au vote. Son vote est donc considéré comme abstention.

Vu l'avis favorable de la commission Travaux, mobilité et accessibilité réunie le 31 mars 2025, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 21 voix pour et deux abstentions (Rémi VINE-SPINELLI et Christian LANDREAU) les termes de la proposition de convention relative à l'utilisation des certificats d'économie d'énergie établie entre la société DALKIA et la Commune de Ferney-Voltaire dans le cadre des travaux de raccordement au réseau de chaleur urbain de la ville de Ferney-Voltaire du groupe scolaire Florian, du groupe scolaire Calas, du centre nautique et de la Maison Saint-Pierre, avec versement de la société DALKIA à la Commune d'un montant de 352 000 euros. Il autorise par 21 voix pour et deux abstentions (Rémi VINE-SPINELLI et Christian LANDREAU) le Maire ou l'un de ses adjoints délégués à signer ladite convention ainsi que tous documents subséquents. Il



donne mandat par 21 voix pour et deux abstentions (Rémi VINE-SPINELLI et Christian LANDREAU) à la société Dalkia sise le Panorama 204 rue Sadi Carnot 59350 Saint-André Lez Lille afin d'effectuer toutes les démarches administratives liées au dépôt des dossiers de CEE.

24. Modification du règlement intérieur du service enfance.

Le Maire précise qu'il remplace Valérie MOUNY qui a été hospitalisée pour des raisons de santé, et il lui souhaite un bon rétablissement. Il lui transmettra toute la sympathie du Conseil municipal.

Il rapporte un problème pour la récupération tardive des enfants, avec le paiement à plein pot. Cela a été réduit par demi-heure, de façon à permettre la récupération à des prix intéressants. Des activités plus courtes sont également organisées, en demi-heure, pour que les enfants puissent avoir des activités préparées par les services d'animation de la Ville. En concertation avec les parents, les enseignants et les équipes, cette modification permet d'avoir des prix et des activités plus courtes pour permettre aux parents de ne pas attendre une heure pour récupérer leurs enfants.

Il donne la parole à Jean-Loup KASTLER.

Jean-Loup KASTLER rappelle le sujet de la pénalité où les parents devraient tout payer si jamais ils étaient en retard. Il s'agit de prendre en considération le fait que la vie à Ferney-Voltaire, pour les parents, n'est pas toujours évidente. Cela va dans le bon sens, mais il aurait fallu de mettre cela en place plus tôt. Un système complètement inadapté à la population a été adopté entretemps.

Le Maire préfère ne pas formuler de commentaires particuliers, sachant que les services étaient beaucoup plus souples que l'on pense. Ce sujet est en tout cas formalisé.

En l'absence d'autres remarques, il propose de passer au vote.

Christian LANDREAU reste dans la salle et ne prend pas part au vote. Son vote est donc considéré comme abstention.

Considérant l'avis favorable de la commission Scolaire et Jeunesse réunie le 25 mars 2025, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 26 voix pour et une abstention (Christian LANDREAU) la modification du règlement intérieur des accueils de loisirs de la Ville de Ferney-Voltaire tel qu'il est présenté. Il autorise par 26 voix pour et une abstention (Christian LANDREAU) le Maire, ou un de ses adjoints délégués, à signer tous documents s'y rapportant.

25. Modifications des tarifs du service enfance.

Le Maire précise que les parents ne fournissent pas les documents nécessaires. À partir du moment où ils ne répondent pas, ils passent à la tranche supérieure. Il trouve cette situation tout à fait normale, puisque les autres font l'effort de fournir les documents et ont des prix différents.

Il donne la parole à Jean-Loup KASTLER.

Jean-Loup KASTLER précise qu'il s'abstiendra. L'année scolaire est en cours, alors que des règles déjà fixées seront modifiées. Il ignore comment l'information en direction des parents sera réalisée pour faire en sorte qu'ils comprennent le principe, avec les conséquences y afférentes s'ils ne donnent pas les documents nécessaires, alors qu'auparavant, la non-transmission n'avait pas de conséquences. Ces règles auraient dû être applicables à la rentrée prochaine, une fois les parents prévenus.



Le Maire souligne que le mois d'avril est entamé. Très peu de parents n'adoptent pas cette démarche et ils ne rencontrent pas de difficultés financières. Cette modification sera applicable en juillet.

Il propose de passer au vote.

Christian LANDREAU reste dans la salle et ne prend pas part au vote. Son vote est donc considéré comme abstention.

Considérant l'avis favorable de la commission Scolaire et Jeunesse réunie le 25 mars 2025, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 24 voix pour et trois abstentions (Christian LANDREAU, Jean-Loup KASTLER et Nicolas KRAUSZ) les modifications tarifaires présentées en annexe à compter du 1 juillet 2025. Il autorise par 24 voix pour et trois abstentions (Christian LANDREAU, Jean-Loup KASTLER et Nicolas KRAUSZ) le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tout document s'y rapportant.

Jean-Loup KASTLER rappelle que lors de séances précédentes, au moment où il posait des questions diverses, un certain nombre de membres de la majorité se sont absentés. Il considère que l'affaire suivante concerne la majorité qui se subdivise, pour s'unir au deuxième tour des élections. Il souhaitait savoir si Pierre-Marie PHILIPPS allait fusionner ou non au deuxième tour avec le Maire, mais Jean-Loup KASTLER connaît déjà la réponse.

Il préfère quitter la réunion.

Le Maire prend note du départ de Jean-Loup KASTLER et de celui de Nicolas KRAUSZ.

4. Création d'un nouveau groupe « Une énergie nouvelle pour Ferney » au sein du Conseil municipal.

Le Maire précise que vu le Code général des collectivités territoriales, considérant le courrier du conseiller municipal, Pierre-Marie PHILIPPS, du 17 mars 2025, portant sur sa demande de création d'un nouveau groupe au sein du Conseil municipal, il est proposé de prendre acte de la création d'un nouveau groupe « Une énergie nouvelle pour Ferney » au sein du Conseil municipal, présidé par Pierre-Marie PHILIPPS.

Il précise avoir demandé à ses services auprès de A.I.R.S Délib de modifier le logiciel concernant les « prendre acte ». Le logiciel ne permettait pas, lors de la transmission à la préfecture, de faire la distinction. Il a été demandé à la société de modifier son logiciel de sorte que pour le « prendre acte », les votants n'apparaîtront plus dans l'encadré.

Départ de Jean-Loup KASTLER à 23 h 43.

Le Maire précise qu'il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de la création de ce nouveau groupe, au sein du Conseil municipal, présidé par Pierre-Marie PHILIPPS.

Nicolas KRAUSZ en déduit que Pierre-Marie PHILIPPS crée un groupe à lui tout seul. Cette situation lui fait penser à une chanson de Renaud dont le titre est « Je suis une bande de jeunes » : «

Je suis une bande de jeunes à moi tout seul

Je suis une bande de jeunes

Je me fends la gueule



Je suis le chef et le sous-chef

Je suis Fernand le rigolo »

Départ de Nicolas KRAUSZ à 23 h 45.

Le Maire donne la parole à Christian LANDREAU.

Christian LANDREAU indique qu'il ne parlera pas de l'élection, parce que cela va irriter sa brillante collègue qui découvre la politique après avoir été candidate au législatif. Il s'étonne en tout cas de voir une énergie nouvelle qui se forme à travers une seule personne. Il se demande si cette énergie nouvelle représente la division d'une majorité. Concrètement, il demande s'il s'agira d'une structure bicéphale de deux majorités, où l'une est plus importante que l'autre, et où l'une prend des coups pendant que l'autre la rattrape, en attendant vraisemblablement que d'autres personnes rejoignent l'énergie nouvelle. Il encourage même vivement Dorian LACOMBE à la rejoindre. Il indique qu'il fait preuve d'une honnêteté que Dorian LACOMBE n'a pas.

Le Maire estime que Christian LANDREAU et Dorian LACOMBE sont les deux vieux du Muppet Show.

Christian LANDREAU indique qu'il a l'honnêteté de poser la question.

D'après un proverbe, quand le sage montre la lune, l'imbécile regarde le doigt. Il est attristé par le fait que Pierre-Marie PHILIPPS soit abandonné à quelques mois des nouvelles élections, après avoir voté le budget, et ne pas avoir été d'accord quant à l'application. Si Pierre-Marie PHILIPPS avait envie de quitter la majorité, il aurait pu le faire plus tôt, mais pas à quelques mois des nouvelles élections en se présentant dans une autre liste. Il demande où est la rigueur méthodologique d'un travail sain qui montre de l'intérêt pour la Commune et qui porte des dossiers. Le fait de partir en catimini ne signifie pas porter des dossiers, comme Pierre-Marie PHILIPPS l'a fait précédemment avec d'autres maires.

Le Maire passe la parole à Pierre-Marie PHILIPPS.

Pierre-Marie PHILIPPS estime que Christian LANDREAU peut aisément battre Donald TRUMP en termes de logorrhée.

Pierre-Marie PHILIPPS précise que personne n'a interrompu les prises de parole de Christian LANDREAU, alors que celui-ci le fait tout le temps.

Pour en revenir à la formation de ce groupe, Pierre-Marie PHILIPPS remercie sincèrement le Maire. Il a envoyé la lettre le 17 mars, parce que le matin même, le Maire avait choisi de l'exclure des deux groupes WhatsApp de la majorité, montrant qu'il ne faisait plus partie de la majorité. Il n'est pas possible de se faire exclure d'un groupe, puis de ne pas avoir le droit d'adhérer à un autre. Il ne voulait pas encore rejoindre le groupe de Christian LANDREAU, car il essaye de rester pragmatique et responsable. Il invite Christian LANDREAU à adopter cette même logique.

Il a créé le groupe parce que le règlement intérieur, voté en Conseil municipal, lui permet de fonder un groupe sans spécifier le nombre minimal de membres. À ce stade, il est effectivement tout seul. Il applique le règlement intérieur et il demande la formation de ce groupe. Il n'a d'ailleurs pas demandé tout ce à quoi il avait droit en tant que groupe, comme le fait de partager le local de la minorité. Il remercie le Maire d'avoir appliqué le règlement intérieur sans chercher à gagner du temps, parce que



la notion de temps de réponse entre une demande de formation du groupe et le moment de l'application ne figure pas dedans. Il faudrait peut-être régler ce point un jour.

Quant à la raison de l'exclusion de Pierre-Marie PHILIPPS, il indique que son exclusion s'explique par le fait qu'il a voté contre les subventions. Le fait de diminuer les subventions aux associations ne correspond pas à ses valeurs dans une Commune comme Ferney-Voltaire. Vu le niveau de difficulté citoyenne de la Commune, les associations représentent un maillon essentiel du travail citoyen entre une Commune et le reste de la population. Il sera toujours du côté du soutien aux associations. Lorsqu'il est question du soutien aux associations, il faut savoir faire des choix. Il a bien conscience du fait qu'il n'est pas très facile dans la Ville de faire des choix financiers, mais il considère que des solutions peuvent être trouvées, même si les impôts ne sont pas augmentés. Il a voté le budget, parce que ni dans le DOB, ni dans le budget primitif, il n'était expliqué que les subventions aux associations aillent être réduites. Il a le droit de voter une décision globale, puis de voter contre les applications particulières. Il pense que Christian LANDREAU fait également des choix quand il lui arrive de participer à des décisions. Il a créé le groupe, parce qu'il ne voulait pas rester seul dans mon coin. Il préfère être seul en groupe.

Le Maire indique que comme le dit Jacques CHIRAC, le monde politique est une jungle. Talleyrand, quant à lui, dit : « En politique, innover, c'est toujours trahir ». Il est tout à fait possible d'être à la fois dans l'opposition et être courtois. Jusqu'à la fin du mandat, il tient à être courtois vis-à-vis de personnes. Il a travaillé depuis très longtemps avec Pierre-Marie PHILIPPS et il le respecte. Les prémices de l'envie de Pierre-Marie PHILIPPS d'évoluer au plus haut niveau sont constatées depuis quelques mois. Il en a le droit et chacun jouera sa partition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte de la création d'un nouveau groupe « Une énergie nouvelle pour Ferney » au sein du Conseil municipal présidé par Pierre-Marie PHILIPPS.

5. Désignation du membre du nouveau groupe à la commission Urbanisme et environnement suite à la création du nouveau groupe.

Le Maire indique que pour la commission Urbanisme et Environnement, il faut désigner un candidat. Seul un candidat se présente pour « Une énergie nouvelle pour Ferney-Voltaire ».

Pierre-Marie PHILIPPS rappelle avoir été membre de deux commissions, à savoir la commission Urbanisme et la commission Solidarité. Maintenant qu'il ne fait plus partie de la majorité, il ne peut plus siéger au titre de la majorité dans ces deux commissions.

Le Maire précise que Pierre-Marie PHILIPPS va siéger dans toutes les commissions au nom de son groupe.

Pierre-Marie PHILIPPS indique qu'il va être, si tout le monde en est d'accord, désigné dans chaque commission. Il faudra désigner un autre membre de la majorité, à la place de Pierre-Marie PHILIPPS, en tant qu'ancien élu majoritaire dans les commissions en question.

Il donne la parole à Christian LANDREAU.

Christian LANDREAU indique que Pierre-Marie PHILIPPS est le seul de la liste. D'après le Code général des collectivités territoriales, il est donc automatiquement membre de toutes les commissions qui existent à la Mairie.



Le Maire explique que Pierre-Marie PHILIPPS est membre de droit, mais qu'il faut l'élire, conformément à la loi.

Il propose de passer au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne par vote secret par 20 voix pour et cinq abstentions, Pierre-Marie PHILIPPS, appelé à siéger au sein de la commission « Urbanisme et Environnement », suite à la création d'un nouveau groupe.

6. Désignation du membre du nouveau groupe à la commission Travaux, mobilité et accessibilité suite à la création du nouveau groupe.

Le Maire propose de passer au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne par vote secret par 20 voix pour et cinq abstentions, Pierre-Marie PHILIPPS, appelé à siéger au sein de la commission « Travaux, Mobilité et Accessibilité », suite à la création d'un nouveau groupe.

7. Désignation du membre du nouveau groupe à la commission Solidarités et santé suite à la création du nouveau groupe.

Le Maire propose de passer au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne par vote secret par 20 voix pour et cinq abstentions, Pierre-Marie PHILIPPS, appelé à siéger au sein de la commission « Solidarités et Santé », suite à la création d'un nouveau groupe.

8. Désignation du membre du nouveau groupe à la commission Finances et comptes publics suite à la création du nouveau groupe.

Le Maire propose de passer au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne par vote secret par 20 voix pour et cinq abstentions, Pierre-Marie PHILIPPS, appelé à siéger au sein de la commission « Finances et Comptes », suite à la création d'un nouveau groupe.

9. Désignation du membre du nouveau groupe à la commission Sécurité et économie locale suite à la création du nouveau groupe.

Le Maire propose de passer au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne par vote secret par 20 voix pour et cinq abstentions, Pierre-Marie PHILIPPS, appelé à siéger au sein de la commission « Sécurité et Économie locale », suite à la création d'un nouveau groupe.

10. Désignation du membre du nouveau groupe à la commission Communication et système d'information suite à la création du nouveau groupe.

Le Maire propose de passer au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne par vote secret par 20 voix pour et 5 abstentions, Pierre-Marie PHILIPPS, appelé à siéger au sein de la commission « Communication et Système d'information », suite à la création d'un nouveau groupe.



11. Désignation du membre du nouveau groupe à la commission Culture, vie associative et évènementielle, sport et citoyenneté suite à la création du nouveau groupe.

Le Maire propose de passer au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne par vote secret par 20 voix pour et cinq abstentions, Pierre-Marie PHILIPPS, appelé à siéger au sein de la commission « Culture, Vie associative et Évènementielle, Sport et Citoyenneté », suite à la création d'un nouveau groupe.

12. Désignation du membre du nouveau groupe à la commission Scolaire et jeunesse suite à la création du nouveau groupe.

Le Maire propose de passer au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne par vote secret par 20 voix pour et cinq abstentions, Pierre-Marie PHILIPPS, appelé à siéger au sein de la commission « Scolaire et Jeunesse », suite à la création d'un nouveau groupe.

13. Désignation d'un nouveau membre au Comité Social Territorial (CST) suite à une démission d'office.

Le Maire donne la parole à Étienne t'KINT de ROODENBEKE.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE indique qu'il s'agit du remplacement de Myriam MANNI, qui siégeait au CST pour les oppositions. Il regrette que Nicolas KRAUSZ et Jean-Loup KASTLER aient trouvé plus important de dormir que de s'occuper du personnel. Le Comité sera très heureux d'accueillir toute personne, non membre de la liste de la majorité, souhaitant se présenter pour pouvoir représenter les oppositions. Une discussion aura lieu pour programmer la nouvelle date en fonction des disponibilités des nouveaux élus.

Le Maire indique qu'il n'est pas question de minorité, mais de liste. Dans le CST, il doit y avoir des représentants des listes.

Pierre-Marie PHILIPPS demande si le groupe de Jean-Loup KASTLER ne sera plus présent.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE estime que Nicolas KRAUSZ est encore suppléant. Jusqu'à présent, seul un groupe de l'opposition est représenté, avec un titulaire et un suppléant, et mais aucun pour le groupe de Christian LANDREAU et de Dorian LACOMBE.

Pierre-Marie PHILIPPS trouve dommage qu'ils soient évidemment partis.

Christian LANDREAU indique qu'il se retire et qu'il préfère ne pas participer à cette « magouille ».

Le Maire note que seul un candidat se présente donc.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE prend note d'une seule candidature, celle de Pierre-Marie PHILIPPS.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne par vote secret par 22 voix pour et trois abstentions, Pierre-Marie PHILIPPS, appelé à siéger au sein du Comité Social Territorial (CST), en remplacement de Myriam MANNI, démissionnaire d'office.



14. Désignation d'un nouveau membre de la majorité à la commission Solidarités et santé suite à la création du nouveau groupe.

Le Maire propose la candidature de Laurence MERIAUX au titre de la majorité.

Il propose de passer au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne par vote secret par 24 voix pour et une abstention, Laurence MERIAUX, membre du groupe de la majorité appelé à siéger au sein de la commission « Solidarités et Santé », en remplacement de Pierre-Marie PHILIPPS.

15. Désignation d'un nouveau membre de la majorité à la commission Urbanisme et environnement suite à la création du nouveau groupe.

Le Maire propose Étienne t'KINT de ROODENBEKE en tant que nouveau membre de la majorité à la commission Urbanisme et environnement.

Il propose de passer au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne par vote secret par 24 voix pour et une abstention, Étienne t'KINT de ROODENBEKE, membre du groupe de la majorité appelé à siéger au sein de la commission « Urbanisme et Environnement », en remplacement de Pierre-Marie PHILIPPS.

26. Questions diverses :

Décisions du Maire prises au mois de mars 2025, en application de l'article L. 2122-22 du CGCT (délégations du Conseil municipal)

CONVENTIONS UTILISATION DES LOCAUX ET DES MATÉRIELS DU CSHA MIS A DISPOSITION DES ASSOCIATIONS SPORTIVES AGYM FERNEY, JUDO FERNEY, GRIMP'TOUT.

Considérant la dissolution du SIVOM de l'Est Gessien et la nécessité de réécrire les conventions fixant les modalités et les règles d'utilisation des locaux et des matériels du centre sportif Henriette d'Angeville mis à disposition des utilisateurs pour les clubs Agym Ferney-Voltaire, Judo club Ferney et Grimp'tout (escalade). Considérant l'avis de la commission Culture Vie Associative et événementielle Sport et Citoyenneté réunie le 20 janvier 2025. La Commune adopte la rédaction des conventions d'utilisation des locaux et des matériels mis à disposition des associations sportives : Agym Ferney-Voltaire, Judo club Ferney et Grimp'tout (escalade).

CONTRAT DE NETTOYAGE DE LA SALLE DU LEVANT POUR L'ANNÉE 2025 PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ GEX CLEANING COMPANY

Considérant le devis portant sur des prestations de nettoyage de la salle du Levant sise 50 chemin de Collex 01210 Ferney-Voltaire. Considérant l'offre de la société Gex Cleaning Compagny, sise 154 rue Louis Michaud - 01630 Saint-Genis-Pouilly Cedex. La Commune valide le contrat de nettoyage de la salle du Levant pour un an du 1 janvier au 31 décembre 2025. Le montant annuel de la prestation s'élève à un prix forfaitaire de 4 800 euros TTC.



MÉDILYS SANTÉ - CONTRAT DE MAINTENANCE DES DÉFIBRILLATEURS

Considérant la proposition commerciale de la société Médilys Santé sise 42 ZA la Noyerée route de Serpaize 38200 Luzinay. Considérant la nécessité de disposer d'un contrat de maintenance des défibrillateurs Schiller. Considérant le devis DE250216980. La Commune signe le devis DE250216980 concernant la maintenance des défibrillateurs auprès de la société Médilys Santé sise 42 ZA la Noyerée route de Serpaize - 38200 Luzinay. Le contrat est conclu pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, pour une durée maximale de quatre fois, avec possibilité de résiliation un mois avant chaque échéance. Le coût annuel de la prestation s'élève à 1 455,60 euros TTC. Le présent contrat prend effet à compter du 1 janvier 2025.

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA CAF DE L'AIN ET LE CCAS DE LA VILLE DE FERNEY-VOLTAIRE

Considérant la mise en place d'une prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) « Accueil Adolescent ». Considérant l'arrêté du 3 octobre 2001, dans lequel les CAF contribuent par leur action sociale au renforcement des liens familiaux, à l'amélioration de la qualité de vie des familles et de leur environnement social, au développement et à l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent, au soutien à l'autonomie du jeune adulte et à la prévention des exclusions. La Commune de Ferney-Voltaire accepte de signer une convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'allocations familiales de l'Ain, représentée par Jérôme LEPAGE, directeur. La présente convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « Animation Locale » pour le projet de l'équipement ANIMATION LOCALE reconnu par la Caf au titre de la politique d'Animation de la vie sociale sur le territoire de Ferney-Voltaire. L'insertion sociale des familles dans leur environnement et le développement des liens sociaux, base de la cohésion sociale, constituent des axes essentiels de la politique familiale et sociale portée par la branche Famille. La politique d'Animation de la vie sociale des CAF s'appuie sur des objectifs, des méthodologies et des professionnels propres à ce secteur d'activité.

Les actions développées grâce aux dynamiques impulsées par l'Animation de la vie sociale dans les territoires sont des leviers et relais indispensables à la mise en œuvre des politiques familiales et sociales des CAF. La présente convention de financement est conclue du 1 janvier 2025 au 31 décembre 2027. Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention définie d'un commun accord entre les parties fera l'objet d'un avenant.

AVENANT BAIL COMMERCIAL BRASSERIE HENRIETTE

Considérant le bail commercial initialement conclu le 5 août 2019 pour les locaux situés 2 avenue des sports. Considérant que la dénomination sociale et le siège social du preneur ont changé. Considérant qu'il y a lieu de modifier l'article 8.1 du contrat de bail initial et de prévoir un montant forfaitaire pour les charges. La Commune accepte de signer l'avenant au bail commercial avec le preneur dont la nouvelle dénomination sociale est « La SARL Brasserie Henriette » représentée par son gérant, Sindou KONE, demeurant au 2 avenue des Sports à 01210 Ferney-Voltaire. Le 6ème paragraphe de l'article 8.1 « Montant » est remplacé comme suit : Le preneur versera au bailleur, en même temps que chaque terme de loyer, un montant forfaitaire pour les charges, comprenant l'eau, l'électricité et le chauffage, fixé à 1 000,00 euros (MIL EUROS) par mois. La disposition du présent avenant annule et remplace la dénomination et le siège social du preneur et les termes du sixième paragraphe de l'article 8.1 du bail commercial à compter du 1 janvier 2025. Les autres dispositions contenues dans le contrat de bail initial restent inchangées.

SOS G TROP BU POUR LA FÊTE A VOLTAIRE 2025

Considérant la nécessité de mettre en place un dispositif prévisionnel d'aide à la personne en état d'ébriété pendant le déroulement de la manifestation « Fête à Voltaire » le samedi 28 juin 2025. Considérant la proposition de l'association « SOS G TROP BU ». La Commune accepte de signer le contrat de prestation de service avec l'association susmentionnée pour un montant de 300 euros TTC.

SOS G TROP BU POUR LA FÊTE DE LA MUSIQUE 2025

Considérant la nécessité de mettre en place un dispositif prévisionnel d'aide à la personne en état d'ébriété pendant le déroulement de la manifestation « Fête de la musique » le samedi 21 juin 2025. Considérant la proposition de l'association « SOS G TROP BU ». La Commune accepte de signer le contrat de prestation de service avec l'association susmentionnée pour un montant de 200 euros TTC.

EATON CONTRAT ENTRETIEN SSI BÂTIMENTS COMMUNAUX 2025-2028

Considérant l'offre de la société Eaton, Parc Européen d'Entreprises II rue Beethoven, BP 10184-63204 RIOM. Considérant que la Ville de Ferney-Voltaire a un besoin essentiel de disposer d'un contrat de maintenance et d'entretien pour le Système de Sécurité Incendie (SSI) de ses bâtiments municipaux. Considérant que ce contrat garantira la sécurité des bâtiments et assurera la conformité aux obligations légales en matière de sécurité incendie, à travers une maintenance préventive et corrective régulière. Considérant l'offre n°12661 du 18 octobre 2024 de l'entreprise Eaton, qui répond aux besoins définis. La Commune accepte de signer l'offre susmentionnée. Le contrat est conclu pour une durée initiale d'un an, à compter du 1 janvier 2025, renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximale de trois fois, sous réserve de résiliation moyennant un préavis d'un mois avant chaque échéance de renouvellement. Le coût annuel de la prestation s'élève à 4 704 euros HT. Les sites concernés par le contrat ainsi que l'ensemble des modalités de cet engagement, y compris les obligations spécifiques de la société Eaton et les prestations fournies, figurent dans le contrat annexé à la présente décision. Le présent contrat est conclu du 1 janvier 2025 et restera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2025, sous réserve de renouvellements successifs tacites, conformément aux conditions du contrat.

CONVENTION LE POISSON VOLANT POUR LA SOIRÉE GUINGUETTE

Considérant le calendrier de la saison culturelle. Considérant la proposition émise par l'association LE POISSON VOLANT pour la Soirée Guinguette organisée le samedi 7 juin de 19 h 30 à 22 h 30. La Commune accepte de signer le contrat de prestation pour l'animation de la guinguette de l'association susmentionnée pour un montant de 1 794 euros TTC.

MODIFICATION DES TARIES LOCATION DE SALLE

Considérant la nécessité de modifier les tarifs de la location des théâtres en intégrant le régisseur. La Commune accepte de signer la nouvelle proposition tarifaire du service Culture-Evènementiel-Vie associative et médiathèque incluant la prestation d'un régisseur dans la location des théâtres.

CONTRAT DE CESSION : LA POÉSIE DE L'ÉCHEC

Considérant le calendrier de la saison culturelle. Considérant le contrat de cession de la « Compagnie Marjolaine Minot » sis route de la poudrière 25, 1700 Fribourg, Suisse représentée par Ursina MAURER en qualité de Présidente. La Commune signe le contrat de cession établie entre la Ville de Ferney-



Voltaire et la « Compagnie Marjolaine Minot » pour le spectacle « La Poésie de l'échec » qui aura lieu au théâtre de La Comédie le jeudi 10 avril 2025 à 20 h 30, pour un montant de 4 836.40 euros.

CONVENTION LOCATION PRÉCAIRE GARAGE

Vu la délibération n°055/2021 du Conseil municipal en date du 11 mai 2021 portant délégation au maire pour de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans. La Commune décide de louer un garage/box situé dans la copropriété « Les Dauphins », lot 34, porte 18, avenue Voltaire à Ferney-Voltaire, à Nicolas LITTIERE. Le présent contrat de location est conclu pour une année à compter du 1 avril 2025. Il pourra être renouvelé par tacite reconduction. La redevance est fixée à 100,00 euros payable mensuellement et d'avance chaque mois au domicile du bailleur ou de son mandataire.

PROTOCOLE D'ACCORD BRASSERIE HENRIETTE

Considérant le bail commercial conclu le 5 août 2019 pour les locaux situés 2 avenue des sports qui stipule que la Brasserie d'Henriette paiera sa consommation d'eau chaude, de gaz et d'électricité. Considérant que la Ville n'a pas réclamé le paiement de ces charges dans un délai raisonnable et que le preneur n'a jamais payé ses consommations depuis le début du bail. La Commune signe un protocole d'accord transactionnel avec la Brasserie d'Henriette concernant les arriérés de charges antérieurs au 1 janvier 2025. Les parties s'accordent sur le versement d'un montant de 16 000,00 euros par la Brasserie Henriette pour solde de tous les arriérés de charges depuis la signature du bail en 2019 jusqu'au 31 décembre 2024.

MARCHE NÉGOCIÉE SANS MISE EN CONCURRENCE N°2025INE6 PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ KOESIO AURA INFORMATIQUE AYANT POUR OBJET LA VIRTUALISATION DE SERVEURS

Considérant l'importante augmentation proposée pour assurer la maintenance des serveurs en place. Considérant le risque de sécurité des données induit par la fin de garantie des serveurs en place. Considérant l'offre de la société KOESIO AURA INFORMATIQUE sise 53, avenue des Langories - Plateau de Lautagne à VALENCE (26000) pour virtualiser les serveurs. La Commune attribue le marché à la société KOESIO AURA INFORMATIQUE sise 53, avenue des Langories Plateau de Lautagne à VALENCE (26000) pour un montant forfaitaire de 82 842 euros HT, soit 99 410,40 euros TTC.

Questions orales

Le Maire précise que la prochaine séance du Conseil municipal se tiendra le mardi 3 juin 2025.

Il précise avoir reçu quelques remarques de Christian LANDREAU. En réponse aux interrogations concernant les pouvoirs, le Maire précise que Christian LANDREAU peut tout à fait les contrôler. Il existe un secrétaire de séance. Comme Christian LANDREAU l'a déjà fait auparavant, il peut tout à fait passer dans la semaine voir si les pouvoirs sont en ordre réglementaire.

Concernant le droit de consulter les pièces comptables, en tant que citoyen et conseiller municipal, Christian LANDREAU a le droit de contrôler les pièces. Christian LANDREAU demande également de consulter toutes les factures du Maire, et pose des questions concernant les moyens du Maire, notamment la carte bancaire. Le Maire n'a ni de carte bancaire ni de carnet de chèques qui lui sont propres. Il ne paie pas en liquide et tout est contrôlé, et Christian LANDREAU le sait très bien. Le Maire ne voit aucun problème à donner sa fiche de paie à Christian LANDREAU pour lui permettre de réaliser les calculs qu'il souhaite. Le Maire touche aujourd'hui 1 646,81 euros net. Il fait part d'un



nombre de signatures important qu'il réalise dans le mois et dans l'année pour tous les services. Ses adjoints font de même par rapport à un budget. Tout est contrôlé. Il ne peut dépenser 1 euro sans contrôle. Il n'existe aucune dépense personnelle de la part du Maire et il fait très attention à ce sujet. À l'époque, un budget était consacré au Maire, mais il n'y a jamais touché au titre de ses dépenses des 11 dernières années. Christian LANDREAU peut contrôler tous ces sujets.

La troisième question concerne l'affaire de Myriam MANNI. La somme n'a pas changé et reste à 6 000 euros, parce qu'aucune demande complémentaire n'a été formulée.

Christian LANDREAU précise que les votes concernant les différentes délégations dans les commissions ont été réalisés, mais non ceux pour le CCAS et la commission permanente.

Le Maire explique qu'il n'existe pas de changement à ce niveau.

Christian LANDREAU précise qu'il faudrait dans ce cas lui confirmer que Pierre-Marie PHILIPPS fait toujours partie de la majorité, tout en créant un groupe.

Le Maire indique que le travail de Pierre-Marie PHILIPPS au CCAS est important parce qu'il connaît très bien les sujets, tout comme le lien de Pierre-Marie PHILIPPS avec tout le monde. Il ne faut pas dénigrer ceux qui font le travail. Le Maire n'a pas envie que cela change.

Christian LANDREAU demande s'il est possible de confirmer cela lors de la prochaine séance.

Matthieu CLAVEL explique que le CCAS n'a pas les mêmes règles de représentativité que les commissions municipales, parce qu'il s'agit d'un organe externe. Il est composé de 15 membres, répondant au principe de parité, avec des membres associatifs et des membres du Conseil municipal, sans faire de distinction entre minorité, majorité ou quoi que ce soit. Il n'existe absolument aucune règle de proportionnalité entre les minorités et les majorités.

Le Maire souhaite une bonne soirée à tout le monde.

Il lève la séance.
